

2016

RAPPORT D'ACTIVITÉ PARC AMAZONIEN DE GUYANE

ÉDITO *Le Parc amazonien, une réponse aux besoins des communautés gyanaises comme aux enjeux planétaires*

Pour le Parc amazonien de Guyane, l'année 2016 a été pleinement tournée vers l'action, la mise en œuvre de ses engagements et la mobilisation de ses moyens en partenariat local. Des équipements pour la gestion des déchets, pour l'éco-tourisme, pour la transmission des savoirs ont été réalisés sur le Haut-Maroni et le Haut-Oyapock. Le Parc amazonien a en outre favorisé des approches innovantes : une approche selon le genre a permis de reconnaître et valoriser le rôle crucial des femmes dans le développement durable à Papaïchton ; des enquêtes participatives sur les pêches du Haut-Maroni ont quantifié pour la première fois l'importance des poissons dans l'alimentation protéinique des habitants ; enfin, un effort sans précédent en matière d'éducation à l'environnement et au développement durable a mobilisé des méthodes et des partenariats créatifs, au bénéfice des enfants et des plus grands.

À l'instar du succès grandissant du marché artisanal de Maripa-Soula, qui a attiré en 2016 près de 3 000 personnes, les actions engagées par l'Établissement rassemblent les cultures vivantes, les patrimoines, l'économie et l'utilisation durable des ressources, dans le même élan du dynamisme de l'intérieur de la Guyane. Ces actions ont nécessité de réunir toutes les forces de l'Établissement. Le Comité de vie locale a été réinstallé, permettant une animation et un débat sur le développement local. Le Conseil scientifique a travaillé sur des sujets aussi cruciaux que la participation et le consentement préalable des communautés autochtones dans le cadre des APA ou encore la stratégie de conservation du cœur du Parc national.

En 2016, ce partenariat et le renforcement mutuel avec les collectivités locales, le monde associatif et progressivement les entreprises actives sur l'intérieur de la Guyane, ont été systématiquement favorisés par l'Établissement, dans le cadre des nouvelles conventions de mise en œuvre de la charte territoriale (Maripa-Soula, Papaïchton puis Camopi) ainsi que des accords importants avec la CCOG et la CCEG. Une convention d'étude prospective pour l'emploi et les compétences est portée par l'Établissement sur le Haut-Maroni, en partenariat étroit avec la DIECCTE. Notre partenariat avec le RSMA a abouti à des opportunités nouvelles et concrètes pour les jeunes de l'intérieur. Parallèlement, les équipes se sont mobilisées pour préparer la mise en œuvre des fonds européens importants pour le territoire.

La situation de l'orpaillage illégal ne s'est hélas pas améliorée en 2016 : l'année s'est terminée avec près de 140 sites actifs sur le Parc, en majorité en zone d'adhésion, ce qui constitue un maximum depuis la création de l'Établissement en 2007. Ce triste record doit rappeler que la surveillance et la lutte sur le terrain, qui mobilisent conjointement les forces armées, la gendarmerie et le Parc amazonien, représentent un combat permanent au-delà des missions habituelles des parcs nationaux. Le terrain doit être tenu, avec des moyens et des méthodes adéquats et assurés dans la durée ainsi qu'avec l'effort réel des voisins brésiliens et surinamais.

Le Parc amazonien en 2016 a également joué pleinement son rôle dans le dialogue national et international, portant la Guyane au cœur des échanges. L'Établissement a été force de proposition dans la démarche de mise en place nationale de l'Agence française pour la Biodiversité, sur les besoins spécifiques liant conservation et valorisation de la biodiversité dans la composante internationale des Outre-mer, en particulier en terre amazonienne. Aux côtés de la Collectivité territoriale de Guyane, l'Établissement a fait entendre l'expérience unique de la Guyane en matière d'accès et de partage des avantages liés aux ressources génétiques. Enfin, un atelier régional co-organisé par le PAG et le WWF a rassemblé pour la première fois, à Maripa-Soula, les gestionnaires d'aires protégées et acteurs de la conservation de la biodiversité et des patrimoines amérindiens du Brésil, du Suriname, du Guyana et de la Guyane française. Cette rencontre a conduit à identifier les axes principaux des échanges et de la coopération pour qu'ensemble, ces acteurs puissent mieux contribuer à la conservation de l'immense et unique massif forestier du plateau des Guyanes ainsi que des modes de vies et des peuples qui lui sont associés depuis des millénaires.

Le Parc amazonien de Guyane, établissement national travaillant aux côtés des collectivités locales du sud de la Guyane, est directement à leur service ainsi qu'à celui des communautés. Ses actions patrimoniales et ses contributions au développement local en 2016 démontrent qu'il peut leur assurer une visibilité et un rayonnement renforcés, débordant largement les frontières. Après dix années de plein exercice, le Parc amazonien est aussi, à l'échelle amazonienne et globale, une réponse française significative aux enjeux internationaux de la crise de la biodiversité et du changement climatique.

Claude SUZANON,
Président du conseil d'administration
du Parc amazonien de Guyane

Gilles KLEITZ,
Directeur de l'Établissement public
du Parc amazonien de Guyane



GRAND TÉMOIN VALÉRIE LINGUET

« Il est important
de travailler
en bonne
collaboration »

Enseignante, élue au conseil municipal et présidente de l'Office de tourisme de Maripa-Soula, Valérie Linguet travaille régulièrement avec le Parc amazonien de Guyane. Un établissement qu'elle connaît particulièrement bien puisqu'elle y a exercé les fonctions d'assistante-relais de 2009 à 2013. Rencontre...

Enseignante en classe de petite section et directrice de l'école maternelle Les Petits Maripas, vous avez mené tout au long de l'année des projets d'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) avec vos élèves. Vous les faites ainsi profiter de l'expérience que vous avez pu acquérir au Parc amazonien ?

Quand je travaillais au Parc, j'ai eu l'occasion de faire des animations sur l'environnement auprès des scolaires de Maripa-Soula. Devenue enseignante, il me tenait à cœur de continuer à travailler avec le Parc dans ce domaine. Avec la technicienne d'animation de Maripa-Soula, Gaëlle Cornaton, nous avons organisé des animations une fois par mois dans ma classe sur la protection des animaux. Le Parc amazonien m'a également soutenue, tout comme la mairie, la Collectivité territoriale de Guyane et l'Office de tourisme, pour organiser un voyage scolaire sur le littoral, à la découverte de la faune guyanaise.

Pour la plupart de vos élèves, âgés de trois à quatre ans, ce voyage sur le littoral a dû être riche en découvertes !

Effectivement ! Nous sommes partis du 17 au 19 mai. Sur les 22 élèves de la classe, 20 sont partis, avec huit accompagnateurs, dont trois parents. Tout le séjour a été fait de découvertes. Les enfants étaient émerveillés : beaucoup n'avaient jamais pris l'avion, n'étaient jamais montés dans un bus, ne connaissaient pas la plage, ni Cayenne...

Le premier jour, l'association Kwata a organisé pour les enfants des animations sur les tortues luth, sur la plage du chemin Hilaire à Cayenne. Le lendemain, nous nous sommes réveillés à 5 heures du matin pour aller observer les tortues à l'aube ! Nous nous

sommes ensuite rendus au Zoo de Guyane. C'était une très belle expérience : les enfants avaient appris le nom des animaux, leurs cris. Nous avons fini cette belle journée par une sortie au cinéma, où nous avons vu un dessin animé, toujours sur le thème des animaux. Le lendemain, avant de repartir à Maripa-Soula, nous avons échangé avec des élèves de petite section de l'école de Balata, à Matoury. C'était un voyage extrêmement riche, aussi bien pour les enfants que pour les accompagnateurs.

En tant que présidente de l'Office de tourisme de Maripa-Soula, vous avez également travaillé avec le Parc amazonien pour le Marché artisanal du Maroni ?

Oui, essentiellement pour la mise en valeur de cet événement, mais également pour valoriser la culture créole. Étant moi-même créole, je fais le lien avec cette communauté, peu nombreuse à Maripa-Soula mais implantée depuis des décennies. Mes grands-parents se sont installés ici dans les années 1970 ; mon grand-père travaillait dans l'orpaillage, ma grand-mère tenait le restaurant Chez Bertille. Quand je travaillais au Parc, j'ai toujours tenu à mettre aussi en avant la culture créole.

Directrice d'école, présidente de l'Office de tourisme... Vous endossez encore une autre casquette, celle d'élue au conseil municipal de Maripa-Soula. Dans ce cadre, comment percevez-vous la convention d'application de la charte, qui lie la mairie et le Parc autour de projets communs ?

Pour la commune de Maripa-Soula, le Parc représente un outil, un soutien. Il est important de travailler en bonne collaboration, afin de monter et de faire aboutir des projets ensemble.



Les élèves de petite section de Mme Linguet sont partis en voyage scolaire sur le littoral guyanais à la découverte des animaux de Guyane.
© GC / PAG



Coq de roche - *Rupicola rupicola*

CAMOPI, UNE ANNÉE DE PRÉPARATION.....	4
PAPAÏCHTON, DÉBUT DE LA MISE EN ŒUVRE.....	6
MARIPA-SOULA, PREMIERS BILANS.....	7
SAÛL, L'ABOUTISSEMENT DE LA PREMIÈRE CONVENTION.....	7
SUIVI ET ÉVALUATION DE LA CHARTE DU PARC AMAZONIEN.....	8

A CHARTER FOR LOCAL DEVELOPMENT AND CONSERVATION

2016 was a decisive year for the implementation of the French Guiana Amazonian Park's charter. Three application agreements, signed with the municipalities of Maripa-Soula, Papaïchton and Camopi, made it possible to translate the charter's principles into concrete actions in the park's territories. Thus, 100% of the towns located within the Amazonian Park committed to upholding the charter between 2013-2015, and 100% of those towns now have a multi-annual operational action plan for their territory.

LA CHARTE DES TERRITOIRES

2016 est une année décisive pour la mise en œuvre de la charte du Parc amazonien de Guyane. Trois conventions d'application, signées avec les mairies de Maripa-Soula, Papaïchton et Camopi, permettent la réalisation concrète de la charte sur les territoires.

Ainsi, 100 % des communes concernées par le Parc amazonien ont adhéré dans la période 2013-2015, et 100 % des communes ont désormais un programme d'actions opérationnel et pluriannuel pour leur territoire.



▲ Le président du Parc amazonien et le maire de Camopi signent la convention d'application de la charte, le 15 décembre à Camopi © SB / PAG

[I . I] CAMOPI UNE ANNÉE DE PRÉPARATION

Le conseil municipal de la commune de l'Oyapock a délibéré en faveur de la convention d'application de la charte du Parc amazonien de Guyane le 22 septembre 2016. Trois mois plus tard, le maire Joseph Chanel et le président du conseil d'administration du parc national ont signé cette convention, entérinant un programme d'actions commun pour les trois prochaines années.

Avec un peu plus de 1 700 habitants et un territoire de 10 000 km² couvert à plus de 95 % de forêt, Camopi est l'une des plus grandes communes de France mais aussi l'une des moins densément peuplées. Sa population est quasi-exclusivement composée d'Amérindiens wayâpi et teko (émérillon). C'est aussi l'une des communes les plus reculées de Guyane, puisqu'il faut entre trois et cinq heures de pirogue depuis Saint-Georges de l'Oyapock pour la rejoindre. Les enjeux de développement et de conservation des patrimoines naturels et culturels n'y sont pas moins prégnants, comme l'explique Joseph Chanel, le maire de la commune : « Il manque beaucoup de choses ici. Pour la formation des jeunes, pour les infrastructures comme les passerelles à Trois-Sauts, pour la jeunesse... Il faut offrir un meilleur avenir aux peuples amérindiens de Camopi. »

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa charte, validée en octobre 2013 par le conseil d'État, le Parc amazonien a travaillé avec les élus et les partenaires locaux afin de déterminer un programme d'actions à mettre en œuvre sur trois ans dans la commune.

Un processus concerté

Le processus s'est voulu le plus intégratif possible : une première réunion de travail a été organisée avec le maire, les chefs coutumiers wayâpi (Albert Misfud) et teko (Guy Barcarel) ainsi que le secrétaire de mairie, en présence de la direction du Parc amazonien et du président du conseil d'administration Claude Suzanon, afin de déterminer quels étaient les enjeux et besoins de la commune.

À la suite de cette réunion, et après recoupement avec d'autres acteurs du territoire (habitants, enseignants, élus...), les équipes du Parc amazonien ont déterminé les priorités en fonction des orientations de la charte, des actions préexistantes et de ce que les équipes étaient en mesure de réaliser en trois ans avec le



▲ Les équipes du Parc amazonien et de La mairie réunies à Camopi © SB / PAG

concours de la mairie et des partenaires régionaux et locaux. Cette première liste de projets a fait l'objet d'une discussion au conseil municipal puis d'échanges bilatéraux avec des élus référents pour chaque projet, des pilotes de projet au sein du parc national et des partenaires potentiels.

Des temps d'échanges privilégiés avec la population, notamment à l'occasion d'une mission conjointe avec l'association GADEPAM et la Direction des Affaires culturelles en février à Trois-Sauts ainsi que durant les conseils d'habitants, en mai 2016, ont permis de confirmer et de préciser les besoins et orientations à prendre sur ces différents projets. Cette phase s'est tenue de février à août 2016, permettant aux agents de concevoir une feuille de route

pour les trois prochaines années, comprenant des objectifs à atteindre, des partenaires, des équipes et des budgets à mobiliser, tout en restant suffisamment flexibles pour intégrer les changements, les réorientations ou les adaptations au contexte local.

À titre d'exemple, Michel Chaumier, 5^e adjoint responsable de la valorisation des cultures et des manifestations culturelles, a participé à l'élaboration de trois projets autour de l'artisanat, des rencontres et échanges culturels et de la sauvegarde des langues, danses et des musiques wayäpi et teko. Comme le précise Antoine Messenger, chargé de mission charte au Parc amazonien, « *l'expérience développée sur Saül, Maripa-Soula et Papaïchton nous a permis de trouver un équilibre sur le degré de technicité et de flexibilité des projets ainsi que sur le processus d'élaboration de la convention. Faire naître neuf projets en quelques mois et dans une méthodologie qui se veut participative, ce n'est pas rien !* »

La validation de la convention par le conseil municipal le 22 septembre 2016 et sa signature le 15 décembre par Joseph Chanel et Claude Suzanon ont permis d'entériner ce programme d'actions pour la période 2016-2019, premier du genre pour Camopi.

Neuf projets, couvrant un large spectre de thématiques, ont été choisis :

- Soutien à la filière artisanat et à la transmission des savoir-faire artisanaux ;
- Création d'activités et d'espaces pour la jeunesse ;
- Appui à la formation professionnelle des jeunes ;
- Appui à l'agro-transformation du manioc ;
- Accompagnement de l'arrivée des infrastructures et services sur les territoires (dont des passerelles à Trois-Sauts) ;
- Développement de l'écotourisme et du tourisme dans le respect des habitants ;
- Éducation à l'environnement et au développement durable des scolaires ;
- Appui aux rencontres, animations et échanges culturels, notamment entre les Wayäpis de Guyane et du Brésil ;
- Sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (langues, chants et danses).

Un certain nombre de ces projets ont d'ores et déjà fait l'objet de travaux préparatoires ou de premières réalisations, répondant ainsi à la volonté de la municipalité de voir les actions concrètes émerger rapidement. Ce programme d'actions vise avant tout à « *favoriser le développement de la commune* », rappelle le maire Joseph Chanel : « *Avec cette signature, j'espère que les projets pourront aboutir d'ici trois ans et améliorer la vie des habitants, par exemple dans le domaine de l'emploi et de la formation des jeunes.* »

Claude Suzanon souligne l'important effort réalisé et qui reste à mener : « *Les projets ont été construits conjointement. Il faut poursuivre cet important travail de coopération. Cette signature, c'est un nouveau départ... pour aller plus loin !* » Gilles Kleitz, directeur du Parc amazonien, recommande quant à lui de travailler avec l'ensemble des acteurs locaux, associations, établissements scolaires et collectivités : « *Il est important que les projets soient compris et partagés par l'ensemble de la population.* »

Le conseil municipal avait d'ailleurs insisté, lorsqu'il a rendu sa décision de validation de la convention en septembre dernier, sur la nécessité d'intégrer les élus et les habitants aux choix qui seront réalisés dans le cadre du développement du tourisme et de l'écotourisme, afin de concilier respect des habitants et développement économique de la commune. Une prise de position entendue par les agents, qui s'efforceront de faire du Parc amazonien un pilote de projet exemplaire sur ce volet, en lien avec les autres partenaires du territoire.

« On a vu
le bénéfice
de travailler
avec le Parc »



3 QUESTIONS À PAMELA CHARLES

*Deuxième adjointe au maire,
en charge des Affaires scolaires*

Comment s'est passée la construction de la convention d'application de la charte ?

Les agents du Parc amazonien à Camopi ont fait des présentations aux élus. Nous avons pu les étudier dans le détail. Nous nous sommes également rapprochés d'autres communes qui avaient déjà signé la convention d'application de la charte, comme Maripa-Soula. Je ne vous cache pas qu'il existait une certaine méfiance parmi les habitants : certains disaient qu'il ne fallait pas signer, que ça allait nous bloquer, que ça allait changer nos traditions, que la mairie n'allait plus pouvoir travailler. Mais nous avons vu les actions que le Parc menait déjà dans la commune, notamment les formations pour les jeunes, les ateliers de perles, le recyclage des piles. On a vu le bénéfice qu'il y avait à travailler avec le Parc.

Comment ont été ciblés les projets contenus dans la convention ?

Ils ont été déterminés en fonction de la demande de la population. La formation des jeunes est notre priorité, car la jeunesse est nombreuse à Camopi et a besoin d'opportunités sur place. Les échanges culturels nous aident également beaucoup. On peut mesurer les différences avec les peuples amérindiens du Brésil, du Canada, etc. Le Parc est également là pour préserver les ressources, les animaux. C'est important si on ne veut pas se faire piller par des gens extérieurs.

Comment concevez-vous le travail avec le Parc amazonien ces trois prochaines années ?

Mon rôle, en tant qu'élue, est que l'on puisse travailler ensemble, se répartir les actions et voir les projets aboutir pour améliorer la vie des habitants. Pour nous, le Parc est un outil, tout comme la mairie ou la Collectivité territoriale de Guyane (CTG) le sont. Si je prends un tournevis et que la vis n'est pas du bon modèle, ça ne pourra pas fonctionner. Les actions communes permettent d'aller plus loin. Nous ferons le bilan de la convention dans trois ans. Le Parc est en quelque sorte en période d'essai !



◀ Signature de la convention avec le maire de Papaïchton Jules Deie, Le 10 novembre © SB / PAG

[1.2]

PAPAÏCHTON DÉBUT DE LA MISE EN ŒUVRE

Papaïchton a également validé et signé la convention d'application de la charte en 2016. Elle contient 11 projets qui seront mis en œuvre par la commune et le parc national durant les deux prochaines années.

La commune de Papaïchton compte aujourd'hui plus de 6 500 habitants, pour la plupart aluku (bushinenge). Sur place, le Parc amazonien compte une équipe de six personnes chargées de travailler pour le développement de la commune et la protection de ses patrimoines, avec l'appui du reste de l'équipe du Parc. Territoire fortement marqué par l'identité, riche d'un patrimoine culturel exceptionnel, tant en termes de bâti que de savoirs et savoir-faire locaux ou encore de sites historiques et naturels, Papaïchton est avant tout la capitale du pays boni/aluku.

Dans ce cadre, le Parc amazonien de Guyane s'est attaché à développer des projets faisant écho à ces patrimoines. L'année 2015 aura été celle de la préparation de la convention, et l'année 2016, malgré un temps long de discussions, aura vu la validation en conseil municipal (24 septembre) et la signature de la convention (10 novembre) par le maire Jules Deie, ainsi que le début de la mise en œuvre de certains projets phares. Parmi eux figure notamment le projet de réhabilitation du patrimoine bâti boni (*lire aussi en page 36*), qui vise à conserver et valoriser un joyau traditionnel en danger. Un tel projet, mêlant patrimoine bâti, savoir-faire, formation de jeunes et valorisation touristique est à l'image de ce que cherche à développer le Parc amazonien avec la mairie : des projets moteurs pour le territoire et permettant la protection tout autant que la valorisation culturelle et économique du patrimoine. On retrouve ce même cas de figure pour la valorisation des Abattis Cottica (site classé), haut-lieu historique et culturel des Aluku tout autant que site éco-touristique exceptionnel, qu'il s'agit par ailleurs de protéger de l'activité aurifère illégale par une lutte renforcée.

Tisser les liens et construire la confiance

Malgré le retard qu'a pris la mise en œuvre effective de la convention, « *les différents échanges qui ont eu lieu avec le maire et les élus, soit à l'occasion des réunions, soit autour de projets concrets, ont montré que l'on se faisait confiance, que l'on avançait ensemble. C'est un atout pour un Parc de pouvoir compter*

sur un maire qui monte au créneau pour défendre avec nous les projets », précise Antoine Messager.

Plusieurs projets ont d'ores et déjà fait l'objet de démarches conjointes de recherche de financements ou de sessions de travail communes. Ainsi, le projet « Genre et développement » (*lire en page 27*) qui vise à utiliser l'approche genre pour réaliser des projets d'économie sociale et solidaire, a vu se réunir à l'occasion de moments d'échanges agents du Parc, de la mairie, élus et partenaires. La réalisation des actions sur les deux années à venir sera certainement l'occasion de renforcer ces liens et coordonner les efforts de développement sur la commune.

7 actions prioritaires :

- Réhabilitation du patrimoine bâti de Loka et Boniville ;
- Création d'un atelier de production d'huile de maripa ;
- Sentier La Source et élaboration d'une proposition d'autres randonnées sur la commune ;
- Utiliser l'approche genre et développement comme levier du développement de projets économiques, artisanaux, sociaux et solidaires ;
- Gestion forestière et des espaces forestiers ;
- Implication des scolaires de la commune de Papaïchton dans certains programmes scientifiques du Parc amazonien de Guyane et de ses partenaires ;
- Valorisation des Abattis Cottica et préfiguration de la démarche de labellisation.

4 actions à déclenchement ultérieur :

- Diagnostic et plan stratégique artisanal ;
- Sensibilisation, Réduction, Traitement et Valorisation des déchets ;
- Diagnostic et stratégie de développement et d'animation culturelle ;
- Papaïchton, Territoire à Energie POSitive (TEPOS).

[1.3] SAÛL, L'ABOUTISSEMENT DE LA PREMIÈRE CONVENTION

Première commune à avoir signé la convention d'application de la charte du Parc amazonien de Guyane (mars 2014), Saül est entrée dans la dernière année de mise en œuvre de ce premier programme d'actions.

2016 est la dernière année de mise en œuvre de la première convention d'application de la charte à Saül, commune comptant environ 150 habitants. Cette convention, axée sur le développement et la valorisation éco-touristique, la valorisation culturelle, l'éducation à l'environnement, la connaissance, la recherche et le développement local, compte 34 actions mises en œuvre depuis mars 2014.

En mai 2016, une réunion avec la mairie a permis de discuter des différents projets, leur avancement, les objectifs concrets à

atteindre d'ici la fin de la convention. Quelques actions ont été réorientées. Suite à de nombreuses difficultés, la construction du carbet communal a par ailleurs été annulée.

Au début de l'année 2017, une évaluation participative et un bilan de cette convention seront réalisés, afin de capitaliser les éléments clés des trois années passées. Pour l'heure, le Parc amazonien continue son travail de proximité, poursuit son appui à la lutte contre l'orpaillage illégal et agit en faveur du développement et de la valorisation éco-touristique de la commune.

[1.4] MARIPA-SOULA PREMIERS BILANS

La commune a signé la convention d'application de la charte en début d'année 2016. Depuis, le partenariat constructif entre la mairie et le Parc amazonien a permis de faire avancer la majorité des douze projets.

Plus grande ville concernée par le Parc amazonien, à la fois en termes de population (plus de 10 000 habitants) que de superficie (18 360 km²), Maripa-Soula est assurément la commune comprenant les plus forts enjeux pour l'Établissement.

Tout au long de l'année 2015, les équipes municipales et agents du Parc avaient œuvré à la conception du programme d'actions pour les années à venir, avec une exigence de qualité en termes de montage de projets. Le 4 février 2016, la commune a signé pour une période de deux ans la convention d'application de la charte, permettant la mise en œuvre de ces projets sur son territoire. La signature s'est déroulée à Taluen, à l'occasion de l'inauguration du bâtiment accueillant la mairie annexe et l'antenne du Haut-Maroni du parc national.

Depuis lors, les équipes ont été à pied d'œuvre pour la réalisation des différentes actions (douze au total) avec les équipes de la mairie. Le point complet réalisé avec les élus en fin d'année 2016 a montré globalement une avancée significative et satisfaisante de la majorité des douze projets par rapport aux objectifs initiaux. Elle a également mis en évidence l'importante mobilisation des financements d'ores et déjà acquis. Ces projets embrassent une large gamme de thématiques : agro-transformation, gestion des déchets, artisanat, gestion forestière, tourisme, emploi et projets économiques, associations, services, EEDD...

« Nous veillons en permanence à ce que le partenariat demeure harmonieux et efficace avec la mairie, bien que nos capacités techniques respectives et nos enjeux liés à la mise en œuvre de ces projets ne soient pas nécessairement les mêmes au même moment, ce qui peut être une source de tension potentielle », souligne Gilles Farny, chef de la délégation du Maroni. « Il est donc impératif pour nous de respecter les différentes étapes, depuis l'instruction des projets réalisée par les équipes techniques du Parc et de la mairie jusqu'au choix des options et aux décisions qu'il faut prendre, qui demeurent du ressort des élus. »

Les leçons à retenir

« Le travail réalisé sur Maripa-Soula, Papaïchton et Camopi a montré l'importance du dialogue et de la proximité », analyse Gilles Kleitz, directeur du Parc amazonien. Le retour d'expérience montre en effet que ce travail au contact des élus, équipes techniques et partenaires a permis d'avancer, et que les conventions doivent être des instruments « à la fois souples pour répondre aux approches, capacités et intérêts, tout en étant opérationnels. Les élus et citoyens doivent pouvoir suivre, évaluer et s'appropriier les projets », poursuit-il.

2017 sera donc une année de mise en œuvre des actions, de suivi et de mobilisation des différentes parties-prenantes. « On est



▲ Le maire de Maripa-Soula Serge Anelli et le président du Parc amazonien signent la convention à Taluen, le 4 février 2016 © JMM / PAG

dans une phase opérationnelle, durant laquelle le Parc amazonien doit faire du concret et s'équiper pour », considère Gilles Kleitz. Les différents temps techniques et politiques, ainsi que les outils progressivement mis en place (ateliers, mobilisation de financement, constructions, suivi et évaluation) permettront de répondre à cette recherche d'efficacité.

Les 12 projets du Haut-Maroni

- Carbet de transmission des savoir-faire artisanaux à Cayodé ;
- Développement de l'activité d'agro-transformation à Maripa-Soula à travers une démarche collective ;
- Création et animation d'un marché municipal dans le bourg de Maripa-Soula ;
- Infrastructures bois, filière bois d'œuvre et gestion forestière durable ;
- Amélioration de la gestion des déchets prenant en compte les demandes locales et la construction d'une vision de long terme ;
- Accompagnement de l'arrivée du service public d'électricité dans les écarts du Haut-Maroni et soutien aux initiatives alternatives en zones non desservies ;
- Les rendez-vous éco-citoyens du Haut-Maroni ;
- Marché artisanal du Maroni ;
- Programme « Sud Guyane Entreprendre » : Projet d'évolution du dispositif expérimental « Microprojets Sud Guyane » et préfiguration d'une Coopérative d'Activités et d'Emplois (CAE) ;
- Appui technique et financier aux associations du territoire communal ;
- Création du sentier des cascades de Gobaya Soula
- Mise en place d'une démarche jeunesse sur la commune de Maripa-Soula.



◀ Vue du bourg de Maripa-Soula © JA / PAG

[1.5] SUIVI ET ÉVALUATION DE LA CHARTE DU PARC AMAZONIEN

Le suivi et l'évaluation constituent une priorité et une obligation importante pour le Parc amazonien de Guyane, mais également une opportunité. Cette démarche consiste à suivre de près les indicateurs et l'avancement des projets et de la charte (suivi). Il s'agit ensuite d'analyser leurs réalisations, résultats et impacts (évaluation).



▲ Première réunion du comité de suivi et évaluation, en février © PAG

Le déploiement du logiciel EVA de suivi et évaluation, un logiciel partagé avec les autres parcs nationaux et les parcs naturels régionaux, a été accentué en 2016.

Les agents, formés fin 2015 et début 2016, ont saisi dans le logiciel, jusqu'en août, les informations concernant l'avancement des projets dont ils ont la charge. Au total, EVA rassemble plus de 220 actions menées par le Parc amazonien (environ 180 dans le cadre de la charte, le reste étant constitué d'autres actions de gestion de l'Établissement tels que la construction des bâtiments ou les instances). Les agents seront par la suite amenés à mettre régulièrement à jour les fiches de leurs projets. Le logiciel EVA a également été refondu avec les différents parcs français afin de permettre d'améliorer les outils mis à disposition des agents : ta-

bleau des tâches, tableau des conventions, pilotage...

En février 2016, le premier comité de suivi et évaluation de la charte du Parc amazonien de Guyane s'est tenu, réunissant les membres du bureau du conseil d'administration et des experts associés en évaluation. Ce comité a permis de présenter la démarche de suivi et évaluation, les documents créés et les différentes étapes à venir sur ces aspects dans la vie de la charte. « Le comité jouera un rôle important de pilotage pour définir comment sera réalisé le bilan de la charte et selon quels indicateurs », précise Antoine Messenger, chargé de mission Charte. L'équipe en charge du suivi et évaluation a également avancé dans son travail de définition des indicateurs de la charte, qui permettront de suivre finement sa mise en œuvre et son impact sur le territoire.

PARTICIPATION AU COLLOQUE « LES CHARTES : REGARDS CROISÉS ENTRE PNR ET PN »

En novembre 2016, la direction du Parc amazonien et Claude Suzanon, président du conseil d'administration, ont participé au colloque « Les chartes : regards croisés entre PNR et PN », à l'occasion des dix ans de la loi sur les parcs nationaux, les parcs naturels régionaux et les parcs naturels marins (avril 2016). Ce colloque avait pour objectif de permettre aux gestionnaires et différents acteurs des parcs français de comparer et partager leurs analyses et retours d'expérience autour de la conception et la mise en œuvre des chartes. Cette journée marquait également la volonté de réaffirmer des valeurs communes et de travailler ensemble, à l'aube de la création de l'Agence française pour la Biodiversité. Barbara Pompili, secrétaire d'État à la Biodiversité, a rappelé, dans son discours d'ouverture : « La charte, c'est ce qui traduit une volonté commune de respecter le territoire où l'on vit, tout en en tirant parti pour mieux vivre, pour préserver l'environnement, pour créer de l'emploi. Ce qui fait la force de la charte, c'est la faculté d'y adhérer, ou non. Les chartes et les parcs constituent au fond une école de la citoyenneté écologique à l'échelle d'un territoire. » Plusieurs enseignements, mis en

exergue par une série de présentations, tables-rondes et débats, sont ressortis de ces échanges. Comme a pu le résumer Barbara Pompili, « [les chartes] doivent être lisibles, simples, accessibles par tous. C'est un investissement collectif, c'est une vision de l'avenir que l'on partage. C'est la recherche de synergies privilégiée à la culture du chacun pour soi. »



© PNF



Grand jacamar - *Jacamerops aureus*

SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE.....10

LEADER UNE NOUVELLE STRATÉGIE
POUR LE SUD GUYANE.....12

AMÉLIORATION
DU CADRE DE VIE.....12

ACCOMPAGNER ET STRUCTURER
LES FILIÈRES LOCALES.....14

AMÉLIORATION DE L'OFFRE
ÉCO-TOURISTIQUE.....18

ORGANISATION
D'ÉVÉNEMENTS STRUCTURANTS.....21

2

DEVELOPPEMENT LOCAL DES TERRITOIRES

LOCAL DEVELOPMENT IN SOUTHERN FRENCH GUYANA

With regard to the charter and its application in collaboration with the municipalities, in 2016 the Amazonian Park strengthened its actions with local and regional authorities, non-profit organizations, training institutions and decentralized State services. This collective work promotes the coherence of the Park's actions, allows all stakeholders to play their part and leverages resources and efficiency on the ground.

The public establishment also serves as a catalyst for initiatives, through its knowledge of the southern regions of French Guiana and the support it provides, with due respect for all stakeholders.

En référence à la charte et à son application aux côtés des communes, l'année 2016 a été l'occasion pour le Parc amazonien de consolider ses actions avec les collectivités, les associations, les organismes de formation et les services déconcentrés de l'Etat. Ce travail collectif favorise la cohérence des actions du Parc, permet à chacun de trouver sa place dans l'action et démultiplie les moyens et l'efficacité sur le terrain.

L'Établissement public est ainsi catalyseur d'initiatives, par sa connaissance du sud de la Guyane et son accompagnement, dans le respect des acteurs.



▲ Onze porteurs de projets, accompagnés par le dispositif Microprojets, ont été formés au permis bateau option « eaux intérieures » © MG / PAG

[2.1] SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ADAPTÉ

De par ses missions d'accompagnement d'un développement économique adapté sur les territoires, le Parc amazonien a poursuivi en 2016 une démarche d'ancrage local des compétences recherchées dans le sud de la Guyane.

Le dispositif Microprojets

Le dispositif Microprojets, qui consiste à appuyer les petits porteurs de projets dans le démarrage de leur activité, initialement financé sur fonds LEADER (de 2013 à 2015), a été relayé par un autofinancement du Parc amazonien en 2016.

Microprojets a donc vécu une phase de transition avec une réduction de charge et d'effectifs, en attente de la nouvelle programmation LEADER qui devrait démarrer en 2017. La priorité a été donnée aux formations dans le domaine de la restauration et des activités fluviales (135 inscriptions cette année), deux secteurs en plein développement pour lesquels un appui à la régularisation était nécessaire.



Un réseau de piroguiers en pleine structuration

Transport scolaire, transport de marchandises, taxi-pirogue, excursions touristiques... Les activités fluviales sont au cœur de la vie maripasoulienne et représentent pas moins d'une douzaine d'entreprises en activité. Le cycle de régularisation des piroguiers initié en 2015 (acquisition de matériels de sécurité, immatriculation, assurance) s'est achevé cette année par une formation au permis fluvial, interprétée en langue aluku (avec Yana Traduction), en partenariat avec l'École Maritime de Guyane (EMG). Trois agents du Parc amazonien ont également été mobilisés sur les antennes d'Antecume Pata, de Taluen et de Maripa-Soula pour encadrer les entraînements au code du permis bateau option « eaux intérieures ». En fin d'année, deux piroguiers ont obtenu le permis, les neuf autres candidats devront de nouveau le passer en 2017. La régularisation des piroguiers et le cycle de formations au permis fluvial ont pour objectif de leur permettre de candidater aux appels d'offre de transport, d'accéder aux subventions et de faire état des spécificités de leur métier, encore mal reconnues par la législation française.

La restauration se professionnalise à Maripa-Soula et à Papaïchton

L'année 2016 s'est caractérisée par la mise en place d'un cycle de formations poussées, organisées par le Parc amazonien avec les organismes Entre deux et UMIH Formation, dans le domaine de la restauration, à la fois à Maripa-Soula et Papaïchton. L'objectif était d'accompagner progressivement les porteurs de projets

dans la régularisation de leur activité et de leur donner les clés de la réussite entrepreneuriale.

Restaurateurs et gérants de débits de boisson ont pu bénéficier de formations réglementaires comme l'hygiène alimentaire (HAC-CP), le permis d'exploitation (préalable à l'obtention des licences d'exploitation) et l'élaboration du Plan de maîtrise sanitaire (PMS). Ils ont également pu suivre des formations aux démarches de création et de gestion d'un restaurant : le binôme expert métier/coordonateur Microprojets a permis d'assurer une continuité dans l'accompagnement. Un accompagnement qui a porté ses fruits : trois restaurants ont été déclarés en 2016, dont un sous forme de Société par actions simplifiées (SAS).



▲ Formation pour les restaurateurs et les gérants de débits de boissons, à Maripa-Soula © MG / PAG

LLAJANI & CÉSAR, « SABOR LATINO » I

© MG / PAG



Lljani et César sont arrivés à Maripa-Soula il y a plus de dix ans. En 2014, ils décident d'ouvrir un restaurant pour proposer des produits traditionnellement consommés au Pérou, comme le ceviche de poisson, la caïpirina, les cocktails à base de cupuaçu. L'installation a été difficile car peu de locaux sont disponibles à Maripa-Soula pour accueillir un restaurant. Afin de garantir un service de qualité et respecter les normes du secteur, Lljani et César se sont rapprochés du dispositif Microprojets du Parc amazonien. « Le travail du formateur M.Kromwel avec le Parc nous a permis d'ajuster nos prix, de calculer notre marge, d'identifier mieux les besoins de nos clients et surtout de choisir un statut adéquat pour notre société », expliquent-ils.

Favoriser l'activité avec les partenaires du Parc amazonien

Un partenariat avec Pôle Emploi

Pôle Emploi et le Parc amazonien de Guyane ont signé une convention de partenariat le 9 juin 2016 pour favoriser l'accès à l'emploi, le développement d'activités et la formation des habitants des territoires concernés par le parc national.

Dans le cadre de la professionnalisation des activités économiques et la structuration des micro-filières des territoires du sud de la Guyane, Pôle Emploi et le Parc amazonien ont conjointement identifié un besoin d'accompagnement adapté des porteurs d'initiatives.

Ce partenariat vise à dynamiser le développement de l'économie formelle au travers la création de services d'accompagnement et de professionnalisation adaptés aux porteurs de projets et demandeurs d'emploi.

Par la mutualisation de leurs compétences et de leurs ressources, le Parc amazonien et Pôle Emploi se fixent comme objectifs de :

- Accompagner et professionnaliser les porteurs d'initiatives et chercheurs d'emploi,
- Mettre en synergie des dispositifs d'accompagnement par la mise en réseau opérationnelle à l'échelle de chaque bassin de vie (Haut-Maroni, Haut-Oyapock, Centre),
- Rechercher l'innovation par la mise en place d'une plateforme d'appui et d'accompagnement permettant aux porteurs de projets de bénéficier de services de proximité spécifiques,
- Mettre en place des formations adaptées au plus près des territoires, avec une composante « métier » et une composante « gestion d'entreprise ».

Lancement du contrat d'études prospectives pour

la filière de développement durable du Haut-Maroni

Un accord-cadre en faveur du « développement des filières et de l'emploi pour un développement durable sur le Haut-Maroni » a été signé le 21 novembre à Maripa-Soula par la ministre du Travail Myriam El Khomri, la DIECCTE, le Parc amazonien de Guyane, la CTG, les communes de Maripa-Soula et Papaïchton et l'organisme paritaire collecteur agréé OPCALIA.

L'une des mesures de cet accord-cadre est la mise en œuvre en 2017 d'un Contrat d'études prospectives (CEP) à Maripa-Soula et Papaïchton. Réalisé par le Parc amazonien, en partenariat avec la DIECCTE et la CTG, ce diagnostic vise à connaître les opportunités de développement de l'emploi et des compétences dans ces communes.

Il servira de base à la mise en place d'un plan d'actions cohérent. Destiné aux différents opérateurs de l'accompagnement pour l'insertion et l'emploi, il associera l'ensemble des partenaires publics associatifs et privés, notamment en ce qui concerne le développement durable.



© FG

[2.2] LEADER, UNE NOUVELLE STRATÉGIE POUR LE SUD GUYANE

En lien avec les acteurs locaux, le Parc amazonien de Guyane a élaboré cette année une stratégie de développement local pour la nouvelle programmation LEADER 2014-2020, intitulée : « Entre fleuve et forêt, le Sud Guyane : des hommes et des ressources pour un développement endogène ».

À l'issue d'une phase préparatoire marquée par des temps forts de concertation locale, le Parc amazonien de Guyane, structure porteuse du Groupe d'Action Locale (GAL) Sud Guyane, a remis fin juillet 2016 à la Collectivité territoriale de Guyane (CTG) la stratégie de développement local LEADER 2014-2020 du Sud Guyane (comprenant Papaïchton, Maripa-Soula et Saül).

Réuni le 3 octobre 2016, le comité de sélection LEADER, composé de représentants de la CTG, de l'ASP (Agence de services et de paiement), de l'État et du CNES, a émis un avis favorable confirmé officiellement par la CTG le 27 novembre.

La stratégie validée se détaille comme suit :

Objectif 1. Accompagner la ressource humaine locale dans sa montée en compétence générale et dans sa professionnalisation pour un développement endogène :

- Développer l'employabilité, l'entrepreneuriat et la culture projet localement ;
- Soutenir les filières locales et services de proximité, en lien avec les ressources naturelles du territoire.

Objectif 2. Valoriser les ressources patrimoniales locales à travers le développement du tourisme, de l'action culturelle et de l'EEDD



▲ Réunions de concertation en vue de définir la stratégie de développement local du GAL du Sud à Maripa-Soula et Saül. (ci-dessous) © SV / PAG

pour une plus grande attractivité du territoire :

- Asseoir le développement du tourisme sur les ressources patrimoniales, pour une plus grande notoriété de la destination auprès des touristes ;
- Développer l'action culturelle et l'EEDD en lien avec les ressources patrimoniales, pour une plus grande appropriation du territoire par ses habitants.

Objectif 3 - Renforcer le lien entre acteurs du territoire et entre territoires à travers la coopération et l'animation pour une ouverture du Sud Guyane :

- Ouvrir le territoire et enrichir nos expériences et savoir-faire par la coopération ;
- Animer, gérer et évaluer le programme LEADER.

Le Parc amazonien a déposé en décembre une demande de subvention pour l'activation de la cellule de coordination, avec une première tranche financière de 18 mois à partir de janvier 2017. Cette cellule, basée à Maripa-Soula, sera constituée d'une coordinatrice et d'un(e) assistant(e) administratif(ve).

[2.3] AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE

En coopération avec les communes et les communautés de communes, le Parc amazonien contribue à la mise en place des équipements et des services de base dans les communes du sud de la Guyane.

Montée en puissance du réseau des installateurs électriques du Haut-Maroni...

La mise en place de formations techniques en 2015 pour douze assistants électriciens du Haut-Maroni a permis d'acquérir différents niveaux d'habilitation et de structurer des équipes opérationnelles, sous la coordination de l'association Kwala Faya.

Avec le soutien du Parc amazonien, de la commune de Maripa-Soula et de la Collectivité territoriale de Guyane, l'année 2016 a vu la mise en place d'une filière d'approvisionnement en matériaux électriques par l'association. Les « kits » proposés aux habitants souhaitant s'équiper sont installés par les équipes locales. Au cours de l'année, le nombre d'installations électriques intérieures réalisées par le groupe d'assistants électriciens a été porté à 77, soit le tiers du nombre total de points de livraisons actuels. Les équipes ont également assuré la mise en conformité de l'en-

semble des bâtiments publics gérés par la commune de Maripa-Soula (écoles, logements enseignants, etc.), à sa demande.

Dans l'attente de la mise en fonctionnement par EDF des cinq centrales mixtes photovoltaïque/diesel dans les villages du Haut-Maroni, les conditions de montée en puissance de l'activité de raccordement des ménages sont donc réunies.

Le succès des opérations préalables à la réception des centrales de Taluen et d'Antecume-Pata devraient permettre à EDF de procéder à la mise en fonctionnement du service au cours du premier trimestre 2017.

Cette étape, fortement attendue par les habitants, va conduire à une intensification des interventions du réseau d'installateurs constitué et consolider le marché.



▲ L'un des huit points propreté construits à Taluen © JA / PAG

... Et démarrage de la démarche sur le Haut-Oyapock

Les acquis de l'expérience mise en œuvre sur le Haut-Maroni ont permis d'initier une démarche de formation adaptée à Camopi en fin d'année 2016. Pendant une semaine, une formation a été dispensée à cinq habitants de Camopi - Trois-Sauts. Tous l'ont suivie avec sérieux et ont pu être habilités. Cette formation a conforté

leur motivation à intervenir sur les installations électriques intérieures du bourg et des villages. Ils pourront également intervenir sur les systèmes de production photovoltaïques qui seront mis en place par l'association Kwala Faya dans le cadre du programme MAPOCK2, en cours de démarrage (120 kits sur trois ans).

Amélioration de la gestion des déchets par la poursuite des opérations « villages propres » à Camopi...

Au cours de la Semaine européenne de réduction des déchets, la Communauté de communes de l'Est guyanais, la commune de Camopi, le collège et le Parc amazonien de Guyane ont conjointement assuré des actions de sensibilisation pour les publics sco-

laire (et les adultes dans une moindre mesure). Ils ont également mis en place des rotations de pirogues pour collecter les déchets des villages de la rivière Camopi et de l'Oyapock (Saint Soit, Kumalawa, etc.).

... Et préfiguration d'une démarche de long terme : mise en place de points propreté à Taluen

Suite à une concertation menée avec les habitants et les agents communaux, une démarche pilote d'amélioration du cadre de vie a été initiée à Taluen, avec la mise en place de points d'apport volontaire des déchets et ordures ménagères dans le village. Ce dispositif vise à faciliter la collecte par les agents communaux et éviter leur dissémination dans le village.

En partenariat avec la commune de Maripa-Soula et le RSMA (Régiment du service militaire adapté) de Guyane, les jeunes inscrits à la filière « construction bois » du RSMA en 2015-2016 ont élaboré, acheminé et installé ces huit points propreté.

La construction d'une deuxième série de structures à Baboon-Hollo est planifiée en 2017, afin de compléter le dispositif et tester les possibilités de mise en place d'un tri sélectif.

Dans le cadre de cette démarche pilote, la commune de Maripa-Soula a également fait réaliser une série d'études hydrogéologiques et géotechniques afin de mieux documenter les possibilités d'implantation de petites structures locales de gestion des déchets, dans une perspective de travail de moyen terme avec la Communauté de communes de l'Ouest guyanais.

DES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS AVEC LES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

En 2016, le Parc amazonien et les communautés de communes de l'Ouest et de l'Est guyanais ont renouvelé leurs partenariats cadres pluriannuels.

En juin 2016, la **Communauté de communes de l'Est guyanais** et le Parc amazonien ont établi une convention cadre portant spécifiquement sur la mutualisation de leurs compétences et de leurs ressources, afin de sensibiliser et accompagner les habitants par l'Éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD), et plus globalement de travailler conjointement à la mise en

place de solutions techniques adaptées en matière de gestion des déchets (collecte par pirogue, tri sélectif, etc.).

En septembre 2016, la **Communauté de communes de l'Ouest guyanais** et le Parc amazonien ont également signé une convention, intégrant plus largement l'ensemble des secteurs d'activités impliquant les deux partenaires, ainsi que les communes associées. Les actions dans les thématiques suivantes sont visées :

- Amélioration du cadre de vie des populations (notamment la gestion

de déchets ménagers et assimilés, électrification rurale, adduction d'eau potable et assainissement des eaux usées) ;

- Accompagnement du développement économique et durable du territoire (développement économique, touristique, agricole et de la filière d'agro-transformation, développement local).

Avec ces partenariats, le Parc amazonien renforce les synergies avec les collectivités compétentes dans le but de leur apporter un appui sur les territoires.

[2.4] ACCOMPAGNER ET STRUCTURER LES FILIÈRES LOCALES

Le développement des filières locales (forêt-bois, agriculture) est une nécessité pour développer l'emploi, mais aussi pour répondre aux besoins de la population. L'enjeu est de pouvoir approvisionner le marché local, tout en favorisant des démarches collectives, équitables et respectueuses l'environnement.



▲ Huit jeunes de Trois Sauts ont bénéficié d'une « formation-action »
▶ pour la reconstruction de passerelles en bois dans le village © FR / PAG



Forêt-bois : formations & concertation

Formation-action au bénéfice des habitants de Trois Sauts

À Trois Sauts, une expérience de formation-action pour la reconstruction d'une passerelle en bois a été lancée cette année. Issue d'un partenariat entre le Parc amazonien et le Centre de formation professionnelle et de promotion agricole (CFPPA) de Matiti, elle vise à répondre à deux objectifs :

- Développer des compétences locales et susciter ou confirmer des vocations autour des métiers de la construction bois. L'acquisition de ces compétences doit permettre d'améliorer l'autonomie des habitants pour la construction ou la rénovation de leur habitat et d'augmenter l'employabilité des jeunes pour participer aux chantiers déployés dans la commune.
- Contribuer à l'amélioration du cadre de vie des habitants par la reconstruction progressive des voies de franchissement permettant de relier les différents villages. Ces voies sont notamment empruntées par les élèves pour se rendre à l'école.

Alvin Persaud, formateur intervenant auprès du CFPPA, a ainsi accompagné huit jeunes de Trois Sauts pendant trois semaines pour les initier à la conception d'un ouvrage en bois, à la prise de mesures, à l'utilisation d'outils adaptés au contexte local, aux techniques d'assemblage et de construction. Pour répondre à la motivation et au dynamisme des jeunes, le formateur a revu son programme – initialement conçu pour la construction d'une seule passerelle – avec la construction d'une deuxième passerelle permettant de mettre en application les compétences acquises de manière autonome.

La deuxième passerelle a été inaugurée par les habitants dès la fin du chantier. Deux participants à la formation « initiation » ont manifesté leur volonté d'approfondir cette formation en charpente.

UN PARTENARIAT AVEC LE RÉGIMENT DE SERVICE MILITAIRE ADAPTÉ

L'une des recommandations du rapport parlementaire Archimbaud-Chapdelaine sur le suicide des jeunes Amérindiens (2015) préconisait d'utiliser les possibilités offertes par le RSMA pour proposer des sessions de formation adaptées aux « métiers de l'intérieur ». Cette recommandation a été activée par le RSMA sous la forme d'une filière multi-technique destinée spécifiquement aux jeunes de l'intérieur.

Une formation de six mois, comprenant différents modules en électricité, maçonnerie, mécanique et un module principal en charpente, a été mise en place pour 15 jeunes (18 - 25 ans) de Trois Sauts.

Le Parc amazonien de Guyane est partenaire de cette opération en apportant un appui logistique pour le transport de ces jeunes depuis Trois Sauts jusqu'à Saint-Jean du Maroni. En 2017, les partenaires travailleront conjointement pour permettre l'accès à l'emploi des jeunes formés, et plus largement pour consolider cette filière.

Sur le Maroni, un plan de gestion forestier adapté au contexte local

Depuis 2012, le Parc amazonien et l'Office national des forêts (ONF) travaillent en partenariat pour la mise en place de plans de gestion forestiers à Maripa-Soula et Papaïchton. Suite à l'analyse des usages forestiers réalisée en 2012, des prospections de terrain ont été effectuées par l'ONF en 2013 et 2014 pour évaluer le potentiel en production de bois d'œuvre, identifier les secteurs, estimer les niveaux de prélèvement de produits forestiers ligneux et non ligneux et relever les points d'intérêt touristiques, patrimoniaux et écologiques.

Depuis 2015, des échanges avec les élus, les autorités coutumières, des représentants d'usagers et les institutions impliquées dans la gestion ou l'aménagement des espaces agricoles et forestiers ont été initiés à Maripa-Soula afin de partager les besoins et points de vue des différentes parties prenantes.

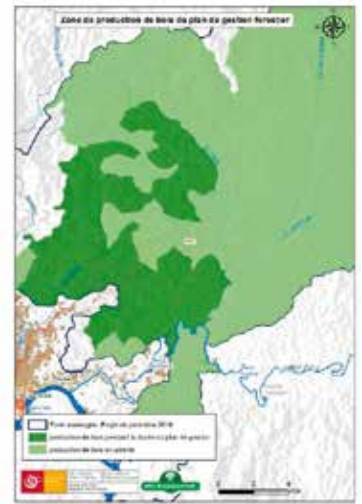
La fin d'année 2015 et l'année 2016 ont été marquées par plusieurs temps de concertation. Un premier échange a réuni l'ensemble des parties prenantes afin d'identifier collectivement les besoins des différents usagers des ressources et espaces forestiers. Début janvier, un atelier de travail technique a été mené pour analyser l'articulation entre le projet de plan de gestion proposé par l'ONF et les besoins identifiés précédemment. Cet atelier a ensuite été restitué aux élus et a été suivi d'un échange sur les points à approfondir.

À la demande de ces derniers, l'ONF et le Parc amazonien ont

travaillé conjointement à l'élaboration d'un document de présentation du projet de plan de gestion explicitant les modalités de définition du périmètre de la forêt aménagée, les choix de zonage et la réglementation applicable dans chaque zone. Un dernier temps d'échange a été organisé en juin pour recueillir les commentaires et recommandations, accompagné d'une visite de terrain afin de visualiser *in situ* les propositions présentées dans le document.

Ces différents échanges ont permis à l'ONF d'explicitier les principes de l'aménagement forestier et la démarche de mise en place d'un plan de gestion. Pour leur part, les acteurs locaux ont fait remonter leurs besoins et contraintes liés à l'utilisation des ressources et de l'espace forestier. Certains points du projet proposé par l'ONF seront ainsi adaptés au contexte local (modification des limites à proximité des abattis, assouplissement de la réglementation sur le prélèvement de plantes non ligneuses à usage traditionnel, etc.).

Le projet final sera présenté au premier semestre 2017 aux différentes parties.



▲ Réunion de concertation pour l'élaboration du futur plan de gestion forestier © SC / PAG



▲ Visite de terrain afin de visualiser les propositions contenues dans le projet de plan de gestion © GB / Daaf

Les formations aux métiers de la forêt se poursuivent

En 2016, les formations à l'abattage contrôlé et au sciage se sont poursuivies sur l'Oyapock et à Papaïchton.

À Camopi, après deux ans de mise en pratique depuis la dernière formation, les quatre porteurs de projets accompagnés dans le

cadre du dispositif Microprojets ont bénéficié d'une formation « recyclage » et d'une formation à la mécanique des tronçonneuses, afin d'augmenter leur autonomie dans le métier. Les porteurs restent confrontés à des obstacles pour le développement de l'activité de producteur de bois : difficulté d'accès au carburant et consommables, délais de paiement par les particuliers et concurrence des scieurs brésiliens. Néanmoins, l'un d'eux exerce aujourd'hui en indépendant à Trois Sauts et les trois autres ont pu être salariés ponctuellement sur des chantiers nécessitant des compétences de bûcheron.

À Papaïchton, une formation à l'abattage contrôlé a été mise en place auprès d'employés communaux, de jeunes ouvriers des entreprises d'exploitation de bois et de porteurs de projets.



◀ Quatre porteurs de projets de Camopi ont bénéficié d'une formation « recyclage » © FR / PAG

Agriculture : accompagner le développement de l'agro-transformation

- Les projets contenus dans les conventions d'application de la charte

Maripa-Soula : « Développement de l'agro-transformation à travers une démarche collective »

Dans la continuité des années précédentes, le Centre de formation professionnelle et de promotion agricole (CFPPA) a maintenu un effort important sur la formation à l'agro-transformation : formation technique en transformation de fruits (confitures, jus, sirop), formation-action à la démarche collective et à la commercialisation.

En matière d'animation, l'accompagnement assidu du CFPPA auprès des producteurs, avec l'aide de la formation à la démarche collective financée par le Parc amazonien, a permis aux producteurs de se structurer par la création de l'association Oli Taanga (« Tenir bon »).

Parallèlement, le Parc amazonien et la commune de Maripa-Soula se sont concentrés sur la réalisation d'une étude d'aménagement de l'atelier de transformation, la mobilisation de financements ainsi que l'appui aux projets agricoles de manière générale. 2016 a été également l'occasion de s'entourer de nouveaux partenaires, notamment le collège de Maripa-Soula, qui a pu accueillir



© OT de Maripa-Soula

des matériels de formation apportés par le Parc amazonien.

La création de l'association marque un tournant dans la structuration de la filière, de très bon augure pour la poursuite du projet. Enfin, le recrutement d'un technicien dédié à l'animation de la filière agro-alimentaire devrait renforcer l'équipe

projet et accompagner au plus près Oli Taanga et les producteurs pour répondre à leurs besoins et atteindre leurs objectifs.

UNE ASSOCIATION DE PRODUCTEURS

L'association Oli Taanga, née en 2016, est déterminée à mener à bien ses projets. Ce statut associatif devra permettre aux producteurs de gagner en visibilité et de mutualiser leurs moyens. Les membres de l'association, aguerris par des expériences précédentes, sont bien décidés à faire entendre leur voix : Oli Taanga a ainsi fait parler d'elle en réalisant une prestation de qualité à la Fête de la gastronomie 2016 de Maripa-Soula, organisée par l'Office du tourisme. L'association a assuré la vente de produits transformés et a animé une démonstration de fabrication de couac, avec la vente de la précieuse semoule dorée encore chaude !



▲ Les producteurs de Maripa-Soula, réunis dans l'association Oli-Taanga, ont participé avec succès à la fête de la gastronomie, en septembre © Office de tourisme de Maripa-Soula

Papaïchton :

« Création d'un atelier de production d'huile de maripa »

En 2014 et 2015, le Parc amazonien, en soutien à l'Association des producteurs d'huile de maripa, a contribué à la création d'un atelier de production à Papaïchton, en complément d'un financement LEADER.

L'année 2016 a vu la réalisation des finitions du bâtiment et l'acquisition de premiers petits matériels, permettant de rendre l'atelier fonctionnel dès 2017. Une première formation de sensibilisation aux règles d'hygiène (HACCP) a été réalisée, touchant une partie des membres de l'association mais aussi des formatrices et/ou cuisinières non adhérentes. L'association a également organisé la deuxième édition de la Fête de la gastronomie à Papaïchton, véritable succès populaire !

Bien que la convention financière entre le Parc amazonien et l'Association des producteurs d'huile de maripa soit terminée, le projet se poursuit, cette dernière souhaitant aujourd'hui se donner un nouveau souffle.

Camopi :

« Faciliter l'accès aux équipements de transformation de couac en vue de stimuler une production locale »

Une réflexion sur les premières étapes du projet a été engagée par le Parc amazonien avec les acteurs locaux et les partenaires potentiels sur les questions de formation et/ou d'appui aux agriculteurs (CFPPA, MFR, etc.).

Les modalités de mise en œuvre des actions les plus adaptées seront définies début 2017.



▲ Formation à la taille de fruitiers à Camopi © SA / PAG

• Les actions structurantes hors conventions

Camopi : une semaine agricole

Une « semaine agricole » a été menée à Camopi en novembre 2016, afin de diagnostiquer les besoins et les difficultés des habitants en termes de production vivrière et d'alimentation. Au programme, sensibilisation à l'entretien et à la taille des fruitiers, omniprésents dans le village, et construction collective d'un poulailler mobile. Cette formation, menée par le CFPPA avec l'appui de la Maison Familiale Rurale (MFR) des fleuves de l'Est, sur sollicitation du Parc amazonien, a été l'occasion d'identifier les centres d'intérêt des habitants et d'envisager une suite d'actions pour la poursuite de l'acquisition de compétences dans le domaine agricole.

Saül : développement de pratiques agro-écologiques

Suite à la formation Certiphyto organisée en 2015 à Saül, les agriculteurs, sensibles aux aspects liés à la santé mais aussi à l'environnement, s'étaient montrés soucieux d'améliorer leurs méthodes. Le Parc amazonien, en sollicitant la coopérative Biosavane, a souhaité encourager les agriculteurs à exercer des pratiques agro-écologiques. Les 21, 22 et 23 novembre, une agricultrice bio ainsi que le technicien de la coopérative se sont déplacés à Saül pour rencontrer les agriculteurs, visiter des parcelles, réaliser des diagnostics individualisés, apporter des conseils pratiques et partager leurs expériences. Motivés par des commentaires plutôt encourageants de Biosavane, les agriculteurs ont exprimé la volonté de renouveler cette initiative et ont ciblé quelques thèmes prioritaires pour les deux prochaines années.

Maripa-Soula : voyage d'étude d'agriculteurs

Chaque année, le Parc amazonien soutient la réalisation d'un voyage d'étude des agriculteurs de Maripa-Soula, dans le cadre du dispositif de professionnalisation du Haut-Maroni du CFPPA. En novembre 2016, onze agriculteurs (en majorité des femmes) ont participé à ce voyage dans l'Ouest guyanais. Saint-Laurent du Maroni, Apatou, Mana, Javouhey, ils ont sillonné les routes et les pistes agricoles à la rencontre de producteurs. Une attention particulière a notamment été apportée sur le maraîchage (sous serre et plein champ). Les associations locales ont également été heureuses de partager leurs expériences en agro-transformation (vie associative, organisation d'événements, valorisation des produits transformés, commercialisation, etc.).



▲ Construction d'un poulailler mobile et duplicable © SA / PAG



▲ Formation aux pratiques agro-écologiques à Saül © SA / PAG



▲ Voyage de onze agriculteurs de Maripa-Soula dans l'Ouest guyanais © SA / PAG

Vers un schéma directeur d'aménagement agricole à Maripa-Soula

La commune de Maripa-Soula, avec l'appui du Parc amazonien, a décidé de s'engager dans la rédaction d'un Schéma directeur d'aménagement agricole, un document de référence posant le diagnostic du territoire et définissant la stratégie de développement de ce secteur : délimitation de périmètres, programme d'actions, moyens à mettre en œuvre... Des moyens financiers et humains ont donc été mobilisés conjointement afin de réaliser ce travail traduit en programme opérationnel, un programme dont les premières étapes devraient être mises en œuvre dès 2017.



▲ Vue de l'inselberg Susu Bella, accessible depuis le sentier Mémora © GF / PAG

[2.5] AMÉLIORATION DE L'OFFRE ÉCO-TOURISTIQUE

Ouverture et entretien de nouveaux sentiers

Le sentier de Gobaya Soula a bénéficié cette année d'aménagements réalisés par les agents du Parc amazonien de la délégation du Maroni (antenne de Maripa-Soula) qui permettent aux visiteurs de le parcourir en toute sécurité. Ce site, fréquenté depuis de nombreuses générations, est situé sur les contreforts des Monts Attachi Baaka (782 m) haut-lieu de culte aluku. On accède au début du sentier après 20 minutes de pirogue depuis le bourg de Maripa-Soula. Un carbet couchage situé au bord du fleuve, permet d'y passer la nuit. L'itinéraire menant aux cascades (2,2 km AR) sera prochainement agrémenté d'une grande boucle sillonnant le milieu naturel sur une dizaine de kilomètres. Des aménagements sont également prévus au niveau du dégrad, avec notamment l'installation courant 2017 d'un ponton qui permettra l'accostage des pirogues et des canoës-kayaks.

Le sentier de La Source à Papaïchton a fait l'objet cette année d'une étude scénographique. Cette boucle de 4 km, qui longe le fleuve Maroni, est composée de divers milieux (zone d'abattis, crique, forêt drainée) et ne présente pas de difficulté majeure. Au point culminant du sentier, une vue magnifique récompense les visiteurs.

Afin d'interpréter le parcours, les élèves du collège de la capitale boni ont été invités à s'exprimer sur le choix des supports, des stations, mais aussi sur les contenus. Ils ont pu bénéficier de l'accompagnement d'un graphiste, qui a travaillé avec eux sur un projet global d'interprétation. Plusieurs visites du sentier ont été organisées afin que les collégiens puissent s'approprier le parcours. La restitution de ces travaux s'est avérée riche et l'implication sans faille des élèves a démontré leur intérêt pour l'aménagement de leur commune et la préservation de leur patrimoine.

L'entretien du sentier est régulièrement réalisé par les équipes du Parc amazonien. À noter qu'un second parcours sera prochainement aménagé sur la montagne couronnée Wana Mongo (313 m), située au nord-est du tracé actuel.

Le sentier Mémora est situé en zone de cœur du Parc amazonien. La crique du même nom se trouve en effet à 24 km en aval de Camopi, sur le fleuve Oyapock. Pour atteindre le départ du sentier, il faut remonter la crique pen-

dant environ 6 km. Le sentier sillonne par la suite la forêt durant 7 km jusqu'au pied de l'inselberg Susu Bella (247 m). Des vestiges archéologiques sont visibles tout au long du parcours et la présence de plusieurs sauts et cascades confère à ces paysages un caractère exceptionnel à l'échelle de la Guyane.

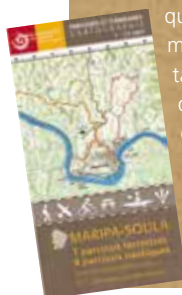
Les nombreux attraits écologiques, culturels et touristiques du site en font un véritable produit d'appel pour la commune de Camopi et un projet « levier » pour le Parc amazonien.

Un opérateur privé projette d'aménager un site dédié à l'hébergement et à la restauration à l'embouchure de la crique, au pied d'une montagne couronnée, ainsi qu'au niveau du premier saut de la crique Mémora. Deux missions de reconnaissance ont été effectuées en 2016 en sa présence afin de déterminer les zones d'aménagement possibles et les potentialités touristiques ainsi que les enjeux écologiques et économiques de ce parcours encore en développement.

Le Parc amazonien projette d'installer au pied de l'inselberg Susu Bella une structure d'hébergement éco-responsable et exemplaire en termes d'intégration paysagère, de choix des matériaux et de modes de construction (2017-2018).

UNE CARTE DES SENTIERS DE RANDONNÉE DE MARIPA-SOULA

Après l'édition de la carte des sentiers de Saül et du sentier La Source de Papaïchton, la carte de Maripa-Soula a été réalisée en fin d'année 2016 et décrit sept parcours terrestres - Gobaya Soula, boucle Sophie, boucle New Wacapou, piste des Abattis, sentier des Géants, piste de Papaïchton, crique Daouda - et quatre parcours nautiques. Des informations relatives à ces itinéraires sont intégrées (distance, difficulté, localisation). Ces sentiers font l'objet d'une carte détaillée où figurent également les coordonnées des prestataires, permettant aux touristes de préparer leur voyage. Elles sont disponibles dans les antennes du Parc amazonien, à l'Office de tourisme de Maripa-Soula ou téléchargeables sur le site www.guyane-parcnational.fr.



Accessibilité des sites : Amazonie pour tous, des perspectives

Depuis 2013, la GMF, partenaire privilégié de Parcs nationaux de France, a permis au Parc amazonien de Guyane de mener plusieurs diagnostics dans la commune de Saül afin d'identifier les maillons faibles de la chaîne d'accessibilité.

Plusieurs acteurs sociaux, institutionnels et associatifs du territoire se sont impliqués dans l'opération, grâce à des partenariats conclus avec le Parc amazonien, notamment la commune de Saül, les PEP 973 (les Pupilles de l'enseignement public, association apportant des réponses adaptées aux besoins évolutifs d'enfants et de jeunes en situation de handicap moteur en termes de loisirs et d'éducation), et l'APADAG (Association des parents et amis de déficients auditifs de Guyane).

Ces trois dernières années, des séjours « test » ont ainsi été organisés sur la destination avec des personnes présentant des déficiences motrices, intellectuelles, visuelles ou auditives.

Le parc national envisage de poursuivre les actions menées en mettant en place un plan d'actions multi-partenarial s'articulant autour de trois grands axes :

- La territorialisation de l'opération (Papaïchton, 2017) ;
- La mise en réseau des partenaires et acteurs ;
- La pérennisation de l'opération : à terme les actions s'organiseront sans la maîtrise d'ouvrage et sans la maîtrise d'œuvre du Parc amazonien.

Juin 2016 :

Séjour d'enfants présentant des troubles Dys

Le Parc amazonien a accueilli à Saül le SESSADYS (centre spécialisé en charge des troubles Dys) de l'association APADAG. Neuf enfants présentant des troubles Dys, accompagnés d'une psychomotricienne, d'une orthophoniste et d'une éducatrice spécialisée, ont ainsi pu parcourir certains sentiers de Saül, rencontrer les enfants du village et observer le somptueux fromager, arbre de l'année 2015. Cette même semaine, le Parc amazonien a remis aux habitants de Saül et à l'équipe de l'APADAG des tee-shirts représentant l'arbre de l'année.

Octobre 2016 :

Initiation à la langue des signes française

Une semaine a été dédiée à l'initiation à la langue des signes française des hébergeurs et autres acteurs socio-professionnels de Saül en présence de divers partenaires, dont l'APADAG. Leur expertise a permis de traduire les informations relatives à l'interprétation des sentiers (toutes thématiques confondues) en langue des signes française et de procéder à des enregistrements vidéo qui seront prochainement intégrés à l'application Rando Amazonie.

Un GPS dédié aux déficients visuels a également fait l'objet de phases test en milieu naturel (GPS Lucia), et sera disponible via un lien sur la plateforme Rando Amazonie en 2017.

Des personnes présentant des déficiences diverses étaient également présentes afin de pouvoir échanger sur les problématiques propres à leur handicap et ainsi sensibiliser les différents participants de ce séjour (agents du Parc amazonien, étudiantes de l'université de Guyane, associations Peuples en Harmonie, YVOIR et APADAG, opérateurs privés de Saül).

En 2017, le projet Amazonie pour tous sera porté par le Parc amazonien et l'université de Guyane à Papaïchton.

Deux reportages ont été produits lors de ces séjours et sont disponibles sur le site internet du Parc amazonien : www.guyane-parcnational.fr.

PARTICIPATION AU SALON HANDI VALIDE

Le Parc amazonien a participé cette année à la deuxième édition du Salon Handi Valide de Guyane organisée par l'association Ohé. Le chargé de mission Tourisme a pu faire une présentation de l'opération Amazonie pour tous ainsi que la nouvelle version de l'application Géotrek, Rando Amazonie. Les visiteurs se sont montrés très intéressés par les actions menées à Saül en termes d'accessibilité pour tous.

Cet événement a également été l'occasion d'officialiser la signature de la convention cadre établie avec l'APADAG. Dans le cadre de ce partenariat, sept jeunes déficients auditifs ont été accueillis au siège du Parc amazonien, à Rémière-Montjoly, afin de leur présenter les métiers du Parc mais aussi la faune et la flore

de Guyane. Suite à cette première rencontre, une sortie sur les sentiers de Lamirande (Réserve naturelle nationale du Mont Grand Matoury) a été organisée et animée par Loïc Massué et Emeric Auffret, en présence d'une interprète en langue des signes française. La satisfaction des enfants était unanime.



© PAG



▲ L'opération Amazonie pour tous a rassemblé, en octobre à Saül, les agents du Parc amazonien et les VSC, des étudiantes de l'université de Guyane et des membres des associations Peuples en Harmonie, YVOIR et APADAG © PAG



Contribution à la structuration de la filière guidage en milieu amazonien



▲ Quarante personnes intéressées par le métier de guidage ont participé au séminaire, en novembre à Maripa-Soula © JMM / PAG

Après plusieurs années de travail avec les partenaires sociaux, et suite à la publication d'une convention collective spécifique, la Compagnie des guides de Guyane (CGG) valorise aujourd'hui la filière de guidage en milieu amazonien par le biais de trois métiers reconnus par des Certificats de qualification professionnelle (CQP) :

- Le titulaire du CQP de guide animateur intervient plus spécifiquement en milieux naturels connus et reconnus, dans les milieux naturels référencés. Ses interventions ne durent pas plus d'une journée.
- Le guide accompagnateur contribue à la mise en œuvre de produits touristiques de découverte en Guyane. Il accompagne sur plusieurs jours avec nuitées en milieux naturels connus et reconnus.
- Le guide d'expédition maîtrise le processus conduisant à la réalisation de produits d'exploration en Guyane. Il a l'expertise requise pour accompagner des groupes pendant plusieurs jours avec une ou plusieurs nuitées sur ou hors parcours connus et reconnus.

Déploiement de l'application Rando Amazonie

L'application des randonneurs Géotrek passe à la version 2, plateforme plus ludique permettant de visualiser en quelques clics les plus beaux paysages du Parc amazonien.

Cette nouvelle version permet également d'accéder à des bases de données autres que la cartographie des sentiers - ce pour quoi elle était initialement conçue - telles que les listes des hébergeurs, restaurateurs... Un travail important a été également mené cette année pour rendre l'interprétation des sentiers de randonnée accessible à tous. En effet, les explications thématiques des points d'intérêt remarquables identifiés sur le terrain ont été traduites et enregistrées en langue française. Ces informations seront également lisibles via la synthèse vocale des smartphones ou tablettes.

Toutes ces informations sont disponibles en fonctionnement hors ligne, en téléchargeant la fiche sentier correspondante et les thématiques souhaitées. Une version mobile (Android et Apple) de l'application sera disponible en début d'année 2017.



En 2015 et 2016, les vingt premiers guides en milieu amazonien de Guyane ont obtenu leur(s) diplôme(s) après avoir suivi une phase de validation des acquis de l'expérience (VAE).

Afin de s'inscrire dans la continuité de ces VAE, le Parc amazonien a conclu un partenariat avec la Compagnie des Guides de Guyane pour mettre en place des formations diplômantes.

Après avoir recensé une quarantaine de personnes vivant sur les territoires concernés par le Parc amazonien et intéressées par les métiers du guidage, un séminaire d'information a été organisé par la Compagnie des guides de Guyane, en partenariat avec le Parc amazonien, les 22 et 23 novembre 2016 à Maripa-Soula.

Six porteurs de projet de Papaïchton, dix de Saül, onze de Camopi et dix de Maripa-Soula et du Haut-Maroni ont été rassemblés pour des temps d'échange constructifs qui ont permis d'identifier les spécificités propres aux territoires du sud de la Guyane.

Grâce à des entretiens individuels approfondis, les attentes et besoins des participants ont été recueillis et seront analysés afin d'adapter au mieux le contenu et le déroulé des futures formations.

Participation au Salon du tourisme

Le double stand du Parc amazonien n'est pas passé inaperçu lors de la 18^e édition du Salon du tourisme et des loisirs de Guyane. Un cachiri de manioc doux venant directement de Camopi était servi aux visiteurs pour dégustation. Pour beaucoup d'entre eux, c'était une découverte. Le Parc amazonien a également facilité la participation de deux productrices de Maripa-Soula qui sont venues vendre différents produits agro-transformés (pinda, pâtes de piment, couac, confitures...). Au total, 8 000 personnes se sont rendues au Salon du tourisme durant le week-end.

Cette année, la promotion du Marché artisanal du Maroni s'est faite grâce à l'Office de tourisme de Maripa-Soula, qui a mis en vente vingt packages pour la manifestation de juin.

LES CONTRATS DE DESTINATION, POUR PROMOUVOIR LE TERRITOIRE

Dans le cadre du contrat de destination à visibilité internationale dont le Parc amazonien est signataire, les contrats de développement territorial « Destination Maroni » et « Destination Cœur de Guyane » ont été signés cette année. Le président et le service Développement durable du Parc amazonien ont ainsi assisté aux comités de pilotage de ces contrats de destination, dont l'objectif est de promouvoir le territoire et consolider l'offre touristique existante.

[2.6]

ORGANISATION D'ÉVÉNEMENTS STRUCTURANTS

La créatrice
Marie-Claire Ateni
(au centre), marraine
de la 8^e édition
du Marché artisanal
du Maroni
© SB / PAG



Le Parc amazonien, en lien avec ses partenaires, organise sur les territoires du sud de la Guyane des manifestations grand public destinées à encourager le développement économique local et adapté, valoriser les savoirs et savoir-faire traditionnels et encourager la fréquentation touristique.



▲ Le thème « Modes, traditions et cultures » a inspiré les participants et visiteurs © SB / PAG

Marché artisanal du Maroni : un évènement porté par l'ensemble des partenaires

Encourager le développement économique local et adapté, valoriser les savoirs et savoir-faire locaux et assurer la promotion d'un territoire riche et pourtant encore peu connu à l'échelle régionale, tels sont les objectifs que se sont donnés le Parc amazonien, la mairie de Maripa-Soula et l'Office de Tourisme pour l'organisation du 8^e marché artisanal du Maroni, en juin.

Rendez-vous devenu incontournable pour les habitants du fleuve, cette nouvelle édition a rempli ces trois missions en allant même au-delà, offrant aux visiteurs un aperçu des richesses culturelles et artistiques du territoire dans une ambiance festive et conviviale.

Le marché, c'est avant tout les artisans, qui sont chaque année plus nombreux à prendre place sur les stands de la salle omnisports pour accueillir les quelque 3 000 visiteurs. L'espace gastronomie ne désemplit pas non plus, et c'est avec satisfaction que l'on constate année après année l'autonomie croissante des cuisinières, accompagnées par ailleurs par le dispositif Microprojets du Parc amazonien.

Du côté des agro-transformateurs, l'esprit d'équipe est notable : depuis 2016, les agriculteurs se sont constitués en association, Oli-Taanga, dont la mission est de soutenir le développement d'activités agricoles et d'agro-transformation à l'échelle locale. Le marché artisanal est un premier test pour eux, et le résultat est plutôt satisfaisant. Ce grand rendez-vous permet ainsi de mettre à l'épreuve le professionnalisme des exposants, de formaliser une offre répondant à la demande et de développer un peu plus chaque année le sens du commerce des acteurs mobilisés, participant indéniablement au renforcement des filières locales.

Le marché artisanal est aussi le témoin d'une collaboration croissante et de plus en plus structurée entre les partenaires

organisateurs : initialement porté par le seul Parc amazonien, il a gagné avec les années une dimension multi-partenaire, chaque acteur s'impliquant à son niveau et dans son domaine de compétences : mise en tourisme assurée par l'Office de Tourisme, logistique et sécurité par la mairie de Maripa-Soula, animations sportives et musicales par les associations locales...

L'ensemble finement orchestré par un comité de pilotage où chacun contribue à la préparation de ce grand rassemblement.

Pour la première fois en 2016, une association du territoire s'est emparée de la décoration de l'espace et de l'installation des stands, allégeant le travail des agents du Parc jusqu'alors très impliqués en amont de la manifestation. Ainsi, le Parc amazonien se positionne non plus comme unique porteur mais comme co-organisateur d'un projet commun, cultivant autant que possible l'engagement et l'implication des acteurs locaux à tous les niveaux de décision.

Enfin, l'édition 2016 du marché s'est voulue porteuse de message en contant une histoire, celle d'une habitante de Maripa-Soula

aujourd'hui créatrice de renommée internationale évoluant dans les cercles de la mode à Paris et en Chine. Marie-Claire Ateni, invitée d'honneur et marraine de l'événement, a joué le jeu de la transmission en intervenant à plusieurs reprises avant, pendant et après le marché, en accord avec le thème de cette édition : « Modes, traditions et cultures ».

Pour le Parc amazonien et ses partenaires, il s'agit non seulement de donner un rythme et une touche originale à chaque nouvelle édition du marché, mais aussi et surtout de mettre la lumière sur les habitants du territoire, leurs parcours et leurs réussites qui constituent de beaux exemples pour la jeunesse du Maroni.



Journée de l'abbatis culinaire à Camopi : une première réussie

Traditionnellement, les habitants de Camopi exploitent les ressources de leur milieu pour s'approvisionner en denrées alimentaires à travers la pratique de la chasse et de la pêche, mais aussi de l'abbatis. Ce mode de culture traditionnel, partagé par de nombreuses populations de Guyane, joue un rôle primordial dans la vie des habitants : il permet de conserver une autonomie alimentaire et constitue un lieu de transmission de la culture, un espace dans lequel des savoirs et savoir-faire précieux sont mis en pratique.

Aujourd'hui, près de 20% de la population de Camopi occupe un emploi salarié, ce qui diminue ses possibilités de pratiquer ces activités traditionnelles. Les salariés ont également peu de temps à consacrer à la confection d'objets artisanaux pourtant utilisés quotidiennement pour la préparation des aliments.

La « Journée de l'abbatis culinaire », organisée par le Parc amazonien de Guyane, est ainsi née de la volonté de créer un lieu d'échange entre les habitants pour la vente de produits agricoles et artisanaux.

La première édition s'est déroulée le 7 juin 2016 dans le bourg. Vingt-sept exposants ont eu l'opportunité de commercialiser leurs produits : douze dans le domaine de l'artisanat, onze dans



le domaine agricole et quatre pour d'autres produits.

Cette manifestation, qui a connu un véritable succès, a également permis aux visiteurs de découvrir le patrimoine agricole et culturel de la commune à travers l'exposition de produits agricoles originaux tels que l'igname violet, le jus de wassaï et une multitude de variétés de manioc (jaune, violet, rose, etc.).

Les prochaines Journées de l'abbatis culinaire auront lieu les 6 juin et 5 décembre 2017.

▲
Première édition réussie pour La Journée de l'abbatis culinaire à Camopi
© CB / PAG



Trail de l'Enfer vert : attirer le tourisme sportif à Saül

Le Parc amazonien de Guyane a organisé une course trail à Saül, en partenariat avec la commune et la CTG, le 10 décembre 2016. Cette course pédestre en forêt était ouverte à tous. Il s'agissait d'une première édition « test » afin de reproduire à plus grande échelle ce trail sur les sentiers emblématiques de la commune dans le futur.

« Cet événement avait un but sportif mais aussi symbolique : occuper le terrain, arroser avec la sueur de l'effort cette forêt meurtrie par la

lance des garimpeiros », explique Antonio Lopez, chef de la délégation du Centre du Parc amazonien.

Deux parcours étaient proposés :

- Une course de 20 km avec 1094 m de dénivelé (sentiers Roche bateau et Mont la Fumée, avec deux ravitaillements).

- Une course de 31 km avec 1717 m de dénivelé (sentiers Roche bateau, Mont la Fumée et Bœuf mort, avec trois ravitaillements). Malgré la difficulté d'accès (le seul moyen de se rendre dans la commune étant un avion de seize places), douze coureurs se sont donnés rendez-vous sur la ligne de départ. La plupart se sont élancés sur la course de 20 km, franchissant les douces collines du sentier de Roche Bateau avant de gravir les monts la Fumée... Rachid Ghanmouni a terminé premier de cette course en 2h09, suivi de Romain Tréhonel (2h54) et du trio du Parc amazonien Emeric Auffret (3h06), Gilles Kleitz (3h25) et Bérengère Blin (3h29, première femme).

Un seul coureur s'est engagé sur le deuxième circuit proposé : Gustavo Azevedo Torres, qui a bouclé les 31 km en 4h20.

La remise de prix a été l'occasion de partager un moment festif avec les résidents de la commune. Une soirée conviviale a également été organisée, avec un groupe de musique du village



◀
En solitaire ou à deux, douze coureurs ont participé au premier trail de Saül
© Panga

et la présentation du travail artistique et mémoriel de Thomas Tilly, mêlant des sons de la forêt à des témoignages d'anciens de la commune. « Cet événement prouve que malgré tous les obstacles rencontrés, il est possible, avec de la volonté, d'organiser une manifestation sportive à l'intérieur de la Guyane », précise Antonio Lopez.

ET AUSSI...

Journées du patrimoine à Saül (16, 17 & 18 septembre) :

Une trentaine de personnes ont participé à un mayouri nettoyage organisé à l'occasion des Journées européennes du Patrimoine, à Saül. Des animations avaient également été mises en place pour les enfants.

Journées du goût et de la gastronomie à Saül (12 & 13 août) :

Cette manifestation visait à faire découvrir et redécouvrir les patrimoines naturels et culturels, l'authenticité, les traditions et la qualité des produits. Des stands de producteurs ont permis aux habitants et visiteurs d'apprécier les spécialités culinaires de la commune.



Saki à face pâle - Pithecia pithe

SOUTIEN
AUX PROJETS COLLECTIFS.....24

LA JEUNESSE
UNE ATTENTION PARTICULIÈRE.....26

FAVORISER L'INTÉGRATION
DES FEMMES
DANS LE DÉVELOPPEMENT LOCAL.....27

ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT
UN CŒUR DE MÉTIER.....28

3

FAVORISER LE LIEN SOCIAL AVEC LE DEVELOPPEMENT DURABLE

PROMOTING SOCIAL LINKS

Men, women, young and not so young.... All contribute to the rich heritage that is the cultural fabric and character of the French Guiana Amazonian Park. The public establishment and its partners support local and collective initiatives that aim to develop social links on these lands. Particular attention is devoted to youth and women, in order to better promote their integration in local and adapted sustainable development.

Hommes, femmes, jeunes et moins jeunes... Tous sont acteurs de la richesse patrimoniale qui exprime le caractère du Parc amazonien de Guyane. L'Établissement public et ses partenaires soutiennent les initiatives locales et collectives visant à créer du lien social sur les territoires. La jeunesse et les femmes font l'objet d'une attention particulière, afin de favoriser plus encore leur intégration dans le développement durable et adapté des territoires.



Animation d'éducation à l'environnement et au développement durable à Elahé © GC / PAG

[3.1] SOUTIEN AUX PROJETS COLLECTIFS

Afin d'accompagner les acteurs du territoire, et particulièrement les associations et établissements scolaires, le Parc amazonien a lancé pour la première fois en 2016 un appel à propositions pour des projets d'éducation à l'environnement, d'écoresponsabilité, d'animation pour la jeunesse ainsi que pour les petits projets structurants. Au total, 32 100 € de subventions ont ainsi été versés.

Appel à propositions pour les associations et établissements scolaires

En 2016, le Parc amazonien a mis en place pour la première fois un appel à propositions pour les associations et établissements scolaires. Ce dispositif, qui vise à financer des projets proposés par des acteurs locaux ou régionaux, présente de nombreux avantages : il permet d'améliorer la transparence et la clarté de la procédure de financement de certains projets, mais aussi l'efficacité et la gestion de l'attribution des financements au sein du Parc amazonien de Guyane. Il permet en outre de mieux accompagner les associations du territoire, de l'idée au projet.

Une première année positive

Pour cette première année test, quatre thématiques ont été proposées : éducation à l'environnement et au développement durables (toutes les communes), éco-responsabilité des événements (toutes les communes), petits projets structurant du territoire (Maripa-Soula et Papaïchton), animations pour la jeunesse (Camopi). Associations loi 1901, établissements scolaires et bibliothèques étaient éligibles pour déposer un dossier.

Trois ateliers d'accompagnement ont été réalisés en amont ou durant l'appel à propositions à Maripa-Soula, et des accompagnements individualisés ont été dispensés à Camopi. Par manque de moyens et de temps, aucun atelier n'a pu être réalisé à Papaïchton et Saül cette première année. Les associations avaient du 31 mars au 31 mai 2016 pour déposer leur candidature.

Au total, six dossiers ont été retenus pour la thématique EEDD (19 121€ de subventions), six dossiers pour la jeunesse (10 000 € de subventions), un pour les petits projets structurants à Papaïchton (3 000€ de subventions). Ces dossiers ont été pré-notés par une grille de critères précise début juin et sélectionnés le 16 juin par une commission mixte composée d'agents du Parc et de représentants des partenaires (CTG, Aproses, Graine, DJSCS), aucune mairie n'ayant malheureusement pu se libérer pour y participer.

Une évaluation réalisée en août de cette phase pilote a montré l'intérêt de pérenniser un tel dispositif tout en l'adaptant et en améliorant les aspects moins concluants : communication aux

partenaires, amélioration de l'accompagnement, affinement des critères de notation, changement ou extension des thématiques, recherche de synergie et de territorialisation avec les autres partenaires...

Vers une pérennisation du dispositif

Suite à ce bilan positif et en prenant en compte les ajustements nécessaires à réaliser, le comité de direction du Parc amazonien puis le conseil d'administration ont pris la décision, en novembre 2016, de pérenniser ce dispositif pour les années à venir. Il reste encore difficile pour un grand nombre d'associations de bien structurer leurs demandes de subvention. Ce dispositif, en proposant un accompagnement d'une part et en fournissant des critères et formats de sélection clairs de l'autre, a le mérite d'encourager les structures à améliorer leur connaissance et pratique des demandes de subvention. « D'un côté, on essaye d'aider les porteurs de projet à mieux concevoir leurs demandes. De l'autre, on apporte un financement qui prend en compte les spécificités des acteurs du territoire. C'est un appui des deux côtés. Le but, c'est de faire en sorte que les projets aient plus de chance de fonctionner et que les associations puissent recevoir d'autres financements en ayant acquis des réflexes sur les demandes de subvention », explique Antoine Messenger, responsable de ce projet.

Le nouvel appel à propositions a été lancé le 10 novembre 2016, avec trois thématiques généralisées sur tout le territoire concerné par le Parc : animations pour la jeunesse, petits projets structurants (appelé « promesses du territoire ») et éducation à l'environnement et au développement durable. Avec une enveloppe de 56 500 € de financement au total, qui sera attribuée à partir de début 2017.



PROJETS ET MANIFESTATIONS PORTÉS PAR DES ASSOCIATIONS OU DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ET SOUTENUS PAR LE PARC EN 2016

COMPAGNIE DES GUIDES DE GUYANE

PROGRAMME DE FORMATION AU GUIDAGE EN MILIEU AMAZONIEN

GEPOG

FORMATION DES AGENTS DU PAG (ORNITHOLOGIE)

KWALA FAYA

- FORMATION À L'HABILITATION ÉLECTRIQUE
- MISE EN SÉCURITÉ DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES INTÉRIEURES

GRAINE GUYANE

- ASSISES RÉGIONALES DE L'EEDD
- KIT PÉDAGOGIQUE SUR L'ÉNERGIE

LA TÊTE DANS LES IMAGES

- « DES IMAGES POUR SE DIRE »
- ÉDITION POUR RESTITUTION DU LIVRE « D'UNE RIVE À L'AUTRE »
- EXPOSITION ITINÉRANTE

SEPANGUY

PROGRAMME SOLOLIYA (EEDD)

GADEPAM

- COLLECTE ET SUIVI DE L'ARTISANAT
- 9^e COLLOQUE CIPAM

ADER

PARTAGE DES SAVOIRS ET DES SAVOIR-FAIRE

COLLÈGE GRAN MAN DIFOU FOYER SOCIO-ÉDUCATIF

- JARDINS PÉDAGOGIQUES
PROJET « LES PETITS JARDINIERS »
- SOUTIEN AU VOYAGE D'ÉTUDE DES ÉLÈVES EN CAP TOURISME À SAÛL
- « DES VALEURS POUR LUTTER CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES AU COLLÈGE »

AIDES GUYANE

SOUTIEN AUX ACTIVITÉS

KWATA

PROJET FAUNE D'HIER, D'AUJOURD'HUI, DE DEMAIN

KAMOPIWANN

PROJET « PAGEAI » (KAYAK)

COLLÈGE PAUL-SUITMAN

- PROJET « CŒUR DE L'HOMME CŒUR DE LA FEMME » : ATELIERS SUR LES SAVOIRS TRADITIONNELS
- VOYAGE D'ÉTUDE SUR LE LITTORAL DES ÉLÈVES DE SEGPA POUR LE PROJET « PLANTONS LE DÉCOR »

LA BANDE À WILL

- MARCHÉ DU CŒUR À MARIPA-SOULA
- MARCHÉ ARTISANAL DU MARONI

KAMIKATOP

- VOYAGE D'ÉLÈVES DE TALUEN AU ZOO
- PROJET ARTISTIQUE POUR L'ÉCOLE DE TALUEN/TWENKÉ
- JARDINS POTAGERS SCOLAIRES ÉCOLOGIQUES

APROSEP

- SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS LOCALES
- MISE EN PRATIQUE DES ACQUIS FORMATION BOIS
- PRÉFIGURATION D'UNE STRUCTURE DE PRODUCTION DE BOIS

COQ DE ROCHE

ÉQUIPEMENTS DE FOOTBALL

KUMAKA

- PROJET DE CONSTRUCTION D'UN CARBET TRADITIONNEL TEKO
- APPUI AU DÉPLACEMENT DU GROUPE DE DANSEURS TEKOKAKAN

AFIKAN LUTU

FESTIVAL PANGI UMAN FESTI

LOUKOU MOFINA

RÉALISATION DU CARNAVAL

CUEILLEURS DE BRUME

PROJET TERRITOIRE EN SCÈNE : DANSE, THÉÂTRE, ÉCRITURE

LATITUDE CIRQUE

ATELIERS DE CIRQUE AU FIL DU FLEUVE

MYSTÈRE CREATION

MARCHÉ ARTISANAL DU MARONI (DÉFILÉ DE MODE)

ÉCOLE LES PETITS MARIPAS

VOYAGE PÉDAGOGIQUE AU ZOO

COMITÉ RÉGIONAL DE NATATION MA GUYANE NAGE

ENDE & IDGE

PROJET QUESTIONS POUR UN CHAMPION

YVOIR

DÉVELOPPEMENT DE LA RANDONNÉE POUR PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

YÉPÉ

RÉALISATION D'ATELIERS DE TRANSMISSION DES SAVOIRS ET SAVOIR-FAIRE

CHERCHEURS D'AUTRES

TOURNAGE ET POST PRODUCTION D'UN FILM SUR LE PUU BAAKA

MO

MARCHÉ ARTISANAL DU MARONI (DÉFILÉS DE MODE)

TI PALM

MISE EN PLACE D'UNE PÉPINIÈRE DE PALMIERS

AMICALE LAÏQUE DE CACAO

ÉDITION DE LIVRES BILINGUES FRANÇAIS-ANGLAIS ET FRANÇAIS-HMONG PAR L'ÉCOLE DES CITRONNIERS

PANGA

CONCOURS DU PLUS BEAU JARDIN CRÉOLE

MI SA LIBI

FILM PÉDAGOGIQUE SUR LES DANSES ALUKU

- MARONI
- MARONI / OYAPOCK
- CENTRE
- OYAPOCK
- ENSEMBLE DU TERRITOIRE



▲ Animation d'EEDD assurée par Justine Aliman He, VSC au Parc amazonien, et Françoise Ewaho, assistante-relais au Parc, pour Les élèves de l'école Jonas, à Maripa-Soula © GC / PAG

[3.2] LA JEUNESSE UNE ATTENTION PARTICULIÈRE

Dans les communes concernées par le Parc amazonien, la jeunesse représente plus de 50 % de la population. Un effort particulier est mené en sa faveur par le parc national.

Travailler en lien avec les habitants est la condition nécessaire à la pérennisation des ressources naturelles et des habitats, supports des modes de vie traditionnels et des activités locales. Ne pas prendre en compte cet enjeu humain obérerait considérablement les potentialités de développement durable du sud de la Guyane pour les générations futures.

Parmi cette population, la jeunesse (15-30 ans) et l'enfance (0-14 ans) en représentent respectivement 24 et 32 %. Dès lors et compte tenu des enjeux complexes de ces sociétés en mutation, le Parc amazonien a souhaité depuis 2016 renforcer son action au bénéfice de la jeunesse de manière directe et indirecte.

Cette démarche passe avant tout par un dialogue régulier, notamment avec les représentants associatifs, mais aussi par le rajeunissement des instances, le recrutement de Volontaires de service civique (VSC) et le développement d'activités au bénéfice des jeunes.

L'Établissement est particulièrement sensible aux actions qui permettent de soutenir le lien intergénérationnel, notamment autour de la transmission culturelle, qui favorise l'expression artistique voire sportive, et par là même le mieux-être. Une attention particulière est apportée aux initiatives qui se déroulent lors des périodes « vulnérables », vacances scolaires notamment, où le sentiment de désœuvrement lié à l'inactivité peut être plus important chez les jeunes.

Les actions menées en 2016 contribuant à l'amélioration du mieux-être des populations et notamment des jeunes sont nombreuses :

- Appel à propositions pour la réalisation d'activités au bénéfice de la jeunesse à Camopi. Projets cofinancés : Ma Guyane nage (juillet-août) ; Kamopiwann - activités de canoë-kayak (juillet-août) ; équipements de l'association Coq de roche (Trois Sauts)

- Réalisation d'ateliers perles à Camopi pendant les vacances de Pâques
- Appui financier au stage de danse hip-hop à Camopi
- Appui logistique à l'association ADER à Camopi et sur le Haut-Maroni
- Réalisation quasi-achevée du carbet de transmission de Cayodé avec l'association « Wayana-Teko »
- Soutien aux ateliers de transmission d'Antecume Pata de septembre 2015 à juin 2016
- Partenaire de l'atelier La Tête dans les images (récompensé par le 2^e Prix de l'audace artistique et culturelle)
- Travail avec l'association Kumaka à Camopi pour la réalisation du carbet de transmission, de tenues et d'ateliers de danses traditionnelles
- Accompagnement des voyages scolaires de l'école de Taluen et de l'école maternelle Les Petits Maripas au zoo de Guyane en juin
- Programme d'éducation à l'environnement et au développement durable sur le Haut-Maroni et tenue de divers événements éco-citoyens sensibilisant enfants et parents
- Voyage d'études à Matiti du collège de Camopi pour le projet « Plantons le décor » (avril-mai)
- Organisation de mayouri et de concours de piles à l'occasion de la Semaine de réduction des déchets à Camopi
- Appui en mars à l'association Kamopiwann pour l'organisation d'un mayouri
- Appui au RSMA pour la mise en place d'une formation multi-technique pour les jeunes de Trois-Sauts (démarrage en octobre)
- Continuité du programme Microprojets.

[3.3] FAVORISER L'INTÉGRATION DES FEMMES DANS LE DÉVELOPPEMENT LOCAL

Une démarche innovante est menée depuis 2016 à Papaïchton : l'approche « genre et développement ». Il s'agit d'accompagner particulièrement les activités économiques, artisanales, sociales et solidaires des femmes.

Papaïchton a vu le projet « Utiliser l'approche genre et développement comme levier du développement de projets économiques, artisanaux, sociaux et solidaires sur la commune », se mettre en place en 2016. Celui-ci vise à générer des emplois pérennes en renforçant plus particulièrement l'intégration des femmes dans le marché du travail local. Impulsé par la commune, en cohérence avec la mise en place de la commission « Femmes et droits primordiaux », et déployé dans le cadre de la convention d'application de la charte du Parc amazonien, ce projet est extrêmement novateur et structurant pour initier un développement local endogène adapté.

Dans un premier temps, en mai 2016, des agents du Parc, de la mairie, de la CTG et de la préfecture ont identifiés, sensibilisés et été formés aux problématiques du genre dans le développement. La seconde phase s'est déroulée dans la foulée, en mai-juin, avec la réalisation d'un diagnostic participatif de genre (DPG) afin de définir les thématiques. Ce DPG est le socle fondamental de la réussite de l'ensemble des objectifs du projet. Il croise trois approches : stratégie globale, méthode participative et intégration transversale du genre.

Cette formation et le diagnostic ont été mis en œuvre par une prestation externe de l'organisme de formation Aster international, avec une coordination forte des agents du Parc de l'antenne



▲ Ateliers de travail avec les femmes de Papaïchton dans le cadre de l'élaboration du diagnostic participatif de genre © JF / PAG



de Papaïchton. Ce DPG a touché 133 personnes, toutes générations confondues, via divers entretiens et groupes de travail. Restitué aux habitants mardi 14 juin, il sera présenté plus largement début 2017 à l'ensemble des acteurs partenaires actés ou potentiels de la démarche : commune, CTG, DJSCS, etc.

Afin de fournir une réponse concrète aux problématiques soulevées dans le DPG, un groupe de travail collectif autour de l'alphabétisation est en marche depuis juin 2016.

Les participantes attendent de ces travaux l'acquisition d'un niveau de français suffisant pour aider les enfants dans l'appui de leurs travaux scolaires, pour réaliser seules des démarches administratives (carte de séjour par exemple), pour travailler ou reprendre des formations, voire approfondir l'écrit et comprendre la logique administrative (modèles de lettres, formulaires, etc.). L'objectif est de pérenniser cette action sur la commune et de répondre aux nombreuses sollicitations d'autres bénéficiaires potentiels.

Ce projet se poursuivra en 2017 avec la mise en place de formations thématiques en lien avec les résultats du DPG et les partenaires compétents. Le Parc amazonien et ses partenaires fourniront également un appui à quatre projets lauréats concrets et innovants, sélectionnés lors d'un concours « Femmes actrices du développement local de Papaïchton ».



▲ Une formation aux problématiques du genre dans le développement a été organisée à Papaïchton © JF / PAG

[3.4] ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT UN CŒUR DE MÉTIER

L'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) constitue l'un des cœurs de métier d'un parc national. Au Parc amazonien de Guyane, une stratégie triennale est mise en œuvre depuis 2015 afin de structurer les actions, localement et au sein du réseau des acteurs régionaux. En 2016, environ 45 000 € en fonctionnement et en subventions ont été mobilisés (dont 19 000 € par le biais de l'appel à propositions), avec une équipe de cinq personnes à temps plein ou temps partiel.



Des élèves de Loka partent à la découverte de leur environnement lors d'une séance d'EEDD
© GC / PAG

Animations sur le terrain

Sur le Haut-Maroni, plus de 3 500 personnes sensibilisées

Une centaine d'interventions ont été menées en 2016 dans les écoles du Haut-Maroni par le Parc amazonien de Guyane. Cinq grandes missions sur la thématique des déchets, de la santé, de

l'eau, du jardin et de la prévention sont venues en outre consolider le travail des partenaires de plus en plus nombreux à intervenir dans le sud de la Guyane (Brigade de prévention de la délinquance juvénile, associations Sepanguy, Ne plus jeter, Aides...).

De nombreux projets ont marqué les esprits. Certains sont inscrits dans la convention d'application de la charte à travers le projet « Rendez-vous éco-citoyens » : Journée mondiale de l'eau, Fête de la nature, Semaine du développement durable, Fête de la science, Fête de la gastronomie, Journée internationale de lutte contre le sida. D'autres se sont déroulés avec les écoles : projet sur l'année avec une classe de CE1 de Loka, voyage scolaire de petites sections de maternelle sur le littoral... Une classe de CM2 a également magnifiquement mûri grâce à l'étude de son environnement

proche, des parents ont pu profiter des découvertes de leurs enfants lors d'une semaine sur l'eau et la santé à Antecume Pata, une école de Maripa-Soula a découvert les chèvres et leur utilité tandis qu'une classe de CM1 a participé à une vidéo réalisée par le Parc amazonien.

Un autre projet mêlant EEDD (avec les collégiens de Papaïchton) et développement local (avec la mairie), ainsi qu'un graphiste et les agents du Parc amazonien, a permis de créer un sentier d'interprétation du sentier La Source à Papaïchton (*lire également en page 18*). La chargée éducation à l'environnement et au développement durable de la délégation territoriale du Maroni a en outre participé à la formation « méthodes participatives » organisée au Parc amazonien, aux rencontres nationales et aux assises régionales de l'EEDD. L'expertise dans ce domaine est désormais une force du Parc amazonien.

Ces trois dernières années, outre la montée en compétences d'une nouvelle animatrice autonome et créative sur l'antenne du Haut-Maroni et la formation de deux volontaires de service civique (*lire également en page 31*), le parc national a intensifié son partenariat avec des associations locales afin qu'elles puissent porter leurs projets. Trois associations sont en bonne voie : Jungle by Night, Positives girls & boys, Association Réveil de la Jeunesse. Gaëlle Cornaton, chargée EEDD, a réalisé cinq formations pour des agents du Parc et pour des enseignants. Toutes les écoles du territoire ont bénéficié d'interventions de qualité, réalisées en fonction de la demande des professeurs. 8 265 personnes ont ainsi pu être touchées directement par une animation d'EEDD ces trois dernières années.

2016 SUR LE HAUT-MARONI EN CHIFFRES

- 1 mallette de jeux pédagogiques
- 1 sentier d'interprétation à Papaïchton
- 2 associations en bonne voie d'appropriation des projets
- 3 agents formés à l'EEDD
- 4 formations dispensées
- 5 partenaires accompagnés sur le terrain pour des missions de 5 jours
- 6 dates thématiques nationales ou internationales honorées
- 10 projets de classe menés
- 15 thématiques abordées
- 16 écoles visitées
- 137 animations à Maripa-Soula et Papaïchton
- 345 heures d'animation
- 3 685 personnes touchées

À Saül, des animations auprès des scolaires et du grand public

Le Parc amazonien de Guyane intervient une fois par mois auprès des élèves de Saül dans le cadre des activités périscolaires mises en place par la mairie. Cette année, la thématique retenue concernait l'étude des palmiers, en partenariat avec l'association Ti Palm qui est intervenue à trois reprises.

Une pépinière a été construite en septembre 2016, en coopération avec la mairie, afin de disposer d'un support pédagogique. Les enfants de Saül y ont planté des graines de palmiers, puis ont suivi tout au long de l'année la croissance des plantes. « *Le but de cette pépinière, c'est aussi de faire des enfants des acteurs de l'aménagement de leur commune* », explique Émeric Auffret, moniteur-forestier au Parc amazonien de Guyane.

En dehors du cadre scolaire, les agents de Saül ont réalisé à plusieurs reprises des animations liées à la nature et à l'environnement pour les enfants et les plus grands. Dans le cadre de la fête de la nature par exemple, mais aussi lors de la venue des enfants de l'école Les Citronniers de Cacao, les agents ont organisé une présentation sur le thème des serpents. Une soixantaine d'adultes et une cinquantaine d'enfants ont ainsi été sensibilisés aux différentes espèces de serpents présentes aux alentours du village. « *S'agissant d'animaux méconnus, dont certains peuvent représenter un danger pour l'homme, il nous semblait important d'offrir des informations sur ces reptiles afin de mieux gérer les risques, en insistant sur la reconnaissance des principales espèces venimeuses afin d'éviter les paniques inutiles, mais aussi de sensibiliser les populations sur l'utilité des serpents pour les écosystèmes et même pour l'être humain...* », rappelle Sébastien Sant, technicien écologie au Parc amazonien.

Les agents ont également réalisé des animations nature lors du voyage scolaire de lycéens de Rémire-Montjoly dans leur commune, mais aussi à l'occasion des Journées du patrimoine, mi-septembre, et lors des opérations Amazonie pour tous, auprès de publics porteurs de handicaps.



▲ Dans le cadre des activités périscolaires, les écoliers de Saül étudient le cycle des palmiers © EA / PAG



▲ Découverte des palmiers entre le bourg et l'aéroport de Saül © EA / PAG

Sur le Haut-Oyapock, des interventions variées et adaptées à la demande des habitants

De nombreux élèves de primaire et de collège ainsi que les habitants du bourg de Camopi comme des villages du Haut-Oyapock ont été sensibilisés à l'éducation à l'environnement et au développement durable. Éco-gestes et gestion des déchets, eau et santé, agriculture et science mais aussi artisanat et transmissions des savoirs... Les thématiques des animations qui se sont déroulées tout au long de l'année étaient variées et adaptées à la demande des habitants. Des mayouri nettoyage (collecte des déchets) ont notamment été organisés plusieurs fois dans l'année.

Des ateliers de transmission des savoirs et savoir-faire ont également réuni les enfants de Camopi, mais aussi de Trois Sauts, autour de la vannerie et du tressage d'objets en arouman, tels que des couleuvres et des tamis.



Des ateliers perles, organisés par le parc national les 26 et 28 avril dans les locaux de la mairie de Camopi, ont par ailleurs rassemblé chaque jour une douzaine de jeunes motivés de 8 à 14 ans venus apprendre à confectionner des bijoux en perles. Ces ateliers étaient animés par Jérémie Mata, coordinateur socio-culturel du Parc amazonien à Camopi : « *Les enfants ont beaucoup apprécié l'atelier perles, tout s'est bien passé avec eux. À Camopi, ces ateliers sont très demandés. Je ne sais pas encore quand je vais pouvoir en faire à nouveau, mais les habitants n'arrêtent pas de les demander !* »



▲ Ateliers de vannerie (tressage de l'arouman) animés par des artisans à Trois Sauts... © DMZ / PAG

◀ ... et à Camopi © GE / PAG

Montée en puissance de l'EEDD

Formation des équipes

Mi-avril 2016, une formation de cinq jours a été organisée pour dix agents amenés à travailler sur l'éducation à l'environnement. Cette formation, animée par Gaëlle Cornaton, chargée EEDD au Parc amazonien, avait pour objectif de former les agents à la pédagogie de projet, à la création et à la réalisation d'animations, mais aussi à partager et découvrir quelques outils à mobiliser sur les thématiques prioritaires du Parc. Au final, cette formation a été très appréciée et jugée utile et pertinente pour les participants.

En septembre 2016, une formation équivalente mais sur un temps plus court (deux jours) a également été organisée pour les volontaires de service civique (*lire également en page 31*) afin de les former à la pédagogie et aux outils d'EEDD.

Soutien aux projets sur les territoires

En 2016, le Parc amazonien a soutenu de nombreux projets en EEDD : deux voyages scolaires sur le thème des animaux de Guyane, trois projets sur des jardins pédagogiques des écoles primaires de Taluen, Maripa-Soula bourg et du collège, la venue du programme Sololiya (sur l'eau) de la Sepanguy à Maripa-Soula, Camopi et Papaïchton, des animations de l'association Kwata sur Camopi, ou encore section professionnelle du lycée de Camopi autour de l'agriculture et de l'agro-écologie.

Au total, plus de 27 000 € de subventions - dont 19 000 € via l'appel à propositions - ont été alloués pour des projets et animations pour les territoires.

Des outils en préparation

En préparation des dix ans du Parc amazonien, les équipes sont en train de réaliser une mallette ludique contenant cinq jeux pour les enfants et les adultes. Cette mallette a vocation à faire connaître de manière ludique le territoire concerné par le Parc amazonien, ses habitants, leurs traditions et la nature qui l'entoure. En bonne voie d'avancement, cette mallette sera opérationnelle en 2017.

Parallèlement, une boîte à outils est en cours de création. Il s'agit de doter les délégations et antennes du Parc amazonien du matériel de base nécessaire pour réaliser un ensemble d'animations sur quelques sujets phares (biodiversité, eau, déchets, agriculture...). Elle contient un large spectre d'outils, tels que des filets à papillon, des loupes, des posters, des livrets pédagogiques ou encore des ressources numériques (chants d'oiseaux, etc.). Cette boîte à outils s'accompagne également d'un classeur de fiches d'animations, devant permettre aux agents de disposer d'un éventail large d'activités spécifiquement adaptées à la Guyane et au contexte des territoires concernés par le Parc. Cette boîte à outils sera finalisée et mise en place dans les délégations en 2017.

▼ Dix agents du Parc amenés à travailler dans l'EEDD ont été formés en avril © GC / PAG



Des chantiers en cours avec les partenaires régionaux

Au niveau régional, l'équipe du Parc amazonien a travaillé principalement avec le Graine Guyane, le rectorat et l'École supérieure de professorat et d'éducation (ESPÉ) de Guyane.

- Avec le Graine, outre l'appui technique et financier ainsi que la participation aux assises régionales (lire encadré), un programme d'actions a été élaboré autour de la formation des acteurs du territoire (associations, enseignants) et la réalisation de supports pédagogiques.

- Avec le rectorat, un programme d'actions est également en cours, principalement axé sur la promotion de l'EEDD dans les écoles et collèges, la formation des équipes enseignantes (une formation a été organisée en octobre 2016 à Camopi) et la réalisation de séquences et projets pédagogiques. Grâce aux efforts du rectorat et du Parc amazonien ainsi que la motivation d'une enseignante du collège de Maripa-Soula, les deux établissements ont mis en place un « service éducatif », consistant à la mise à disposition par le rectorat de cette enseignante une journée par semaine pour la réalisation de séquences pédagogiques et projets EEDD.

- En parallèle, le Parc amazonien et le Graine ont travaillé avec l'ESPÉ à l'intégration d'un module EEDD dans la formation des professeurs des écoles (en Master). Ce partenariat inédit devrait être mis en œuvre en 2017.

- Enfin, le Parc a financé et pilote la réalisation d'une vidéo de promotion de la démarche éco-écoles dans le contexte guyanais - labellisation des écoles engagées dans une démarche de développement durable - dont la réalisation sera également finalisée en 2017.

PARTICIPATION AUX ASSISES RÉGIONALES DE L'EEDD

Les 17 et 18 novembre se sont tenues les Assises régionales de l'éducation à l'environnement, réunissant les acteurs locaux et régionaux autour de cette thématique. Ces assises, organisées par le Graine Guyane avec l'appui du Parc amazonien notamment, avaient pour objectif de développer l'EEDD et de construire une stratégie régionale. Outre des séances collectives, des ateliers d'échange d'expériences et une rencontre avec de potentiels mécènes, quatre thématiques de travail ont été traitées dans le cadre d'ateliers spécifiques (stratégie EEDD, travail avec le monde professionnel, EEDD en milieu scolaire, éducation dans la nature). Au final, 108 participants - dont quasiment la moitié était issue du milieu associatif - étaient présents. Une vraie réussite pour l'EEDD.

LE PARC RECYCLE SES BANDEROLES EN TROUSSES

En partenariat avec l'association Ne plus jeter, le Parc amazonien de Guyane a recyclé ses anciennes banderoles en trousse. Les salariés en contrat d'insertion de l'association ont ainsi cousu 600 trousseaux aux motifs des territoires ! Elles ont été distribuées à des élèves des communes de l'intérieur à l'occasion de la Semaine du développement durable.



Les premiers volontaires de service civique du Parc amazonien

Dans le cadre de ses activités d'éducation à l'environnement et de développement local, le Parc amazonien a recruté en août 2016 six volontaires de service civique (VSC) issus du sud de la Guyane, pour une durée de huit mois. Cette forme de volontariat, répondant au régime du service civil, permet à des jeunes de 16 à 25 ans de concourir à des actions d'intérêt général par des

missions de proximité, tout en apprenant au sein de structures diverses et variées les spécificités des différents milieux professionnels et en acquérant des compétences nécessaires à la conduite de ces missions. À la clé, une expérience réussie dans une structure reconnue, un engagement pour une cause collective et une occasion de mûrir un projet, entouré d'agents expérimentés.



◀
De g. à d. :
Cindy Allinkx,
Stéphane Akatia,
Rémi Yakali,
Lionel Demailly et
Justine Aliman He
© SB / PAG

Stéphane Akatia, 23 ans, VSC à Papaïchton

Stéphane est titulaire d'une formation Bac professionnel. Au Parc amazonien, il travaille principalement sur l'éducation à l'environnement en montant et réalisant des animations, notamment sur la réduction des déchets ou sur l'interprétation du sentier La Source. Il participe également avec un agent de développement local à la réalisation du projet « Développement de l'agro-transformation de l'huile de maripa ». Il apprécie de pouvoir travailler dans une institution comme le Parc amazonien et souhaiterait développer par la suite ses compétences dans l'animation et d'éducation à l'environnement.

Rémi Yakali, 25 ans, VSC à Camopi

Rémi est titulaire d'un Bac professionnel. Il travaille sur l'éducation à l'environnement, notamment par des animations sur les déchets et la diversité des insectes. Il appuie également les associations qui viennent réaliser des animations dans les écoles. Il participe par ailleurs à des projets de développement local, tel que le développement de la filière artisanat, l'organisation d'un petit marché communal avec une association ou encore la mobilisation des habitants pour la qualité du cadre de vie. Ses missions lui ont également donné l'opportunité d'apprendre à animer et présenter en public, ainsi que d'organiser un projet local. À la suite de son VSC, Rémi souhaiterait éventuellement travailler dans la menuiserie ; il continue de réfléchir à son projet professionnel.

Justine Aliman He, 18 ans, VSC à Maripa-Soula

Justine est également titulaire d'un Bac professionnel. Elle travaille sur l'éducation à l'environnement sur le Haut-Maroni et le bourg de Maripa-Soula, à la fois sur la réduction et le recyclage des déchets, la connaissance et la protection de la nature, ou encore la connaissance et la protection de l'eau et de ses richesses. Elle suit en particulier une classe de CP avec qui elle travaille dans la durée. Ces animations lui ont donné l'occasion d'apprendre beaucoup et de développer son contact avec le public. À la suite de son VSC, Justine souhaite réaliser une formation de secrétariat médical, projet qui lui tient fortement à cœur.

David Marius Zidoc, 21 ans, VSC à Trois-Sauts

David est titulaire d'un Brevet. Avec l'équipe du Parc amazonien de Trois-Sauts, il participe à des animations autour du recyclage des piles et de la réduction des déchets ainsi qu'au comptage de gibier organisé dans le programme Chasse réalisé en partenariat avec l'ONCFS. Il a également appuyé le travail de chercheurs travaillant sur les micromammifères en qualité de traducteur et en aide technique sur les protocoles de capture. Par ailleurs, dans le cadre du projet artisanat, il travaille avec les artisans pour organiser un atelier de transmission des savoir-faire sur la construction des pirogues en bois et pour assurer le lien avec l'association GADEPAM, réalisant de la vente certifiée d'artisanat traditionnel.

Cindy Allinkx, 24 ans, VSC à Saül

Cindy est titulaire d'un Bac Pro agricole. Elle travaille sur le bourg de Saül avec la mairie à la mise en place d'un jardin d'agrément pour les habitants, regroupant espaces pédagogiques, plantes médicinales, espaces sportifs et lieux de détente. Son travail est réalisé en lien avec la pépinière mise en place avec l'association Ti Palm de connaissance et valorisation des palmiers. Elle participe et contribue également aux animations réalisées dans le cadre du périscolaire « éducation à l'environnement » de Saül. Agricultrice de formation et de vocation, elle continue en parallèle à développer son projet professionnel.

Lionel Demailly, 24 ans, VSC à Saül

Lionel est titulaire d'un CAP. Il travaille sur Saül avec l'équipe de la délégation autour du diagnostic et de l'entretien des sentiers. Il participe également au travail de reconnaissance réalisé en forêt avec les agents. Par ailleurs, il assure une médiation culturelle et touristique locale, en accueillant et renseignant les visiteurs sur Saül, ses services, ses spécificités et son histoire. Il appuie enfin le travail d'animation lors d'événements organisés par le Parc amazonien ou l'association locale Panga. Ayant été formé et continuant sa formation de guide en milieu amazonien, Lionel souhaite pouvoir s'installer à terme en tant que guide et hôte/restauranteur dans la commune.

Toucan à bec rouge - Ramphastos toucanus



FAVORISER LA TRANSMISSION
DES SAVOIRS ET SAVOIR-FAIRE.....33

PARTICIPER À LA SAUVEGARDE
DES PATRIMOINES CULTURELS.....35

ENCOURAGER
LES ÉCHANGES CULTURELS.....38

HOMMAGE
LE FISCAL TOPO NOUS A QUITTÉS....40

4

ACKNOWLEDGING CULTURAL IDENTITIES

Recognition, preservation and promotion of cultural diversity are fundamental issues for the national park. This mission brings support for actions that preserve the tangible and intangible cultural heritage and to projects that strengthen the transmission of knowledge and know-how to the younger generations.

The Park also supports intra- and inter-community gatherings initiated by the inhabitants and helps bring decentralized cultural events to communities. The Park's action is carried out in partnership with all the players involved in the field of culture. The national park is a space that fosters the active participation of all stakeholders, to collectively build the territory's cultural future.

RECONNAISSANCE DES IDENTITÉS CULTURELLES

La reconnaissance, la préservation et la valorisation de la diversité des cultures constituent des enjeux fondamentaux pour le parc national. Cette mission s'exprime à travers l'accompagnement d'actions de préservation des patrimoines culturels matériels et immatériels et de projets visant à transmettre les savoirs et savoir-faire aux plus jeunes générations. Le Parc amazonien appuie également les rencontres intra et inter-communautaires initiées par les habitants et soutient les offres culturelles décentralisées pour les bassins de vie. Son action s'inscrit dans un cadre de partenariats avec l'ensemble des acteurs dédiés à la culture. Le parc national constitue ainsi un espace favorisant la mobilisation de tous, afin de construire collectivement l'avenir culturel du territoire.



Le capitaine Barbosa transmet ses savoirs et savoir-faire dans le domaine de la vannerie, sous le carbet-école construit à Antecume Pata
© JA / PAG

[4.1] FAVORISER LA TRANSMISSION DES SAVOIRS ET SAVOIR-FAIRE

Alors que la transmission des savoirs et savoir-faire entre les générations a tendance à diminuer, les équipes du Parc amazonien de Guyane soutiennent les initiatives visant à créer des espaces de partage des connaissances.

Ateliers de transmission des savoirs et savoir-faire wayana-apalaï à Antecume Pata

Afin de remédier à la perte de transmission des savoirs et savoir-faire wayana-apalaï, des ateliers de transmission des savoirs et savoir-faire associés à la poterie, à la vannerie et au tissage du coton se sont déroulés à Antecume Pata entre octobre 2015 et juin 2016.

Ce projet fait suite à une demande de la Commission autochtone wayana-apalaï, réunie en mai 2014 à Antecume Pata par le Parc amazonien et la Direction des Affaires culturelles (DAC), de redynamiser la transmission intergénérationnelle du patrimoine culturel matériel et immatériel local. Il est porté par l'association locale Yépé qui accompagne ainsi les initiateurs locaux de ce projet (dont le chef coutumier), avec le soutien technique et financier du Parc amazonien et un cofinancement de la DAC.

Ces ateliers ont été animés par six experts wayana-apalaï reconnus localement pour leurs compétences dans leur domaine (quatre hommes dans le domaine de la vannerie et deux femmes dans les domaines du tissage de porte-bébé en coton et de la poterie) auprès d'un public d'âge divers, scolarisé ou pas. Au total, 31 personnes ont participé, dont 18 régulièrement. Ces ateliers se sont déroulés dans le « carbet école » construit pour l'occasion en 2015 par les habitants, avec le soutien du Parc amazonien et de GADEPAM.

Cette première phase d'ateliers avait pour objectif de tester la

capacité des gens à se mobiliser autour d'un tel projet dans un cadre de transmission des savoirs différent du cadre traditionnel (horaires fixes, public élargi et pas seulement familial, etc.), sachant que les formateurs/formatrices étaient rémunérés.

Suite à un bilan positif de cette première phase d'ateliers, une deuxième phase va démarrer début 2017, toujours portée par l'association Yépé avec l'appui technique et financier du Parc amazonien. Celle-ci comporte plusieurs objectifs :

- Favoriser une plus forte participation des élèves de l'école primaire dans ces ateliers en vue de préparer la mise en place, dès la rentrée 2017 si possible, d'ateliers périscolaires (sous réserve de consentement de l'école, de la mairie de Maripa-Soula et des financements disponibles).
- Articuler les ateliers avec deux publics complémentaires : élèves en âge d'être scolarisés et élèves plus âgés non scolarisés (majoritairement) déjà présents dans la première phase des ateliers.
- Renforcer la capacité des formateurs à gérer une caisse commune permettant une certaine autonomie pour l'achat de matériel, notamment en assurant un meilleur suivi des ventes d'objets par les formateurs.
- Permettre la continuité d'une réflexion par les Wayana concernant leurs attentes vis-à-vis du devenir de ce projet suite à cette deuxième phase d'ateliers.

RENCONTRE AUTOUR DE L'ARTISANAT À CAMOPI ET TROIS SAUTS

Début décembre 2016, les élèves de CM2 de Camopi ont été initiés à la fabrication d'objets en arouman par quatre artisans de la commune reconnus pour leur savoirs et savoir-faire, Renaud Sakeu, Jean-Baptiste Breteau, François Miso et Richard Massili. Les élèves ont ainsi réalisé des paniers, des mini-couleuvres et autres objets traditionnels. Une journée similaire est prévue à Trois Sauts en janvier 2017 à la demande des anciens (dont le chef coutumier), en impliquant les élèves de l'école primaire de Zidoc. Le Parc amazonien soutient l'organisation de ces deux journées.





▲ La construction du carbet de Cayodé doit s'achever en janvier 2017 © OS / PAG

Carbet de transmission des savoir-faire à Cayodé

L'un des douze projets contenus dans la convention d'application de la charte à Maripa-Soula concerne l'installation d'un carbet de transmission des savoir-faire artisanaux à Cayodé. À l'instar du carbet d'Antecume Pata (*lire page précédente*), cette demande avait été formulée par le Commission autochtone wayana-apalaï en mai 2014.

Bien que les membres du projet de Cayodé ne soient pas les mêmes qu'au village d'Antecume Pata, le dispositif qu'ils souhaitent mettre en place le rejoint : disposer d'un espace destiné à la transmission des savoir-faire traditionnels artisanaux.

Yamo Koutaka, le coordinateur du projet, a demandé un appui au Parc amazonien afin d'obtenir des moyens matériels pour réaliser ce carbet traditionnel.

Au niveau administratif, le porteur de projet local est l'association « Wayana-teko ». En marge du projet, le Parc amazonien l'accompagne afin qu'elle puisse accroître ses compétences

dans le domaine administratif et qu'elle puisse être autonome, à l'avenir, pour porter elle-même un projet. En attendant, elle bénéficie de l'appui de l'Aprosep pour la gestion des subventions versées par la CTG (3 000 euros) et le Parc amazonien (1 000 euros). Ce montage administratif permet aux porteurs de se concentrer sur la partie opérationnelle du projet : récolte des matériaux et construction du carbet, tandis que la subvention est gérée par l'Aprosep.

Yamo Kutaka, coordinateur du projet, bénéficie d'un élan collectif important, intégrant des jeunes, des adultes - qui souvent ne connaissent plus les techniques artisanales traditionnelles - et les deux derniers « sachants » du village.

La fin de la construction de ce carbet est prévue en janvier 2017. La phase 2 du projet sera enclenchée : il s'agira d'accompagner les sachants pour la réalisation des ateliers de transmission.

AU COLLÈGE DE PAPAÏCHTON, UN TRAVAIL SUR LE PANGUI

En 2015, le Parc amazonien a été sollicité par une enseignante du collège Tafari de Papaïchton afin d'appuyer l'initiative de jeunes filles d'une classe de 5^e d'échanger leurs savoirs et savoir-faire autour de la confection du pangui (pagne traditionnel bushinengé), suite au constat que la transmission ne se faisait plus systématiquement au sein des familles. Porté par le collège, ce projet s'est traduit par la réalisation d'ateliers hebdomadaires menés dans le cadre périscolaire (les élèves « sachantes » transmettant aux novices), complétée par l'intervention ponctuelle de deux intervenantes aluku adultes afin d'en-

richir les connaissances et la technique des jeunes élèves.

Forte de cette première expérience, les élèves ont souhaité poursuivre cette initiative, toujours encadrées par leurs professeurs. Ainsi, sur l'année scolaire 2015-2016, ces ateliers ont continué autour de trois objectifs spécifiques :

- Collecter des informations et des fonds textiles sur cet art et le restituer ;
- Transmettre la réalisation du pangui et les arts connexes (tembé) ;
- Réinvestir les pratiques du pangui dans une culture vivante.

Les élèves ont présenté avec grande satisfaction leurs réalisations au mar-

ché artisanal du Maroni en juin 2016, ainsi qu'aux Rencontres musicales de Papaïchton en décembre 2016.



[4.2] PARTICIPER À LA SAUVEGARDE DES PATRIMOINES CULTURELS

La préservation des patrimoines culturels matériels et immatériels est l'une des missions fondamentales du Parc amazonien de Guyane. Ce travail se fait avec et pour les populations.

Collecte des toponymes dans le sud de la Guyane

La toponymie est une partie importante du patrimoine des communautés vivant sur le territoire du Parc amazonien de Guyane. Elle raconte une histoire, des mythes, un rapport à l'espace et au temps et la relation privilégiée qu'ont su nouer les hommes avec leur milieu. En 2016, le Parc amazonien a poursuivi son action auprès des communautés pour sauvegarder et faire connaître ce patrimoine à la fois historique et vivant.

Restitution aux jeunes des écoles de Camopi : faire vivre les patrimoines

En 2011, le Parc amazonien de Guyane et l'Observatoire Hommes-Milieus Oyapock (OHM) ont lancé un important travail de collecte des toponymes auprès des habitants, notamment lors de réunions participatives. Ces noms ont été associés aux données collectées depuis maintenant cinquante ans, puis relevés systématiquement au GPS. Au total, près de 600 toponymes wayäpi ou teko ont ainsi été transcrits. Tous ont été intégrés sur des cartes de la région, qui ont fait l'objet d'une première diffusion dans les villages en 2014.

Afin de poursuivre le travail de présentation et d'appropriation de ces cartes, une nouvelle restitution a été organisée fin juin 2016. Quatre agents du Parc amazonien, certains issus des villages, une étudiante originaire de Trois-Sauts et deux chercheurs de l'OHM ont présenté ce travail dans les écoles primaires des villages de Trois Sauts et de Camopi, ainsi qu'au collège. Trois cents cinquante enfants ont ainsi été sensibilisés à la toponymie wayäpi et teko par le biais de jeux, de contes et, pour les plus grands, d'interventions sur l'histoire récente de l'occupation du territoire. « *L'objectif de ces animations était aussi de revaloriser, aux yeux des élèves, le patrimoine culturel teko et wayäpi.*

Faire de belles cartes écrites en langues amérindiennes, prendre le temps d'en parler en

classe, rappeler que parler plusieurs langues est une chance, expliquer l'importance de sauvegarder une langue, faire référence aux anciens... Tout cela concourt à améliorer la considération que les plus jeunes peuvent avoir d'eux-mêmes et de leur culture », explique Pierre Joubert, responsable SIG au Parc amazonien.

Les enseignants se sont vu remettre un livret *Cartes et toponymes des territoires teko et wayäpi*, rédigé par l'équipe de l'Observatoire Hommes-Milieus et publié par le Parc amazonien. Celui-ci présente des éléments de contexte et de compréhension des cartes et des graphies utilisées, ainsi que des exemples de toponymes et des histoires qu'ils portent. Ce livret a la vocation de servir de support pédagogique pour des séances dédiées dans le cadre scolaire.



◀ T'i'iwon Couchili, Didier Maurel, Sabine Petit Pierre et Anne-Marie Petit-Pied ont participé à la mission de collecte de toponymes sur le Tampok © PJ / PAG

Poursuite du travail de collecte : toponymie teko sur le Tampok

La collecte toponymique s'est poursuivie en août 2016 avec une mission sur le Tampok. Plusieurs porteurs de connaissance wayana et teko ont participé à une remontée de la rivière de plusieurs jours jusqu'au saut PierKourou, nommé « itu wate » en teko, « le saut qui est haut ». T'i'iwon Couchili, Didier Maurel, Sabine Petit Pierre et Anne-Marie Petit-Pied - doyenne de l'expédition, née sur le Tampok il y a plus de 85 ans ! - ont ainsi pu nommer les lieux rencontrés. Des captations vidéos ont été à cette occasion réalisées.

Plus d'une centaine de toponymes et de données historiques ont été collectés ainsi que de nombreux témoignages laissant deviner une occupation importante au début du siècle dernier (1930) sur cette rivière, avec nombre de villages teko et plusieurs implantations créoles et sainte-luciennes liées à l'orpaillage ou au commerce. D'importants mouvements de population ont par la suite entraîné les familles teko



sur l'Approuague et, surtout, sur la rivière Camopi. Aujourd'hui, une grande partie des Teko vivant sur la commune de Camopi ont des aïeux qui ont vécu sur le Tampok. On en retrouve d'ailleurs les traces

avec des toponymes et des légendes communes aux deux rivières. La roche Tipoko Dzawat (roche « Crabe Jaguar ») est par exemple présente sur l'Inipi, un affluent de la Camopi, et sur le Tampok.



▶ Les données collectées sur l'Oyapock ont été publiées sur « Open Street Map »

Soutien à la recherche en sciences humaines et sociales

Poursuite d'une étude en ethnomusicologie sur les chants et danses teko à Camopi

Dans la continuité du travail menée de juillet à novembre 2015 autour des Grands chants teko, une nouvelle phase d'enregistrement et de recherche sur les pratiques musicales teko a été menée à Camopi entre novembre et décembre 2016.

Les Grands chants, ensemble de pièces musicales anciennes porteur d'une grande richesse patrimoniale, identifiés précédemment, ont été recueillis dans leur version instrumentale. Plusieurs ateliers ont ainsi rassemblé le musicien « chef d'orchestre » Joachim Panapuy et plusieurs jeunes de la commune de Camopi autour du jeu collectif de la clarinette « tule » et du répertoire des Grands chants.

Ces ateliers, espace original de transmission intergénérationnelle, ont été intégralement enregistrés et filmés ; les documents audiovisuels produits ont été remis aux participants afin de contribuer à la préservation et la transmission de ce répertoire musical pour l'ensemble de la communauté. Ces ateliers ont également été l'occasion de documenter en détail la diversité des instruments musicaux et sonores teko, et en particulier la fabrication des clarinettes « tule », de la recherche des matériaux à la définition de la sonorité idéale.



▲ Atelier de jeu collectif de la clarinette « tule » à Camopi © Florent Wattelier

En amont, une réunion de restitution entre la communauté teko, le thésard en ethnomusicologie Florent Wattelier et les représentants du Parc amazonien de Guyane avait permis d'informer l'ensemble des participants de l'avancée du projet, de partager les premiers résultats obtenus et de recueillir leur consentement.

Étude sur les pratiques de chasse wayāpi et la parole sifflée

Du 20 juin au 10 juillet 2016, un chercheur du CNRS, Julien Meyer, a réalisé une mission scientifique à Trois Sauts dans le cadre du programme « Communications acoustiques humaines en contexte cynégétique et biodiversité », avec l'appui financier du Parc amazonien. Le chercheur a mené durant cette mission des enquêtes sur la parole sifflée des Amérindiens wayāpi au cours de la pratique de la chasse, en se rapprochant de quelques chasseurs anciens du village.

Julien Meyer a également restitué auprès des participants teko et wayāpi de Camopi des données collectées au cours de la précédente mission sur le thème des imitations animales et de la langue sifflée. Il a enfin organisé une réunion collective à Camopi, en lien avec l'OHM/CNRS, afin de recueillir le consentement des habitants teko pour mener une étude participative. Celle-ci vise à documenter d'une part les imitations sonores des animaux par les chasseurs et d'autre part leurs connaissances ethno-zoologiques.

Restauration du patrimoine bâti

Réhabilitation des maisons traditionnelles aluku de Loka et Boniville

Dans le cadre du projet patrimoine bâti de Papaïchton, une médiation culturelle avait été réalisée en 2014 pour définir les enjeux patrimoniaux relatifs aux maisons traditionnelles aluku de Boniville et Loka (commune de Papaïchton). Cette médiation a été suivie, depuis 2015, d'un travail conjoint entre la commune et le

Parc amazonien pour le montage d'une première phase opérationnelle de restauration de six maisons présentant un caractère patrimonial fort pour les habitants et les capitaines. Le choix des maisons à restaurer, des techniques de restauration et des modalités de chantier a été effectué en concertation avec les élus communaux, les capitaines des deux villages de Loka et Boniville et les propriétaires ou ayants-droit des maisons.

Sur la base de ce projet, la commune, maître d'ouvrage de l'opération, a obtenu des financements de la Direction des Affaires culturelles, de la Fondation du Patrimoine, du Centre national d'Études spatiales et du Parc amazonien. La restauration, conçue sous forme de chantiers écoles, fait intervenir quatre ouvriers apprentis, un expert local et un encadrant extérieur. L'encadrement des chantiers sera assuré par le service Sylvétude de l'Office national des forêts, en la personne de Joseph Ateni, ayant une longue expérience dans ce domaine et un savoir-faire reconnu sur les techniques de construction aluku.

Le premier chantier, qui démarrera au premier trimestre 2017, concernera la maison du Gaan Man Awinsaï, que les capitaines souhaitent voir reconstruire pour en faire un lieu de réunion des autorités coutumières. Cette maison sera entièrement reconstruite sur la base des plans établis par l'architecte Christian Martin à partir de photos.



▲ La maison du Gaan Man Awinsaï sera la première concernée par le programme de réhabilitation, au premier trimestre 2017 © TK / PAG

Soutien aux associations travaillant sur la question de l'identité

« Des images et des mots pour (se) raconter » obtient le 2^e prix de l'Audace

En 2015, l'association Tête dans les images, avec le soutien du rectorat, de la DAC et du Parc amazonien, a porté le projet « Des images et des mots pour (se) raconter ». Ce projet d'éducation et de découverte de soi par la photographie, la peinture et l'écriture, portait en particulier sur la question de la double identité (amérindienne et française) et de l'environnement. Ces ateliers, menés entre avril et novembre 2015 auprès d'élèves de primaire de Camopi et Taluen, étaient encadrés par Miquel Dewever-Plana, photographe, et Ti'iwan Couchili, artiste peintre teko. Ce projet a remporté le 2^e prix de l'Audace artistique et culturelle, décernée par le ministère de la Culture début juin 2016. Quatre élèves de Camopi et Taluen, accompagnés de leurs enseignants, se sont rendus à Paris afin de participer à la remise des prix à l'Élysée, en présence du président de la République.

En 2016, l'association la Tête dans les images a en outre démarré sa phase de repérage en prévision de l'exposition itinérante « D'une rive à l'autre », un autre projet photographique de Miquel Dewever Plana portant là encore sur la question de la double identité et bénéficiant d'un cofinancement du Parc amazonien. Du 16 au 20 juin 2016, Michelle Edwige, présidente, et Juliette Guaveia, coordinatrice, se sont rendues à Maripa-Soula et Taluen où elles ont rencontré les acteurs locaux.

Elles ont validé la participation des « modèles », les lieux d'exposition ont été définis, un partenariat avec l'association ADER a été mis en place et un travail sur la médiation a été effectué avec l'association Chercheurs d'autres, présente au même moment. Une



▲ Le président de la République et le ministre des Outre-mer remettent le 2^e prix de l'Audace à deux élèves de Camopi et Taluen, début juin à l'Élysée © Miquel Dewever Plana

séance de projection des photos du projet « Des images pour (se) raconter » et du voyage à Paris a également été organisée à Taluen pendant ce voyage de repérage. L'exposition itinérante sera mise en place en octobre 2017 afin de coïncider avec la sortie du livre et tirer profit de la communication du festival des Rencontres photographiques de Guyane. Un à deux autres voyages de repérage sont prévus avant juin 2017 : à Camopi et sur le Haut-Maroni, dans les villages qui recevront l'exposition mais qui n'ont pas pu être encore visités (Pidima, Antecume Pata, Cayodé et Elahé).

Cueilleurs de brume : ateliers de pratiques artistiques (théâtre, danse, écriture) à Camopi

L'association Compagnie des Cueilleurs de brume développe le projet « Territoire en scène », une action culturelle dont l'objet consiste à la mise en œuvre d'ateliers de pratiques artistiques (théâtre, danse, écriture) sur Camopi et devant aboutir à la créa-



▲ Atelier de théâtre à Camopi © Cueilleurs de brume

tion d'un spectacle prenant en compte l'environnement culturel et social du territoire.

Ce projet est organisé autour de trois temps forts :

- Création d'un spectacle (écriture, formation des jeunes aux techniques des arts en scène), mise en scène d'un spectacle avec les jeunes, représentations à Camopi et au festival des Rencontres du théâtre amateur de Macouria ;
- Tournée du spectacle : rencontres et échanges avec les habitants des autres territoires régionaux et européens (Macouria, Pologne) ;
- Accompagnement et suivi des structures associatives liées aux axes précédents (garder le lien, proposer des ressources culturelles, accompagner administrativement une ou des associations).

Le Parc amazonien accompagne dans un premier temps l'association sur le premier volet (ateliers et spectacle sur Camopi). Ce projet cible un public de 11 à 15 ans - une quarantaine jeunes pouvant participer aux ateliers - et propose également un atelier tout public (pour une dizaine de personnes). Les premiers ateliers ont eu lieu en décembre 2016 à Camopi avec une participation encore timide et s'échelonnent jusqu'à mai 2017, à cheval entre les périodes scolaires et de vacances.

Latitude Cirque : une ouverture culturelle et une pratique valorisante

Cette association vise à proposer une activité originale aux habitants des communes du sud de la Guyane au travers des ateliers de découverte et d'initiation aux arts du cirque, perçus comme une ouverture culturelle et une pratique valorisante porteuse de lien social.

Faisant suite à une intervention en 2015 sur le Maroni, une équipe de 13 personnes (dont 9 intervenants) s'est déplacée du 7 au 21 août 2016 dans les villages de Taluen et Twenké, au bourg de Maripa-Soula et au village de Belikampoe (près de

Grand-Santi), avec le soutien financier de multiples partenaires dont le Parc amazonien.

Une équipe mixte de professionnels et non-professionnels a réalisé plusieurs spectacles dans ces différents sites afin de susciter la curiosité des habitants et les inviter par la suite à venir pratiquer les disciplines du cirque dans la cadre d'ateliers de découverte. Environ 80 enfants ont participé à ces ateliers, traduisant un très bon accueil à chaque fois. L'ensemble des spectacles a réuni au total près de 800 personnes.

[4.3] ENCOURAGER LES ÉCHANGES CULTURELS

Dans une optique de valorisation des identités culturelles et de transmission des savoirs et savoir-faire, le Parc amazonien soutient les initiatives d'échanges intra et extra-communautaires portées par les habitants.

Rencontres transfrontalières wayãpi : restitutions à Camopi et Trois Sauts

Six Amérindiens wayãpi de Camopi et Trois Sauts, dont le chef coutumier Jacky Pawey, sont partis deux semaines, en novembre 2015, en Terre indigène wayãpi, au Brésil (État de l'Amapá). Un déplacement pour lequel le Parc amazonien a apporté un soutien technique, logistique et financier, complété par une subvention de la préfecture. Quatre agents du Parc – dont deux Wayãpi – ont également accompagné la délégation. Un projet élaboré avec les habitants, l'association Kamopi Wan et les associations amérindiennes brésiliennes Apina et Awatac, qui visait à « favoriser les échanges d'expérience et renforcer les liens entre les deux groupes », explique Claire Couly, chargée de mission Culture et Sciences

humaines au Parc amazonien de Guyane. Les Wayãpi de Guyane et du Brésil ont échangé sur de nombreux thèmes qu'ils avaient préalablement choisis : santé, culture, gouvernance et rôle des associations wayãpi, gestion des ressources...

Ces échanges ont fait l'objet de plusieurs heures de tour-



◀ Renaud Sakeu. L'un des participants aux rencontres transfrontalières wayãpi, commente les photos lors de la restitution à Camopi © SB / PAG



nage, qui seront mis à disposition dans les villages par le biais de DVD.

Un premier film en wayãpi de 30 minutes, réalisé par les agents du Parc amazonien, a d'ores et déjà été diffusé sur la place principale de Camopi, le 20 janvier 2016, en présence de deux cents habitants. Pour Jammes Panapuy, chef de la délégation de l'Oyapock du Parc amazonien, ces restitutions sont essentielles : « C'est en montrant le travail que l'on fait, c'est en partageant le travail fourni, que l'on gagne la confiance de la population. Les habitants ne demandent que ça. Il faut toujours travailler dans ce sens. » Ce type de restitutions « permet de montrer la valeur du travail auquel ont participé les habitants, les artisans, les porteurs de savoir. Le travail doit profiter à tous. »

Ce film a également été diffusé auprès de la population en avril 2016 à Trois Sauts. D'autres projections ont enfin été organisées sur le littoral, notamment au Siège du parc national, auprès des partenaires et des organisations amérindiennes de Guyane.

Ces rencontres transfrontalières sont appelées à se poursuivre. Les Wayãpi du Brésil ont été invités en début d'année 2017 à venir à Camopi et Trois Sauts pour participer à des rencontres, autour de la danse notamment.

Rencontres transfrontalières amérindiennes autour des contes (projet DIPOLOPP, IRD)

Une rencontre transfrontalière entre groupes amérindiens du Brésil et de Guyane s'est tenue en mars 2016 à Oiapoque (Brésil), organisée par l'IRD dans le cadre du projet DIPOLOPP (Dynamiques régionales, populations locales et politiques publiques : pratiques et perceptions du territoire et de la biodiversité en Amapá et Guyane française).

Cette rencontre avait plusieurs objectifs : favoriser les rencontres et échanges entre groupes amérindiens du Brésil et de la Guyane (ici autour des contes pour favoriser la transmission intergénérationnelle), assurer la diffusion de leurs patrimoines culturels immatériels auprès d'un public divers (non amérindien notamment),

et appuyer un séminaire entre acteurs de la sphère scientifique et gestionnaires d'aires protégées travaillant en particulier sur l'Oyapock.

Ce projet, également soutenu par l'IRD, l'Université de Guyane et l'UNIFAP (Brésil), a bénéficié du soutien logistique du Parc amazonien afin de favoriser la participation d'Amérindiens de Guyane (wayãpi et teko de Camopi et wayana du Haut-Maroni). Le Parc a également participé au séminaire.

Ces rencontres ont été très bien perçues par les participants guyanais qui souhaitent renouveler les échanges transfrontaliers sur les patrimoines culturels amérindiens.

Les Journées des peuples autochtones ont été l'occasion pour le Collectif des premières nations de faire entendre leurs revendications © JMM / PAG



Le Parc amazonien aux Journées des peuples autochtones

Comme chaque année depuis la première édition en 2011, le Parc amazonien a participé aux Journées des peuples autochtones de Guyane les 7, 8 et 9 août 2016, sur la place des Palmistes à Cayenne. Cette année, ces Journées se sont déroulées sur le thème du droit à l'éducation des autochtones.

Les agents du Parc amazonien, dont certains venus du Haut-Maroni, ont présenté leurs missions et les diverses actions du parc national en matière de développement local, de protection de l'environnement, de préservation et de valorisation des patrimoines culturels aux nombreuses personnes qui ont arpenté les allées du village. Une manière d'aller à la rencontre du grand public du littoral guyanais ainsi que des visiteurs de passage dans le département.

Des élus et des habitants issus des communes concernées par le parc national étaient présents. Aluku, Apalaï, Wayana, Wayapi et

Teko, représentants des nations autochtones du sud de la Guyane ont profité de ces journées pour se faire entendre des autorités et du public. Ils ont partagé avec les autres nations autochtones leurs revendications, réitérées chaque année pour une « reconnaissance officielle des autochtones de Guyane, des autorités coutumières et du droit coutumier » et pour « la restitution des terres aux peuples de Guyane ».

Un Collectif des premières nations, constitué de membres des associations amérindiennes de l'ONAG et de la FOAG, a vu le jour pour porter d'une seule voix les problématiques des communautés amérindiennes de Guyane.

Des soirées culturelles, animées par des groupes traditionnels amérindiens mais aussi des groupes créoles, hmongs et bushinengé, invités durant ces trois jours, ont également été organisées.

Déplacement d'une délégation teko de Camopi pour une danse traditionnelle sur le littoral guyanais

En août 2016, une délégation d'une trentaine de danseurs du groupe Teko Makan (de l'association Kumaka de Camopi) s'est déplacée sur le littoral guyanais à la rencontre des Teko de la Carapa (Macouria), particulièrement d'un vieux chaman teko, en vue d'organiser une cérémonie de danse traditionnelle pendant deux jours. Cette cérémonie impliquait le déroulé d'un ensemble de danses racontant l'histoire et la mythologie teko et visait initialement à introniser l'un des jeunes danseurs comme chaman.

Cette rencontre a été un fort moment d'échange et a permis de redynamiser la culture teko à travers la pratique des danses et musiques traditionnelles (dont les tulé). Le Parc amazonien, qui a apporté un soutien logistique, financier et technique à ce déplacement, a également effectué des captations vidéo du patrimoine culturel immatériel teko (danses et chants notamment), dans un but de diffusion interne à la communauté.

Cérémonie traditionnelle de danse teko, à la Carapa (Macouria) © JM / PAG ▼



[4.4] HOMMAGE

LE FISCAL TOPO NOUS A QUITTÉS

Louis Topo est décédé le 14 juillet 2016. Chef coutumier, capitaine de Loka, il était aussi le fiscal, le second du gran man de la communauté aluku de Maripa-Soula. Grande figure du pays boni, personne ressource de la coutume et des traditions, il était un homme actif d'une grande sagesse. Administrateur du Parc amazonien de Guyane depuis 2013, il a également régulièrement apporté sa contribution pour la reconnaissance et la valorisation de la culture aluku. Marie Fleury, présidente du Conseil scientifique du Parc amazonien de Guyane, et Tristan Bellardie, 2^e vice-président du Parc amazonien de Guyane, lui rendent hommage.



Papa Topo était un très grand savant, un connaisseur exceptionnel de la forêt, des traditions et de l'histoire aluku. Si la date exacte de sa naissance reste floue, l'État civil n'était pas encore actif sur le Haut-Maroni (Lawa) à l'époque de sa naissance, il est né aux alentours de 1920. Son père s'appelait Adam, et sa mère Shii. Marié dès l'âge de vingt ans avec Ma Assouman, il fonde une très grande famille : huit enfants - trois fils et cinq filles - et de nombreux petits-enfants et arrière-petits-enfants.

Il a eu très tôt une vie bien remplie. Très jeune, il travailla dans la collecte du balata, participa à la construction de la route entre Saint-Laurent et Cayenne. Mais surtout il parcourait les bois, et la forêt devint très vite son école. Il connaissait des centaines de plantes et savait les désigner par leurs différents noms plus ou moins secrets. Il savait surtout les utiliser pour guérir, son oncle lui ayant enseigné les remèdes, et il fut un obiaman réputé et respecté. Reconnu parmi les Aluku comme un grand guérisseur, Ofaini de son nom spirituel apprenait de ses rêves ce que les ancêtres venaient lui conseiller comme remède. Véritable médecin traditionnel, il savait soigner les fractures, les luxations et beaucoup d'autres problèmes de santé. Initié au man nenge obia, il connaissait la langue des esprits kumanti et le langage du tambour apinti, en étant un des garants de la tradition.

Il maîtrisait aussi de nombreuses techniques allant de la construction d'un canot ou d'un tambour, jusqu'à l'art tembe. En tant que Fiscal, adjoint du Gaan Man, chef suprême des Noirs-Marrons aluku, c'est lui qui veilla au respect des usages cérémoniels lors de la mort du Gaan Man Doudou en 2014.

Il transmettait cette tradition de manière pondérée, afin de ne pas fâcher les esprits des ancêtres marrons, ceux qui avaient risqué leur vie pour gagner leur liberté et briser les chaînes de l'esclavage.

Il collabora dès les années 1970 de façon très ouverte et honnête avec les principaux chercheurs, anthropologues, ethnobotanistes, historiens ou étudiants, venus d'Europe ou des États-Unis. Véritable bibliothèque mémorielle, il était certainement un des derniers à pouvoir encore éclairer l'histoire aluku des premiers temps, les foshi ting, notamment sur les acteurs et les lieux de lutte de la fin du XVIII^e siècle. Il permit également la dif-

fusion scientifique d'une partie de ses connaissances sur les plantes. Cela lui avait valu une reconnaissance internationale et il effectua de nombreux voyages en Europe et aux États-Unis avec son groupe de danses Kumanti Fany. Il participa également à des congrès scientifiques et à des conférences en France, au Pérou ou encore au Gabon où on le considéra comme un Africain.

Sa collaboration avec les scientifiques met en valeur sa grande ouverture d'esprit et son attachement à transmettre ses connaissances de la façon la plus juste possible, ce qu'il a pris soin de faire également au sein de sa communauté.

Rien ni personne ne remplacera cet homme plein de sagesse et immensément riche de connaissances ancestrales qui nous a quitté le 14 juillet 2016. Il nous manque terriblement...

Texte écrit pour l'enterrement de M. Louis Topo, le 25 juillet 2016.

**Marie Fleury, présidente du Conseil scientifique du Parc amazonien de Guyane
Tristan Bellardie, 2^e vice-président du Parc amazonien de Guyane**

ÉTUDE ET GESTION
DES RESSOURCES.....42

INVENTAIRES NATURALISTES
ET ACQUISITION
DE CONNAISSANCES.....44

CONTRIBUTION
AUX ENJEUX SCIENTIFIQUES....47

Tamarin à mains jaunes - *Saguinus midas*



5

CONNAISSANCE ET SUIVI DES MILIEUX NATURELS

KNOWLEDGE AND MONITORING OF THE NATURAL ENVIRONMENT

Scientific activity in 2016 included a new multi-disciplinary mission on Mont Itoupé and the final surveys of the program on management of fish resources on the Upper Maroni river. Since these results are of direct concern communities and their livelihood, they will be presented to them in 2017 in order to provide input for the participatory work on local management measures. Also noteworthy in 2016 were the Park's continued efforts to disseminate the knowledge acquired on French Guiana's southern territory, in particular through the publication of two new issues of the Park's scientific journal, *Cahiers Scientifiques*.

L'activité scientifique de l'année 2016 a été marquée par la réalisation d'une nouvelle mission pluridisciplinaire sur le mont Itoupé et par la finalisation des enquêtes du programme sur la gestion des ressources halieutiques du Haut-Maroni. Ces résultats concernant directement les communautés d'habitants, ils devront leur être restitués en 2017 pour nourrir les travaux sur les mesures de gestion adaptées au contexte local. Un autre fait marquant en 2016 est la poursuite de l'effort engagé par l'Établissement pour la diffusion des acquis de connaissances liés au territoire du sud de la Guyane, autour notamment de la parution de deux nouveaux numéros des *Cahiers scientifiques* du Parc.



◀ Mission de prélèvement sur les sauts, rivière Marouini © MLN / PAG

[5.1] ÉTUDE ET GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

Le Parc amazonien met en œuvre des programmes participatifs, en lien étroit avec les populations, afin de répondre à des questions primordiales sur l'utilisation des ressources. À terme, ces programmes pourront donner lieu à la formalisation ou à la mise en place de mesures de gestion adaptées, partagées et durables.

Programme pêche : de grandes avancées

Après s'être penché sur les questions de chasse, le Parc amazonien de Guyane a souhaité continuer le recueil des pratiques liées aux ressources naturelles en s'intéressant, à partir de 2013, aux questions de gestion des ressources halieutiques sur le Haut-Maroni. Ce travail est effectué en partenariat avec l'INRA de Rennes (laboratoire Écologie et Santé des écosystèmes), AgroCampus Ouest et HYDRECO. Il est soutenu par la DEAL et l'Office de l'Eau de Guyane.

Étude et recueil des pratiques

Dans les villages de Pidima, Antecume Pata, Elahé, Cayodé, Twenké, Loka-Assici et au bourg de Papaïchton, les habitudes de pêche des communautés wayana, teko et aluku ont été recensées par des enquêtes de débarquement réalisées par des enquêteurs issus de ces villages. Il s'agissait, après un recensement de tous les foyers de pêcheurs actifs et des engins de pêche utilisés, de faire un inventaire des lieux de pêche parcourus ainsi que des espèces de poissons pêchées. À Loka, les pêcheurs se sont enquêtés eux-mêmes, à leur demande.

Dans un second temps, des entretiens avec les pêcheurs ont été menés par Guillaume Longin, chargé Biodiversité au sein du Parc amazonien de Guyane, dans le cadre de son Master 2 « Sociétés & interculturalités » à l'Université de Guyane. Ces entretiens semi-directifs ont permis de comprendre plus précisément les habitudes de pêche, les perceptions de l'évolution des pratiques et l'avenir de la pêche des habitants (*lire en page suivante*).

Évaluation de l'état de la ressource

Parallèlement au travail d'étude mené sur les pratiques de pêche, le programme vise à évaluer l'état des peuplements de poissons aux abords et en périphérie des villages. Une vingtaine d'espèces a été ciblée, principalement en fonction de leur intérêt

pour les habitants. Les espèces choisies vont des gros prédateurs tels que les piranhas (*Serrasalmus rhombeus*) ou les aimaras (*Hoplias aimara*), aux poissons-roche (*Pseudancistrus barbatus*, *Hypostomus gymnorhynchus*...) en passant par le très apprécié coumarou (*Tometes sp.*).

Une première étape (en cours) consiste à trouver des marqueurs génétiques qui vont permettre de comparer les espèces entre elles puis de les utiliser pour déterminer l'état de peuplement de poissons à différents endroits et subissant des pressions de pêche différentes. Les lieux les plus impactés par la pêche étant situés dans un rayon de deux à dix kilomètres autour des villages. Les stations représentant des lieux peu impactés par des activités de pêche sont situées sur les rivières suivantes : Marouini, Tampok, Waki, Litani, malgré une présence croissante de l'activité minière illégale. Aucune rivière en aval de Papaïchton n'a pu être prospectée en raison de l'intensité des activités d'orpaillage illégal présentes.

Une thèse est en cours depuis 2015 sur le sujet, les résultats finaux sont attendus pour le début de l'année 2018. À l'issue de ces travaux, le Parc amazonien de Guyane disposera de données objectives sur la dynamique des peuplements de poissons et pourra, grâce à l'éclairage obtenu précédemment sur les modes d'usage des ressources halieutiques par les habitants, informer d'avantage les travaux sur les mesures de gestion adaptées.

Une restitution à mi-parcours

Courant février 2017, se tiendra la restitution intermédiaire des résultats de ce programme. Celle-ci prendra la forme d'ateliers qui permettront de partager les premières interprétations et conclusions du travail mené par Guillaume Longin et l'équipe scientifique de Rennes. Lors de ces ateliers, les aspects plus généraux sur la gestion des ressources naturelles seront abordés.

« La quantité de poissons pêchée disponible par habitant a beaucoup baissé »



Entretien avec Guillaume Longin, technicien écologie

Chargé Biodiversité au Parc amazonien de Guyane, Guillaume Longin a réalisé à l'Université de Guyane un mémoire de Master 2 « Sociétés et interculturalité » sur « La pêche chez les Wayana, Teko et Aluku en 2014 sur le Haut-Maroni. Complémentarité des enquêtes halieutiques et des cartes cognitives ». Il explique les enjeux de ce travail et les principaux résultats.

Vous avez choisi de faire un Master 2 sur la thématique de l'état de l'activité halieutique chez les populations autochtones et locales du Haut-Maroni. Pourquoi ?

Depuis que je suis employé au Parc amazonien (2010), j'ai principalement travaillé sur des programmes scientifiques participatifs autour de la problématique des besoins et de l'utilisation des ressources naturelles, ainsi que la gestion des pratiques afférentes. Nous avons commencé par des enquêtes décrivant la chasse. Nous avons ensuite conduit des ateliers avec les habitants pour mettre en relief toutes les questions socio-économiques et culturelles liées aux animaux chassés et aux poissons pêchés.

Dans la foulée, le Parc amazonien a estimé nécessaire de faire également le point sur ce que représente la pêche aujourd'hui pour les populations historiques du Haut-Maroni (Amérindiens et Bushinengués), aussi bien en termes de quantité de poissons pêchés que de son importance patrimoniale.

En tant que technicien écologie à la délégation territoriale du Maroni, il m'appartenait de mettre en œuvre ce programme sur le terrain et de récolter les données. Mon rôle aurait pu s'arrêter là, comme cela avait été le cas pour le programme chasse et les ateliers gouvernance-chasse. Pourtant, après toutes ces années de terrain, j'ai trouvé que l'opportunité d'aller au bout de la démarche scientifique, c'est-à-dire d'analyser les données récoltées, serait très enrichissante pour ma formation personnelle. De plus, le fait d'habiter sur place depuis longtemps me permettait d'apporter un plus à l'analyse.

Comment avez-vous mené ce travail ?

Pour mener à bien le travail sur la pêche, nous avons associé deux grandes approches mises en œuvre sur le terrain entre fin 2013 et début 2015. Des enquêtes de débarquement ont été menées dans cinq villages amérindiens et deux villages aluku. Nous avons embauché à cette occasion des enquêteurs vacataires locaux. Ces enquêtes localisaient et décrivaient chaque pêche sur tous leurs aspects quantitatifs.

Parallèlement, j'ai réalisé 45 entretiens avec des pêcheurs, de façon à ce qu'ils décrivent leur perception de leur anthropo-écosystème lié au fleuve et aux poissons aujourd'hui. Nous avons consigné les résultats sous forme de cartes cognitives collectives, de manière à assembler les perceptions individuelles sous forme de schémas de pensée collective. Ainsi, nous avons une bonne image de la situation anthropo-socio-économique du système de la pêche sur le Haut-Maroni aujourd'hui.

Quelles sont les conclusions principales de ce travail ?

Les plus importantes à retenir sont celles-ci :

- La très grande majorité des Amérindiens pêche régulièrement, alors que seule une très faible part de la population aluku pêche régulièrement aujourd'hui.

- Les pêches à la journée se concentrent sur un petit périmètre autour des villages pour les Amérindiens, tandis que les Aluku exploitent beaucoup la zone des Abattis Kotica.

- On constate aujourd'hui une prépondérance du filet tramail monofilament dans les deux communautés.

- La production des Aluku a diminué par deux en 50 ans, alors que leur population a été multipliée par 10. Celle des Amérindiens n'a que doublé, tandis que leur population a quadruplé. Nécessairement, la quantité de poissons pêchés disponible par habitant a beaucoup baissé depuis l'époque de Jean-Marcel Hurault (années 1960).

- Les pêcheurs aluku pêchent essentiellement dans le but de vendre à leur population. Les Amérindiens pêchent une partie pour de l'autoconsommation et l'autre pour vendre, soit au sein de leur communauté, soit à Maripa-Soula, principalement aux Aluku.

- Tous ces changements de pratiques de pêche sont intimement liés à la francisation historique des populations locales de cette partie du fleuve, c'est-à-dire principalement à la sédentarisation et à la scolarisation des populations. L'entrée dans la globalisation a fait le reste, avec l'introduction massive du système monétarisé et salarié, l'implantation de nombreux commerces proposant toutes sortes de produits importés du monde entier.

- Retenons enfin qu'aux yeux des pêcheurs, l'orpaillage illégal a renforcé ces phénomènes sociaux, tout en freinant les activités de pêche en raison de la pollution occasionnée et de l'augmentation de l'insécurité sur les cours d'eau.

Comment le Parc amazonien pourra-t-il se servir des résultats pour mettre en œuvre des mesures concertées de gestion des ressources naturelles ?

Aujourd'hui, grâce à ces trois programmes (pêche, chasse, arouman) mis bout à bout depuis 2011, nous pouvons estimer avoir atteint du mieux qu'on pouvait les objectifs que le Parc s'était fixé en matière de diagnostic socio-anthropologique autour de la chasse et de la pêche sur le Haut-Maroni, à mettre en relation avec les données écologiques que nous avons également récoltées. Nous sommes prêts pour passer à l'étape suivante, celle de la discussion autour de ces résultats pour préparer un avenir éco-sociologique équilibré et pérenne. Pour cela, nous allons repartir au-devant des habitants et des usagers du territoire pour travailler concrètement et ensemble sur des mesures ou stratégies à mettre en place.

PÊCHE, CHASSE, AROUMAN : ET APRÈS ?

Depuis 2011, des connaissances sur les pratiques de différentes communautés ont été collectées par le Parc amazonien et ses partenaires. Le rôle de gestionnaire du Parc amazonien l'amène naturellement à devoir proposer des mesures de gestion adaptées et concertées des ressources naturelles et des terroirs d'usages. C'est pourquoi, un programme sur la mise en place de mesures

de gestion des pratiques liées aux ressources naturelles (gibier, poisson, bois et produits forestiers non-ligneux) a été proposé à l'appel à manifestation d'intérêt FEDER Biodiversité. Ce projet est en cours d'écriture en concertation avec les différentes communautés autochtones, locales, ainsi que les partenaires institutionnels et scientifiques.

[5.2] INVENTAIRES NATURALISTES ET ACQUISITION DE CONNAISSANCES

L'acquisition de connaissances pour mieux appréhender les enjeux de biodiversité est une des missions majeures du parc national. L'Établissement et ses partenaires développent ainsi des missions scientifiques pour la mise en place de suivis à long terme de milieux et d'espèces indicatrices sur des sites de référence.

Nouvelle mission sur le mont Itoupé



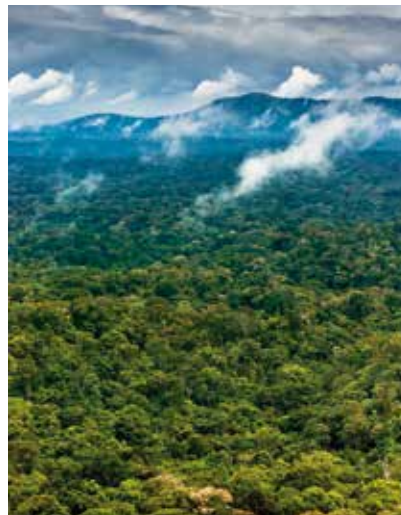
◀ Sébastien Sant, chargé Écologie, biodiversité & conservation au Parc amazonien de Guyane, photographiant une espèce botanique du mont Itoupé
© Aurélien Brusini

Le mont Itoupé, sommet tabulaire de 830 m. de haut, a été désigné en 2009 par le Conseil scientifique du Parc amazonien de Guyane comme site de référence pour des suivis à long terme de la biodiversité et des effets des changements climatiques. Deuxième point culminant de Guyane, il abrite la plus vaste forêt tropicale à nuage (46 km²) du département, un écosystème particulièrement riche. Il présente également bien d'autres singularités, notamment une orientation nord-sud, rare en Guyane, et un isolement des autres massifs montagneux.

Plusieurs missions pluridisciplinaires ont déjà mis en évidence l'extraordinaire biodiversité du site. En 2010, 3 382 espèces, dont 1 900 d'insectes, avaient ainsi été répertoriées à l'issue d'une mission réunissant plus de quarante scientifiques et onze organismes de recherche.

Une nouvelle mission a été organisée en novembre 2014, en saison sèche, afin de poursuivre les inventaires et installer des capteurs météorologiques. Des espèces indicatrices, susceptibles de réagir au changement climatique, avaient en parallèle été identifiées.

La mission de janvier 2016, en saison des pluies, venait en complément de la mission de 2014. Consacrée plus particulièrement aux inventaires herpétologiques et entomologiques, elle a rassemblé dix chercheurs (CNRS, IRD, BIOTOPE-MNHN...), issus de ma-



jeurité de la communauté scientifique locale, et plusieurs techniciens naturalistes du Parc amazonien durant dix jours.

Malgré une météo défavorable (ce mois de janvier 2016 était particulièrement sec), les chercheurs ont recueilli de nombreuses espèces (voir infographie ci-contre), dont certaines semblent nouvelles pour la science. Un long travail de dissections et d'analyses ADN permettra d'affiner les identifications.

L'effort porté sur les inventaires naturalistes pulpsent aujourd'hui le mont Itoupé parmi les mieux connus du Parc amazonien, voire de la Guyane.



UN ARTICLE DANS UNE SAISON EN GUYANE

Cette mission sur le mont Itoupé a fait l'objet d'un article de 8 pages, rédigé par le Parc amazonien de Guyane, dans le magazine *Une Saison en Guyane* (août 2016). Une infographie a spécialement été réalisée afin de diffuser de manière très synthétique les résultats des inventaires au grand public. À noter que les missions Itoupé de 2010 avaient fait l'objet d'un *Cahier scientifique* du Parc amazonien et d'un web-documentaire disponibles sur le site internet du Parc.

Suivi de la faune

Suivi des hérons agami sur le Haut-Maroni...

En mai 2015, une colonie de Hérons agamis, des oiseaux extrêmement discrets, avait été découverte à Elahé. Cette espèce particulièrement peu connue figure au deuxième rang des hérons prioritaires à préserver sur le continent américain.

En 2016, les agents de la délégation territoriale du Maroni se sont rendus quatre fois sur le site. A intervalles réguliers, en saison des pluies, ils ont pu observer la parade nuptiale d'une quarantaine d'adultes, puis des nids avec des œufs, la couvaison et enfin des oiseaux juvéniles. Une nouvelle mission a été organisée en saison sèche afin de relever les données relatives à l'environnement en l'absence des oiseaux.

Le Parc amazonien fait partie depuis 2016 du Héron agami *working group*, réunissant les partenaires internationaux qui comptent des Hérons agamis sur leurs territoires.



Agamia agami © GC / PAG

... et des petits rongeurs sur le Haut-Oyapock

Une mission scientifique destinée à mieux connaître les petits rongeurs (rats et souris) et les opossums vivant dans et sous les habitations de Trois-Sauts a eu lieu durant trois semaines en octobre 2016. Après avoir obtenu le consentement écrit des habitants, le biologiste François Catzeflis (Centre d'écologie fonctionnelle et évolutive - CNRS) a disposé des pièges autour d'une trentaine de carbet, aux villages Roger, Sasa, Zidok, Alamilā et Miso. Ces pièges ont permis de capturer de petites souris arboricoles du genre *Oecomys*, quelques gros rats terrestres et quelques opossums. Parmi les surprises, le rare *Hyladelphys kalinowskii* (opossum-souris nain de Kalinowski) a été découvert à Alamilā. Cette mission s'est déroulée dans la continuité de plusieurs études liées aux petits mammifères commensaux des maisons traditionnelles wayāpi. Dès 2006, les chercheurs avaient découvert que ces animaux étaient particulièrement diversifiés et abondants sur le Haut-Oyapock. Cette situation peu fréquente pose d'intéressantes questions sur les éventuels échanges de virus, bactéries et parasites entre les habitants et ces petits mammifères.



Hyladelphys kalinowskii © François Catzeflis

Ornithologie : poursuite de la mise en œuvre du protocole STOC EPS

Depuis 2016, cinq agents des délégations territoriales du Maroni et de l'Oyapock effectuent en autonomie des relevés STOC EPS. Le Suivi temporel des oiseaux communs par échantillonnage ponctuel simple est un protocole de suivi déployé à l'échelle nationale qui permet d'évaluer l'impact des aménagements sur la biodiversité commune à long terme. Des parcours de suivi sont désormais créés sur les bourgs de Camopi et de Maripa-Soula et dans les villages de Trois Sauts, Antecume Pata et Cayodé. À Saül, deux parcours ont également été créés. Les agents sont en cours de formation par le GEPOG (Groupe d'étude et de protection des oiseaux en Guyane), qui valide les remontées de données des suivis effectués par les agents.



Agents de la DTO effectuant des relevés STOC EPS © GEPOG

Piégeage entomologique sur la montagne Pelée, à Saül

Comme les années précédentes, une campagne de piégeage entomologique en partenariat avec la SEAG (Société entomologique Antilles-Guyane) s'est déroulée à Saül sur le site de la montagne Pelée (belvédère), surplombant le village. Deux pièges « polytraps[®] » équipés de lampes bleues, installés en hauteur, ont permis la capture de nombreux insectes. Les premiers relevés s'avèrent d'ores et déjà prometteurs puisque quelques spécimens d'espèces connues mais jamais décrites ont

été capturés et sont en cours de description. Les identifications peuvent prendre parfois de nombreuses années.

La fragilité de ces pièges a en revanche engendré de la casse (vent, manipulations lors des relèves et réamorçages). Une réflexion a été menée afin de remplacer ces pièges par des pièges plus robustes, alimentés par énergie solaire. Ils devraient être installés dès le début de l'année 2017.



© SS / PAG

Première cartographie des formations végétales notables sur le territoire du Parc amazonien

Améliorer la connaissance et la description du territoire est une mission importante du Parc amazonien de Guyane. La forêt tropicale guyanaise est souvent représentée comme une structure homogène. En réalité, le sud de la Guyane est caractérisé par la présence de formations végétales qui se démarquent de la forêt (végétations basses, affleurements rocheux, forêt de Parinari, pinotières, palmiers bâches...). Certaines de ces formations sont clairement observables à partir d'images satellites.

Avec l'aide de Nicolas Karasiak, stagiaire de Master 2, le Parc amazonien a mis en place en 2016 une méthode de cartographie de ces formations végétales par télédétection semi-automatique.

La cartographie a été réalisée en utilisant la méthode Random Forest à partir uniquement de logiciels libres et gratuits.

Les résultats obtenus pour les pinotières sont néanmoins encore insuffisants. Ceci est dû à la petite taille de ces formations et à une confusion avec la forêt classique. Les zones de palmiers bâches se confondent avec les forêts de Parinari. En revanche, les végétations basses, les affleurements rocheux et les forêts de Parinari présentent des résultats statistiques très optimistes.

Cette première version de la cartographie des formations végétales particulières a été réalisée à partir de 55 images SPOT 5 datant de 2007 à 2014. Des nouvelles sources de données satellitaires récemment apparues, présentant des améliorations dans leur résolution

spectrale (Sentinel 2) ou spatiale (SPOT 6), sont aujourd'hui disponibles. La méthode pourra donc être appliquée à ces nouvelles sources pour améliorer la cartographie des formations végétales.

La cartographie précise de ces formations présente plusieurs intérêts. Le premier est scientifique, pour compléter la connaissance sur la diversité des écosystèmes forestiers, leurs dynamiques et leurs structures. Le second intérêt est plus pratique, puisque la carte devrait faciliter les missions terrestres. En effet, certaines de ces zones, en particulier les végétations basses, sont difficilement franchissables à pied.

Mission de terrain pour valider les données produites par la méthode de télédétection semi-automatique des formations végétales
© NK / PAG



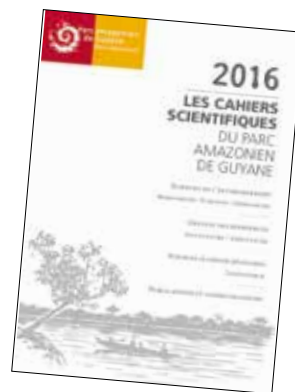
Partage des résultats : publication de deux Cahiers scientifiques

Deux nouveaux *Cahiers scientifiques* ont été mis en ligne en 2016. L'un est consacré à l'ensemble des rapports qui ont été produits lors des missions pour la Modernisation des ZNIEFF de Guyane, portant sur les sept ZNIEFF présentes sur le territoire du Parc amazonien. L'autre est un ensemble éclectique de rapports d'études et de publications menés par ou sur le Parc amazonien depuis 2010.

Le lancement du premier *Cahier scientifique* en 2015 (intégrant la synthèse des résultats et les articles originaux de la mission pluridisciplinaire menée sur le mont Itoupé en 2010), a concrétisé la volonté de porter à connaissance les rendus scientifiques et favoriser leur accessibilité à travers leur publication et référencement via une revue périodique gratuite, publique et essentiellement en version numérique téléchargeable.

Les *Cahiers scientifiques* du Parc amazonien reprennent l'ensemble des travaux scientifiques menés par le Parc national et ses partenaires au travers des rapports d'études, cités intégralement ou en partie. Sont publiés également les résultats de programmes menés par des tiers et indépendamment du Parc amazonien sur le territoire le concernant, voire des travaux consacrés plus globalement au biome amazonien et aux Guyanes s'ils ont un lien avec le sud de la Guyane, ses enjeux et problématiques. Ainsi, ils peuvent intégrer des résumés d'articles consacrés au sud de la Guyane mais publiés par ailleurs dans d'autres revues. Ces *Cahiers scientifiques* sont également amenés à publier des articles originaux qui leur sont soumis et qui présentent un lien direct avec le territoire du Parc national.

Les articles sont recueillis et publiés sous la direction d'un comité éditorial constitué d'agents du Parc amazonien de Guyane. Celui-ci peut s'appuyer sur un comité de lecture, principalement issu



du Conseil scientifique du Parc national. C'est le cas tout particulièrement pour les articles originaux (hors rapports d'études réalisés dans le cadre de programmes pilotés ou impliquant le Parc amazonien de Guyane) qui doivent être soumis avant acceptation à des référents choisis pour leur expertise dans le domaine considéré. L'acceptation finale des manuscrits demeure sous la responsabilité du comité éditorial de l'Établissement.

D'autres *Cahiers scientifiques* sont prévus afin de répondre au souhait émis par le Conseil scientifique du Parc amazonien, à savoir la pérennisation d'une série qui s'inscrit à la frontière entre les publications scientifiques de référence internationale et la vulgarisation de qualité, destinée au grand public, portée par la collection Guianensis.

[5.3] CONTRIBUTION AUX ENJEUX SCIENTIFIQUES

Les enjeux de conservation

Afin de répondre aux missions clés du Parc amazonien de Guyane tout en poursuivant l'effort de rationalisation des moyens (humains et financiers) et de recherche d'efficacité, il est important de pouvoir identifier objectivement, à l'échelle du gestionnaire et du contexte régional/international, les actions à prioriser en termes :

- d'acquisition de connaissances (biologie, écologie, répartition et statut des populations...);
- de conservation (au regard de l'endémisme, de la rareté, de la sensibilité, du statut de protection);
- de gestion de la faune et des ressources que représentent leurs populations;
- de coopération entre espaces protégés et au niveau transfrontalier, ainsi qu'en termes de communication et de capacité à lever des partenariats financiers (espèces emblématiques).

Mieux identifier les enjeux de conservation

Un certain nombre d'actions faisant consensus parmi les experts de la communauté scientifique ont depuis une dizaine d'années été mises en œuvre (inventaires Znieff, missions pluridisciplinaires sur le mont Itoupé, programme Best sur les pécaris à lèvres blanches, protocoles IKA et STOC...). Pour autant, le Parc amazonien a souhaité engager, avec l'appui de son Conseil scientifique (CS), une démarche visant à mieux identifier et hiérarchiser les enjeux de conservation et de connaissance en zone cœur de Parc. Dans un premier temps, une approche est menée sur les espèces de la faune vertébrée, groupes taxonomiques pour lesquels on dispose de données actualisées concernant leur statut en Guyane. Au cours de l'année 2016, un effort important a en effet été fourni par la communauté scientifique et naturaliste pour établir les listes rouges régionales UICN (Union internationale de Conservation de la nature) des vertébrés terrestres de Guyane. Ces listes permettent d'attribuer à chaque espèce une catégorie décrivant son statut de conservation à l'échelle régionale. Cet effort a permis d'établir une liste des espèces de vertébrés menacés sur le territoire. En parallèle, cette analyse a mis en lumière le déficit de connaissances sur certains taxons par la forte proportion d'espèces classées DD (data deficient).

L'analyse des enjeux sur le Parc amazonien a été réalisée à partir de ces statuts régionaux. La méthode et les analyses se sont appuyées très largement sur un travail mené par Elodie Courtois du CNRS Guyane et de Maël Dewynter de la Fondation BIOTOPE et membre du CS, avec l'équipe scientifique du Parc amazonien de Guyane.

Les différents statuts

Au regard de leur statut régional UICN, une analyse statistique et cartographique permet de déterminer un indice pour chaque espèce qui définit le niveau de responsabilité patrimoniale du Parc.

- Les espèces menacées (classées NT) sont considérées comme **des enjeux de conservation** pour le Parc amazonien. Ils doivent orienter des actions concrètes de conservation : efforts particuliers de surveillance sur des secteurs menacés, communication spécifique, suivi à long terme, mise en place d'indicateurs spécifiques de l'état de santé des populations.
- Les espèces dont on ne dispose pas suffisamment de données (classées DD) sont considérées comme **des enjeux de connaissance** pour le Parc amazonien. Ils doivent orienter des actions d'inventaire ou des études spécifiques visant à dégager dans un



◀
Pristimantis
espedeus
© Maël
Dewynter

délai court assez d'éléments pour évaluer le statut de conservation de ces espèces. C'est une contribution du Parc amazonien à une stratégie plus globale de la conservation en Guyane.

- Pour les espèces peu concernées à ce stade par les enjeux de conservation et de connaissance (LC), certains taxons sont classés en **enjeux de gestion** et leur hiérarchisation a été affinée au regard de leur intérêt cynégétique. Ainsi, une espèce non menacée à l'échelle de la Guyane comme l'atèle (*Ateles paniscus*) mais endémique du plateau des Guyanes, à poids moyen élevé, sensible à la chasse et très prisée des chasseurs, représentera un enjeu de gestion important pour le Parc amazonien.

- Enfin, certaines espèces dont l'aire de répartition potentielle intercepte le territoire du Parc mais pour lesquelles aucun point de présence n'est à ce jour avéré sur le territoire, sont considérées comme **des enjeux d'inventaires**.

À ce stade, nos analyses portant sur les groupes reptiles, amphibiens, oiseaux et mammifères font ressortir **dix enjeux de conservation majoritaires** pour le Parc amazonien, incluant cinq oiseaux (*Colinus cristatus*, *Colibri delphinae*, *Sporophila angolensis*, *Ara ararauna* et *Tigrisoma fasciatum*), un reptile (*Tropidurus hispidus*), deux amphibiens (*Pristimantis espedeus* et *Anomaloglossus degranvillei*) et deux mammifères (*Pteronura brasiliensis* et *Tapirus terrestris*). Parmi ceux-ci, plusieurs sont liés aux massifs d'altitude, tout particulièrement les amphibiens qui par leur sensibilité aux effets du changement climatique confirment la pertinence des suivis dont ils font l'objet déjà par le Parc amazonien, notamment sur le mont Itoupé. De même, la mise en œuvre de protocoles sur l'évaluation de l'état des populations des deux mammifères, la loutre géante d'Amazonie et le tapir, sont projetés sur différents sites dès le second semestre de 2017.

Les perspectives

Cette méthode est une première tentative pour hiérarchiser de manière objective les enjeux de biodiversité. Des réflexions ciblées en partenariat avec les experts locaux des taxons considérés permettront ensuite de proposer des protocoles de suivi ou d'inventaire. Il s'agit également d'une approche spatialisée permettant de dégager des priorités de secteurs où porter un effort de mission sur le terrain (surveillance, étude).

En convergence avec les recommandations du CS, plusieurs axes d'optimisation des analyses (telle la prise en compte de l'habitat au sein du Parc amazonien, et la répartition/statut à l'échelle mondiale des espèces) sont identifiés et des travaux supplémentaires seront menés dans ce sens en 2017, et tout particulièrement sur une espèce de primate à fort caractère patrimonial pour le Parc amazonien, le Saki satan.

Enfin, cette analyse de priorisation des espèces a vocation à s'intégrer dans une approche à moyen terme plus globale (écologique et patrimoniale), intégratrice de l'ensemble des enjeux spatialisés de connaissance et de conservation.

Accès aux ressources génétiques sur le territoire concerné par le parc national : le dispositif APA

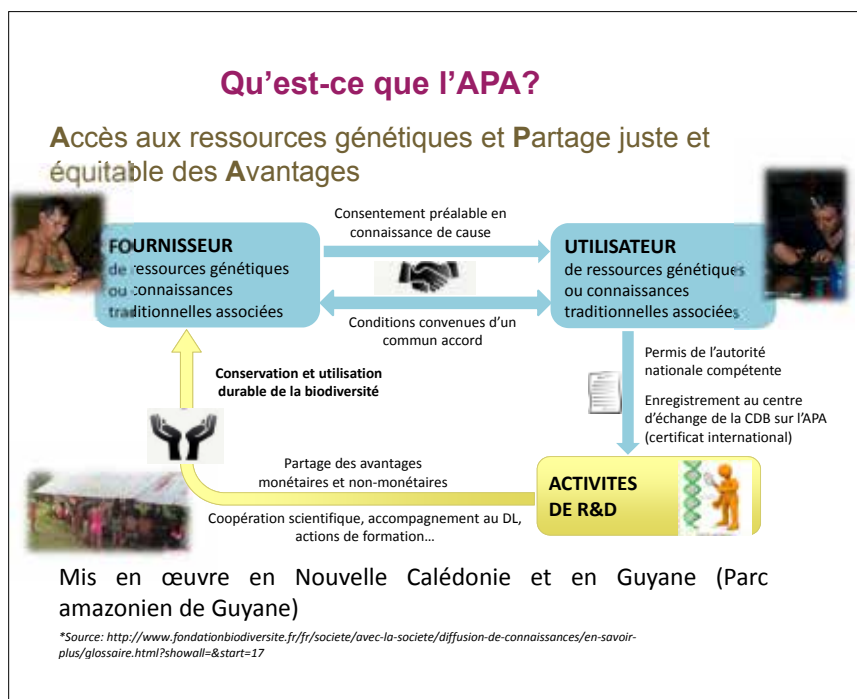
Avec la création du Parc amazonien de Guyane en 2007, un régime de contrôle de l'accès aux ressources génétiques (RG) et de partage des avantages est instauré pour la première fois en France. Ce régime précise, selon l'article 12 de la loi n°2006-436 du 14 avril 2006, que l'accès aux ressources génétiques dans le périmètre du Parc est soumis à autorisation du président du Conseil régional (depuis 2016 de la Collectivité territoriale de Guyane). Cet article provient d'une demande formulée par les acteurs locaux lors des négociations pour la création du Parc amazonien de Guyane qui s'inspire de la Convention pour la Diversité biologique du 5 juin 1992, en particulier de ses articles 8J et 15. Ces derniers prévoient, dans le cadre d'activités de recherche et de développement, que tout utilisateur qui souhaite accéder à une ressource génétique ou à une

connaissance traditionnelle associée (CTA) à celle-ci, demande le consentement préalable en connaissance de cause du fournisseur de ressources ou de connaissances, pour obtenir une autorisation d'accès. Dans le cas de CTA détenues par une communauté, l'utilisateur doit obtenir le consentement préalable libre et éclairé de cette dernière. Ils doivent par la suite déterminer ensemble des modalités d'accès et de partage juste et équitable des avantages générés à partir de cette utilisation, que l'utilisation finale ait une visée commerciale ou non. Ces avantages doivent contribuer à la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité.

En 2011, le Parc amazonien de Guyane, épaulé de son Conseil scientifique, a produit un code de bonne conduite, annexé à la charte du Parc, qui précise les modalités d'accès aux ressources génétiques sur son territoire.

En 2013, la Région Guyane formalise une procédure d'accès et instauré des réunions du comité APA (accès et partage des avantages) régulières. Ce comité est constitué entre autres de représentants de collectivités, de professionnels des bioressources, d'institutions étatiques, de partenaires scientifiques, de naturalistes, de gestionnaires et d'organisations autochtones. Il est présidé par la Collectivité territoriale de Guyane, qui assure également son secrétariat. À ce jour, ce comité s'est déjà réuni plus d'une dizaine de fois et plus d'une vingtaine de dossiers ont été déposés. Tous concernaient des exploitations des ressources génétiques à but non commercial.

Le cas de demande d'accès à des ressources génétiques liées à



des savoirs traditionnels reste complexe. En effet, au sein des communautés présentes dans l'aire d'action du Parc, il n'existe pas de protocoles de consentement formalisé comme ça peut être le cas dans d'autres pays (Brésil...). En lien avec les organisations amérindiennes et les représentants des communautés, le Parc facilite l'élaboration progressive de ces protocoles.

Le Parc amazonien et la Collectivité territoriale de Guyane travaillent de concert à l'amélioration et à la fluidification des procédures mais aussi à la bonne information des acteurs travaillant sur les ressources naturelles en Guyane. Les procédures d'accès seront probablement soumises à un changement dès la promulgation des décrets d'application de la loi dite « Biodiversité » (*lire ci-dessous*).

RESSOURCES GÉNÉTIQUES, KÉZAKO ?

Le terme « Ressource génétique / biologique » est défini par la Convention pour la Diversité biologique : « matériel d'origine végétale, animale, microbienne ou autre, contenant des unités fonctionnelles de l'hérédité » et un « matériel génétique ayant une valeur effective ou potentielle ». Il s'agit d'un organisme vivant sauvage, domestiqué ou cultivé contenant du matériel. Les ressources génétiques concernées peuvent être aussi bien trouvées dans l'environnement qu'en collection.

QU'EST-CE QUI CHANGE AVEC LA PROMULGATION DE LA LOI « BIODIVERSITÉ » ?

La loi pour la reconquête de la Biodiversité de la Nature et des Paysages a été adoptée le 16 août 2016. Son Titre V étend le régime d'accès aux ressources génétiques à tout le territoire français, et donc à l'ensemble de la Guyane et non plus au seul périmètre du Parc. Elle prévoit un régime déclaratif simple pour tout accès à des ressources génétiques (RG) sans connaissance traditionnelle associée (CTA) à des fins non commerciales, un régime d'accès facilité pour les mises en collection simples ainsi qu'un régime d'autorisation pour tout accès aux ressources en vue d'une valorisation commerciale.

L'accès aux RG et CTA associées avec ou sans visée commerciale sera délivré par une autorité compétente*. Un régime d'autorisation avec recueil du consentement préalable libre et éclairé sera mis en place pour ces cas. L'autorité compétente a obligation de diffuser l'information d'autorisation auprès des communautés. Les contrevenants s'exposent à de fortes pénalités pouvant aller jusqu'à l'emprisonnement.

*La Collectivité territoriale de Guyane pourra demander une délégation de cette autorité



◀ Contribution du Parc amazonien au 4^e Congrès international sur la biodiversité du plateau des Guyanes, organisé par la Guyana Society for Biodiversity and Ecosystems du 8 au 12 août à Georgetown au Guyana © CS / PAG

Participation aux colloques scientifiques

Le Parc amazonien de Guyane a participé à plusieurs colloques durant l'année 2016 dans le domaine scientifique. Ces contributions et échanges se déroulent au sein des réseaux locaux et nationaux, mais aussi dans l'environnement régional amazonien de l'Établissement.

- Au cours du séminaire franco-brésilien *Pesquisa e Intercâmbio universitário Oiapoque* organisé les 23 et 24 mars à Oiapoque (Brésil) dans le cadre du programme de recherche **DIPOLOPP/GUYAMAZON-IRD**, le Parc amazonien est intervenu à deux reprises. Une première présentation concernant « l'appui/accompagnement des actions culturelles et sciences humaines et sociales sur le territoire d'action du Parc amazonien de Guyane ». Une seconde présentation portant sur « la prise en compte et l'implication des populations locales pour l'adaptation des politiques publiques dans le cas du Parc amazonien de Guyane ».
- Lors du séminaire « Démarche participative et interculturalité : des enjeux pour le patrimoine », organisé à Kourou du 5 au 7 avril par le Musée des Cultures guyanaises dans le cadre du programme **Musées d'Amazonie en Réseau**, deux communications ont été faites par le Parc amazonien. La première concernait le sujet de la « Co-construction et réalisation de rencontres thématiques amérindiennes: exemple de la rencontre transfrontalière wayäpi 2015 (Terre Indigène Wayäpi, Brésil) ». La seconde présentait « Un programme participatif, la gestion de la faune chassée ».
- Le **21^e forum des gestionnaires** organisé par l'ATEN s'est tenu à Paris le 13 avril sur le thème des « Patrimoines naturels et culturels, enjeux & synergie ». Une intervention du Parc amazonien a été consacrée au sujet « Décret, Charte et actions - comment les interactions culture-nature structurent la gestion du Parc amazonien de Guyane ».
- Le Parc amazonien a apporté plusieurs contributions au **IVth International Congress on the Biodiversity of the Guiana Shield**, organisé par la Guyana Society for Biodiversity and Ecosystems du 8 au 12 août à Georgetown

au Guyana. Une communication portait sur « Quels enjeux autour des pêcheries wayana, teko et aluku ? Analyse des systèmes de pêches et perceptions de pêcheurs du Haut-Maroni en vue de la mise en place de mesures de gestion durable de la ressource halieutique au sein du Parc amazonien de Guyane ». Une autre communication concernait « la gestion commune des usages et des pratiques autour des ressources naturelles. Un projet de recherche et d'actions participatives dans le Parc national de Guyane ».

- Le Parc amazonien a également participé aux **Rencontres scientifiques inter-parcs 2016** qui se sont tenues à Montpellier les 6 et 7 décembre sous l'égide de PNF. La thématique cette année portait sur « la recherche dans les espaces naturels protégés : quels enseignements pour l'Agence Française pour la Biodiversité ? ». Devant une assemblée constituée pour 60% de gestionnaires et de 40% de personnes issues du monde de la recherche, ce fut l'occasion de dresser un panorama de dix ans d'activités scientifiques avec le Parc amazonien et d'en tirer les enseignements au regard des interactions entre gestionnaire, chercheurs et populations locales ; cela au travers de la médiation, de la participation et de la restitution dans les programmes menés.

Autres communications concernant le Parc amazonien de Guyane et des programmes de recherche associés :

- DELORD C., LASSALLE G., LAUNEY S., LE BAIL P.-Y., 2016. Development of SNPs markers from pooled Rad-seq data and high throughput genotyping, applied to the study of several harvested population genetics in the Upper-Maroni (French Guiana). In: JOBIM 2016 (p. 261). Communication présentée à la **17^e édition des Journées ouvertes en biologie, informatique et mathématiques**, 28-30 juin 2016, Lyon, France.
- RICHARD-HANSEN C., LONGIN G., GRENAND P., DAVY D., RINALDO R., GAILLARD L., GOGUILLON B., 2016. Developing locally adapted hunting management regulations for French Guiana. Communication présentée à l'**ATBC Congress**, 19-23 juin 2016, Montpellier, France.

COUVERTURE DU TERRITOIRE.....	51
DIAGNOSTIC DE L'ACTIVITÉ AURIFÈRE ILLÉGALE.....	52
POLICE DE LA NATURE.....	54
ENTRETIEN AVEC LES PARTENAIRES ENGAGÉS DANS LA LCOI.....	55



Ara bleu - Ara ararauna

6

SURVEILLANCE DES TERRITOIRES

PATROL AND SURVEILLANCE OF THE PARK

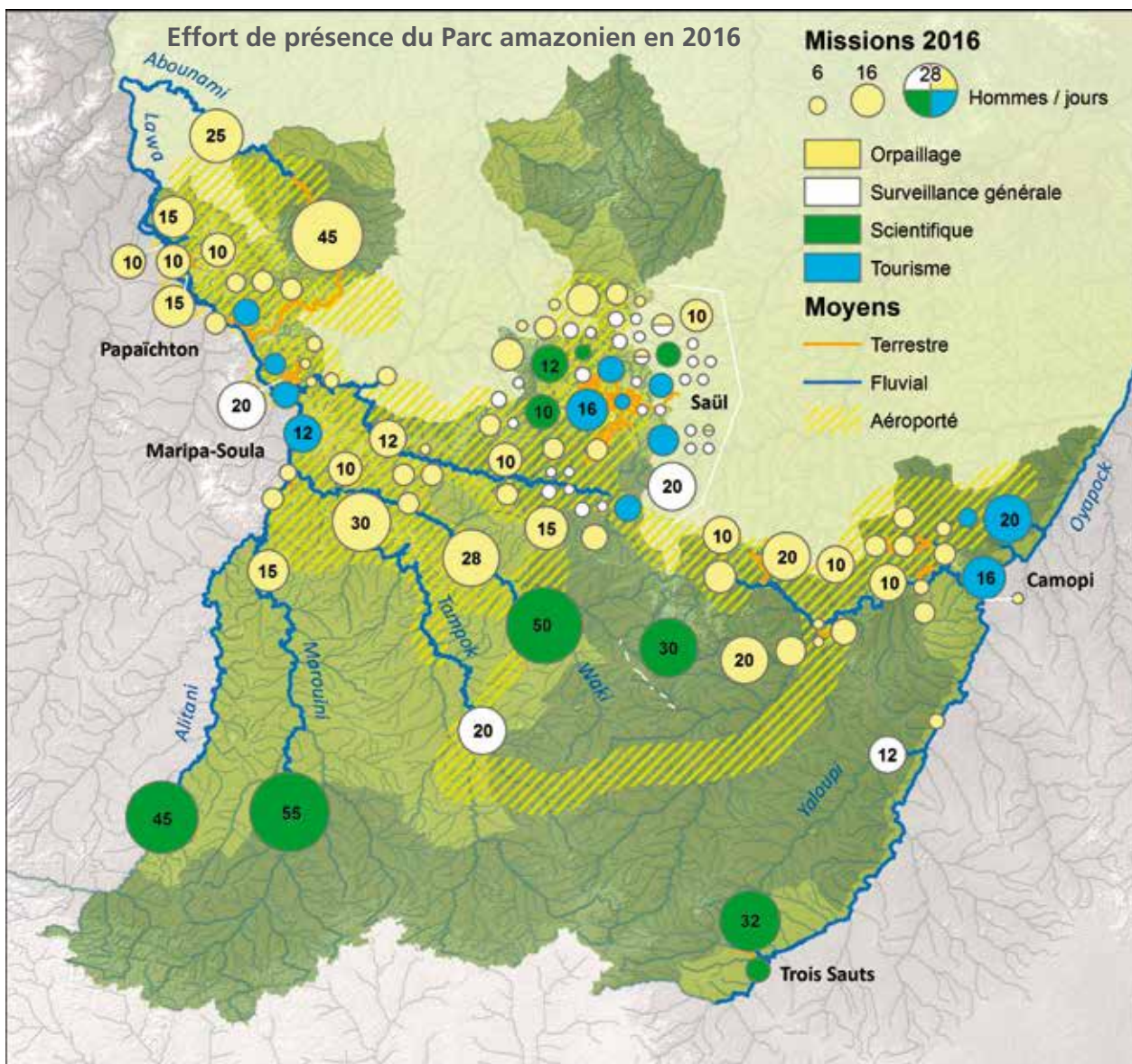
Surveillance of the territory is one of the essential missions of the French Guiana Amazonian Park. In a context of increased illegal gold mining activities, the Amazonian Park's teams continued their environmental diagnosis activities, which enabled them to alert and support the police forces leading the fight against this scourge. The joint efforts of all the partners engaged in the Harpie scheme should be highlighted, in particular those of law enforcement personnel on the ground. Still, in 2016, the number of active sites rose sharply compared to 2015 (139 versus 113 sites). This was the highest number of illegal sites ever observed in the Amazonian Park since overflight campaigns began in March 2008, a clear proof of illegal gold miners' ability to constantly adapt their tactics and of the major challenges facing the forces engaged in the fight.

La surveillance du territoire est une des missions essentielles du Parc amazonien. Dans un contexte de recrudescence de l'orpaillage illégal, les équipes du parc national ont poursuivi leurs missions de diagnostic environnemental permettant d'alerter et de soutenir les forces de l'ordre en charge de la lutte contre ce fléau. Il faut d'ailleurs souligner l'effort de lutte engagé par l'ensemble des partenaires du dispositif Harpie et en particulier des forces de l'ordre sur le terrain.

Pour autant, en 2016, le nombre de sites actifs est en nette hausse par rapport à 2015 (139 contre 113 sites). C'est le plus haut niveau de sites illégaux jamais observé sur le Parc amazonien depuis le début des campagnes de survols en mars 2008. Preuve s'il en est de l'adaptation constante des orpailleurs illégaux et des enjeux et défis extrêmement importants qui se posent aux acteurs de la lutte.

[6.1] COUVERTURE DU TERRITOIRE

Le Parc amazonien assure un important effort de présence dans l'immense territoire protégé du sud de la Guyane. Les missions de surveillance et de lutte contre l'orpaillage illégal, tout comme les missions scientifiques ou de surveillance générale, permettent aux agents du Parc d'assurer une présence dans les zones éloignées et difficiles d'accès.



Les missions de surveillance générale

D'une superficie totale de 3,4 millions d'hectares, le Parc amazonien est le plus grand parc national d'Europe. Un programme régulier de surveillance concerne les zones prioritaires (notamment les zones d'habitations, les zones de lutte contre l'orpaillage clandestin et les zones d'importance patrimoniale). Des missions de reconnaissance et de surveillance des régions peu explorées sont également régulièrement menées.

Les missions de suivi de l'orpaillage illégal

La contribution à la lutte contre l'orpaillage illégal est l'une des missions majeures du Parc amazonien. En 2016, 78 missions terrestres, fluviales et aériennes ont été menées dans ce cadre-là. Elles permettent de réaliser un suivi des activités illégales, mais aussi de leurs impacts (turbidité de l'eau).

À noter que 36 missions ont été menées en 2016 avec la Gendarmerie nationale et/ou les Forces armées de Guyane, afin de mettre en commun les compétences judiciaires et la connaissance du terrain de chaque organisme, ainsi que de joindre les capacités de lutte.

Les missions scientifiques

Les études scientifiques menées sur le terrain mobilisent les agents du Parc amazonien en zone d'adhésion et en zone de cœur. Des enquêtes participatives, comme le programme pêche, sont réalisées au plus près des populations, dans les communes ou les villages. L'Établissement public organise également, avec ses partenaires, de grandes expéditions scientifiques conduites dans des zones particulièrement difficile d'accès, comme le mont Itoupé en début d'année 2016.



▲ Un site d'orpaillage illégal dans le secteur de Papaïchton, observé lors d'une campagne de survol du Parc en juillet 2016
© PA / PAG

[6.2] DIAGNOSTIC ET LUTTE CONTRE L'ACTIVITÉ AURIFÈRE ILLÉGALE

En 2016, 78 missions de terrain, soit plus de 680 H/J, ont été consacrées à la surveillance et au diagnostic de l'activité aurifère illégale, ce qui représente 87 % des missions de surveillance des équipes du Parc amazonien. La participation du Parc à la lutte de terrain dans le cadre de missions conjointes avec les forces armées a été également pleinement engagée en 2016 (mesure 1.3.3.2 de la charte)

Opérations menées

- Trois campagnes aériennes de quatre jours ont été menées pour réaliser un suivi des activités illégales et un diagnostic des impacts sur l'ensemble du territoire concerné par le Parc national. La préparation, l'organisation, la réalisation de la campagne de survol et l'analyse des données collectées ont été conduites par les agents de l'Établissement. Ces campagnes permettent d'actualiser les données sur l'orpaillage illégal. Elles sont attendues par nos partenaires et permettent d'orienter les opérations de lutte.

- Trente-six missions conjointes avec la gendarmerie et/ou les Forces armées en Guyane ont été mises en œuvre. Ce type de mission a triplé en 2016 car elles permettent de mettre en commun les compétences judiciaires et de terrain de chaque organisme et d'améliorer l'effort de lutte.

- Des missions fluviales (cinq missions) de trois à quatre jours se sont poursuivies sur le bassin de la Camopi pour suivre la turbidité des cours d'eau. Cependant, ces missions de diagnostic sont moins fréquentes par rapport aux années précédentes, l'effort ayant porté essentiellement sur les missions conjointes.

Record du nombre de sites actifs

En termes d'activité illégale, l'année 2016 aura montré une forte hausse du nombre de sites actifs sur le Parc amazonien de Guyane en comparaison aux constats réalisés en novembre 2015 : 139 contre 113 sites. C'est le plus haut niveau de sites illégaux jamais observé sur le Parc amazonien depuis le début des campagnes de survols en mars 2008. Localement, le Parc note une stabilité du nombre de sites actifs dans le secteur de Saül, une légère hausse

sur l'Est (+ quatre sites actifs) mais surtout une très forte dégradation sur la façade ouest du Parc amazonien, principalement sur la commune de Maripa-Soula. Les situations locales sont très volatiles, avec une forte capacité de résilience et de retour à l'activité après les actions de lutte.

Au total, le nombre de chantiers alluvionnaires n'a jamais été aussi élevé sur le territoire du Parc amazonien depuis 2008. Ces chantiers qui impactent les cours d'eau sont en augmentation de 23% (23 chantiers) depuis novembre 2015. Il faut ajouter l'impact des barges installées sur le Maroni et dans des cours d'eau à l'intérieur de la Guyane qui portent une atteinte directe aux populations amérindiennes vivant en aval.

Adaptation des garimpeiros

40 % des opérations de lutte contre l'orpaillage illégal (LCOI) conduites par la gendarmerie et les Forces armées en Guyane ont concerné le territoire du Parc, équivalent à plus de 18 600 H/J de terrain, soit une hausse de 4,4% par rapport à 2015. Quatre grandes opérations se sont déroulées cette année, dont des actions simultanées sur les bassins versants pour bloquer les flux logistiques. Les missions se succèdent avec de nouvelles opérations sur des sites déjà traités pour casser la velléité des orpailleurs illégaux de réinvestir les lieux.

Pour traiter les zones de puits d'extraction primaire, les destructions par explosifs militaires se sont poursuivies, en particulier sur les secteurs d'Eau-Claire en cœur de Parc à l'est de Maripa-Soula, sur Yaou et sur Inipi Sud (commune de Camopi). Celles-ci ont permis de détruire 52 puits, les rendant inexploitable.

La baisse des effectifs des gendarmes sur Maripa-Soula en septembre 2016 a cependant conduit à une très forte diminution des missions conjointes gendarmerie/FAG sur la fin de l'année. Les forces de lutte sont passées d'une capacité de quinze missions hebdomadaires à une, ce qui a rendu impossible la présence sur certains secteurs actifs de la commune de Maripa-Soula où l'orpaillage illégal a de fait explosé et où les orpailleurs se sont mis à travailler à découvert.

Malgré la mise en place de barrages fluviaux bloquant certaines voies logistiques (Inini, Sikini, Mana), un report de l'activité s'est mis en place sur les secteurs restant accessibles à la logistique (Waki-Tampok, Grand Inini via Dégrad Roche). Les garimpeiros se réorganisent, se redistribuent sur le territoire et vont là où le risque est moindre sur le moment. Les sites d'orpaillage illégal sont pour certains très bien cachés.



Impacts environnementaux et leçons tirées

De nombreuses pollutions sont observées sans possibilité de localiser les chantiers du fait de leur grande discrétion. Le nombre de sites actifs reste donc une évaluation basse de l'activité. La dispersion des sites nécessite un traitement toujours plus adapté par la LCOI pour répondre aux nouvelles situations. La traduction environnementale sera longue à obtenir, quelques sites sur des têtes de criques pouvant générer une turbidité importante qui impacte les cours d'eau et la qualité de vie des populations vivant en bordure de ceux-ci.

Seule la présence sur le terrain des forces de l'ordre apporte des résultats. Toute baisse de présence sur le terrain s'accompagne inmanquablement d'une reprise de l'activité. Il est nécessaire à la fois de tenir l'ensemble des fleuves qui sont les premières voies d'approvisionnement des sites illégaux et de conduire des opérations de destruction des sites. Il faut être en mesure de pouvoir conduire l'ensemble de ces actions simultanément sur l'ensemble du territoire, pour n'offrir aucun secteur de repli aux garimpeiros.

Le point par secteur

Commune de Saül

Le nombre de sites d'orpaillage illégal est resté stable sur l'année 2016. Fin novembre, il n'y avait plus d'activité au nord et à l'ouest de la commune. Cependant le secteur d'Alicorne, en zone cœur, reste particulièrement attractif en raison d'une productivité aurifère élevée. Six chantiers et huit zones de vie ont été observés en dépit d'une opération de lutte ayant réalisé un très bon bilan au mois de septembre 2016 (7 moteurs détruits ou neutralisés). Les chantiers ont été remontés sur une vallée à proximité. L'activité a gagné du terrain sur un nouveau secteur qui a fait l'objet d'un déboisement et où des campements sont présents. La logistique reste active sur le Grand Inini en dépit du barrage de Papa Constant à l'entrée de l'Inini.

Commune de Camopi

Au cours de l'année 2016, le Parc a constaté un niveau d'activité en hausse de 4 sites par rapport à celui constaté en novembre 2015. L'activité sur ce secteur de Camopi oscille entre 24 et 32 chantiers depuis mars 2015. Malgré les opérations, les garimpeiros occupent l'ensemble des bassins versant nord de la Camopi. Un ensemble de chantiers sous couvert forestier n'est localisable qu'après une observation longue et très approfondie. La présence des légionnaires du 3^e REI sur Camopi et des gendarmes mobiles permet de contenir ce niveau d'activité, face à l'obstination et à

la persistance des garimpeiros sur les secteurs Alikéné, Emerillon, Pian Bois. Mais les efforts doivent être maintenus, notamment sur les flux logistiques de la piste quad au départ du Haut-Sikini, Barracao, ainsi que sur la rivière Camopi.

Commune de Maripa-Soula

Avec 91 sites actifs (+39) en novembre 2016, le niveau d'activité sur la commune explose depuis le survol de novembre 2015 (+ 75%).

C'est sur le secteur sud de la Waki/Tampok que la situation s'est considérablement dégradée. En un an, on constate l'arrivée de 13 barges à l'intérieur des eaux de la Guyane, les orpailleurs les construisant directement sur place (une action conjointe GEND/FAG/PAG engagée en décembre 2016 a permis de les détruire). Les orpailleurs travaillent à découvert avec une logistique active. Ces comportements dénotent une certaine sérénité et un sentiment d'impunité, malgré les opérations de lutte. La rive droite de la Waki connaît une très forte hausse du nombre de sites actifs (17 chantiers, +7). Toutes les criques habituellement actives ont été travaillées, avec parfois des tables de levée installées directement au milieu de la rivière. La turbidité de la Waki a atteint un niveau élevé, entraînant la dégradation de la vie aquatique. La zone de Dégrad Roche est restée particulièrement dynamique, avec une dizaine de chantiers illégaux. Sur les Monts Hocco, à l'échelle des deux versants, 23 chantiers (+ 7 par rapport à novembre 2015) sont observés. D'autres chantiers sont possibles car la montagne est vaste, avec de très nombreuses vallées qui ne peuvent pas être toutes reconnues lors du survol. L'ensemble de ce secteur est prioritaire pour la lutte, car il impacte les bassins de vie des populations amérindiennes.

Les zones d'Eau Claire et de Tadeu restent des secteurs majeurs d'activité illégale malgré les opérations récurrentes de lutte. Le secteur de Yaou, situé à proximité du bourg de Maripa-Soula, est resté dynamique, avec un chapelet de petits chantiers facilement ravitaillés depuis le Suriname.

Commune de Papaïchton

Avec 14 sites illégaux observés en novembre 2016, l'activité est en baisse. Cela fait suite aux opérations menées, par exemple sur le Petit Abounami. Cependant, plusieurs campements ont été observés : les orpailleurs étaient bien présents, avec une forte dynamique de reprise possible.

Sur la montagne Cottica, après une forte hausse du nombre de sites actifs en mars 2016 (13 chantiers), les missions répétées sur l'année 2016 ont permis une forte baisse de l'activité (4 chantiers actifs). L'activité est restée stable sur Lycanaon avec quatre chantiers alluvionnaires et un primaire.

Depuis deux ans, l'activité varie entre 22 et 30 sites illégaux sur la commune.

Une table-ronde à l'Assemblée nationale consacrée à la lutte contre l'orpaillage illégal

À l'initiative de la députée Chantal Berthelot, la commission développement durable et de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale a organisé une table ronde sur l'orpaillage illégal en Guyane le 17 février 2016.

Sensibilisée aux conséquences de l'orpaillage illégal à la suite d'une mission sur le développement durable en Guyane effectuée en décembre 2012, la commission a entendu différents intervenants guyanais venus faire le point sur l'impact social, environnemental et sécuritaire de l'exploitation aurifère clandestine.

Chimili Boussoussa, capitaine aluku de Papaïchton-Pompidou, représentant de l'autorité coutumière de Papaïchton au conseil d'administration du Parc amazonien de Guyane et vice-président de l'association des autorités coutumières de la communauté aluku, était invité à cette rencontre, tout comme Anne Saunier François, représentante du collectif les Hurlleurs de Guyane, Bérengère Blin, directrice adjointe du Parc amazonien et le Colonel Patrick Valentini, commandant en second de la gendarmerie outre-mer, aujourd'hui général commandant la gendarmerie de Guyane.

De nombreuses pistes ont été évoquées lors de cette rencontre, notamment :

- Le renforcement constant de la coopération avec le Brésil et le Suriname voisins ;



◀ Bérengère Blin, directrice adjointe du Parc amazonien, a participé à la table-ronde avec notamment Chimili Boussoussa, capitaine aluku de Papaïchton (à gauche).

- Le renforcement des mesures judiciaires ;
 - L'élargissement des compétences de police judiciaire, obligatoires pour les saisies et destructions de matériels, à d'autres personnels (adjoints de police judiciaire, inspecteurs de l'environnement en zone d'adhésion) ;
 - Le développement de la traçabilité de l'or.
- Leur mise en œuvre fait l'objet d'un dialogue permanent entre les différents partenaires touchés par ce fléau et impliqués dans la lutte. Ces dispositions ont pu être proposées et adoptées dans la loi pour l'Égalité réelle des Outre-mer (janvier 2017).

[6.3] POLICE DE LA NATURE

Armement des inspecteurs de l'environnement

La réforme des polices de l'environnement du 1^{er} juillet 2013 a étendu les compétences des inspecteurs de l'environnement des parcs nationaux. Le protocole Parquet/PAG signé le 23 juin 2015 a défini les priorités fixées aux inspecteurs de l'environnement du Parc amazonien de Guyane, qui ont pour mission de rechercher et constater toute infraction liés à l'orpaillage illégal et de lutter contre la commercialisation d'espèces interdites et le grand braconnage organisé.

La nature et les thématiques des missions police, le contexte spécifique du travail en milieu amazonien conduits par les inspecteurs de l'environnement du Parc amazonien (travail en territoire isolé, orpaillage illégal, travail au contact de personnes armées-chasse) nécessite de prendre des mesures adaptées pour garantir la sécu-

rité des agents sur le terrain. Le Parc amazonien a ainsi engagé depuis 2012 un travail sur l'armement de ses agents.

Le conseil d'administration du 25 février 2016, après en avoir délibéré, a décidé d'approuver le principe de doter les inspecteurs de l'environnement du Parc amazonien d'un armement individuel (arme de poing, bâton de défense, menottes...) afin de réaliser leur mission de police dans de bonnes conditions de sécurité et ainsi favoriser la réalisation de missions conjointes.

Cet armement concernera les quatorze agents réalisant des missions de police de terrain (orpaillage, chasse) après avoir suivi les formations adaptées au contexte de travail (partenariat avec la gendarmerie et l'ONCFS). L'arme ne sera pas portée au quotidien mais uniquement pour les missions de police.



▲ Agent de la brigade nature du Parc amazonien sur La Camopi © BP / PAG

[6.4] ENTRETIEN AVEC LES PARTENAIRES ENGAGÉS DANS LA LUTTE

*La lutte contre l'orpaillage illégal associe la gendarmerie, les Forces armées en Guyane et le Parc amazonien.
Interview croisée de ces intervenants.*

- Lieutenant-colonel Laurent Gladieux, Commandant le Centre de Conduite des Opérations de la Mission Harpie (GEND)
- Lieutenant-colonel Jean-Pierre Chanard, EMIA / Forces armées en Guyane, Chef de la division opérations (FAG)
- Bérengère Blin, directrice adjointe du Parc amazonien de Guyane (PAG-BB)
- Denis Lenganey, responsable surveillance du territoire/police de l'environnement (PAG-DL)

Le nombre de sites d'orpaillage illégal connaît un record depuis 2008 (début des campagnes de survol menées par le Parc amazonien de Guyane) sur le territoire concerné par le parc national. Comment expliquer cette recrudescence ?

GEND. On assiste à une augmentation du nombre de sites qui s'explique notamment par le fait que nos capteurs sont plus efficaces. L'État-Major Harpie a été créé en 2011 afin de structurer l'action de l'ensemble des partenaires et développer notre collaboration. Sa vocation est de traiter les sites d'orpaillage illégal, mais également de réaliser un diagnostic précis de la situation. En 2013, une unité de gendarmerie (le Centre de conduite des opérations Harpie), a été expressément créée pour cette lutte. Aujourd'hui, nous sommes mieux armés pour évaluer et localiser l'activité aurifère clandestine. Une autre explication concerne bien évidemment l'attractivité de l'activité aurifère clandestine en Guyane. Avec un cours de l'or particulièrement haut, et des États limitrophes qui sont les points de départ d'une logistique et d'une main d'œuvre bon marché, la Guyane reste un eldorado pour les candidats garimpeiros.

PAG-DL. La méthode de comptage des sites a été éprouvée et affinée au fil des années. Aujourd'hui, elle est reconnue par les différents partenaires, et ne fait pas l'objet de contestation. C'est un pas en avant dans le travail collectif. L'augmentation du nombre de sites est due à de nombreux facteurs, comme l'a rappelé la gendarmerie. Nous assistons également à des déplacements des garimpeiros depuis les zones concernées par des efforts particulièrement importants de lutte. Les forces ne peuvent pas être partout en même temps.

FAG. Dans le dernier compte-rendu de survol réalisé par le PAG, en novembre 2016, on constate une augmentation de l'activité dans le secteur de Maripa-Soula, alors que l'activité est contenue dans les autres secteurs. Il y a une explication physique : cette zone est la plus reculée. On peut donc emporter moins d'hommes et rester moins longtemps sur zone. Dans le domaine de la lutte contre l'orpaillage illégal, c'est un peu ce que j'appelle la « marteau-thérapie » : plus on tape, plus l'adversaire se lasse et arrête de venir. Dans les zones plus reculées, c'est plus difficile à mettre en œuvre. On assiste également certainement à une augmentation du nombre de sites car ces derniers sont plus petits. C'est l'effet de « pulvérisation » des gros sites.

GEND. La grande caractéristique de ce type de délinquants, c'est leur résilience physique et morale. À titre d'illustration, dans le secteur d'Eau Claire ou de Tadeu, les garimpeiros sont considérablement affaiblis, voire meurent littéralement de faim, mais ne sont pas prêts à quitter les garimpos. Récemment, un homme de 48 ans, atteint de bérubéri, est mort d'un arrêt cardiaque. Les garimpeiros sont prêts à mettre en péril leur santé pour extraire de l'or.

Les moyens de lutte sont-ils suffisants ?

PAG-DL. Les efforts de lutte sont considérables ; l'engagement des hommes sur le terrain, en forêt, est très important. Mais les moyens sont insuffisants aujourd'hui. Tous les partenaires optimisent leurs méthodes de travail pour être plus efficaces. Mais il faut être en capacité de maîtriser l'ensemble des voies logis-



▲ Le lieutenant-colonel Laurent Gladieux, le lieutenant-colonel Jean-Pierre Chanard, Denis Lenganey et Bérengère Blin (de d. à g.), lors du conseil d'administration du Parc amazonien du 10 novembre 2016 © SB / PAG

tiques, essentiellement fluviales, d'endiguer les contournements des barrages par les garimpeiros et il faut aussi être en capacité de pouvoir lutter sur les sites pour détruire les moyens de productions, la nourriture et les équipements. Il faut être partout, en même temps, sur un territoire immense. Cela demande des moyens humains et des moyens de police judiciaire très importants. Il faut selon moi plus de moyens hélicoptères pour aller sur les sites, taper au plus près. Sur certains secteurs, les « sonnettes » détectent les missions très en amont.

FAG. Dans nos documents de doctrine, il est signifié qu'un régiment d'infanterie est capable de contrôler 400 km². Il faudrait donc en théorie 200 régiments d'infanterie pour contrôler la Guyane ! Il ne faut pas oublier que les armées françaises sont aussi engagées avec 13 000 hommes en métropole sur l'opération Sentinelle et ailleurs au Sahel et au Levant.

Cela étant dit, les Forces armées en Guyane n'ont pas subi de baisse de leurs effectifs de l'unité opérationnelle. On a conservé nos deux régiments d'infanterie, on a conservé nos aéronefs. 200 à 500 hommes sont engagés dans la lutte contre l'orpaillage illégal. Les moyens ne sont peut-être pas suffisants, car on ne peut faire des efforts partout en même temps. Néanmoins, en soutien des forces de police, ils sont bien calibrés.

GEND. Nos moyens ne seront probablement jamais suffisants. Tant qu'il y a de l'or en Guyane, notre territoire constitue un point de convergence pour les garimpeiros. Il convient aussi de souligner que la gendarmerie nationale a également d'autres fronts en Guyane et notamment la sécurité des personnes et des biens. Très récemment, le procureur mettait en évidence la situation critique de la Guyane dans le domaine de la criminalité. C'est un postulat évident, mais qu'il convient de rappeler. Concernant les efforts produits, la capacité des forces Harpie à se déployer en forêt ces trois dernières années a considérablement augmenté. Le nombre de missions a augmenté, leur durée a plus que doublé,



On ne pourra pas réduire l'orpaillage illégal uniquement par le volet répressif



Intervention hélicoptérée sur un site d'orpaillage illégal. Secteur de Tadeu, octobre 2016 © PAG

les moyens ont été optimisés de manière spectaculaire. Il est aussi nécessaire de rappeler que la mission Harpie n'est qu'un des volets de la lutte contre l'orpaillage illégal. D'autres volets, économiques, sociaux, diplomatiques doivent profiter des ac-

quis des missions répressives et ainsi consolider de manière durable le bénéfice des opérations Harpie. On ne pourra pas réduire l'orpaillage illégal uniquement par le volet répressif.

PAG-BB. Certes, mais la situation actuelle tend à montrer que le système atteint ses limites et cantonne les résultats au mieux à un statu quo. Je rejoins tout à fait la gendarmerie sur le fait que plusieurs volets doivent se compléter. Pour autant, si l'on diminue l'implication d'un des volets, par exemple le volet répressif, les autres ne peuvent pas compenser. Tout doit être mené de front et c'est bien la difficulté en ces temps actuels et très contraints budgétairement. De plus, il est difficilement concevable d'imaginer que l'insécurité sur le littoral guyanais soit totalement déconnectée de la délinquance liée à l'orpaillage illégal.

La brigade de Maripa-Soula a perdu 32 gendarmes mobiles en septembre 2016...

PAG-DL. Ce départ a fait un trou important dans les capacités des missions de police judiciaire sur le terrain. Les forces armées ont réalisé des missions de reconnaissance, sans la possibilité de saisie-destruction. Les survols du PAG, entre juillet et novembre, montrent une très forte augmentation de l'activité dans la zone de Maripa-Soula. Il y a un lien évident. Il y a eu bien moins de missions dans la zone Waki-Tampok, qui a explosé en termes d'activité illégale. Il faut des hommes sur le terrain pour lutter contre l'orpaillage. Dans ce cadre-là, l'amendement qui va permettre aux agents de police judiciaire (APJ) d'intervenir sur le terrain est une avancée. Cette disposition avait l'objectif de renforcer les moyens. Mais si, entretemps, on perd des effectifs d'OPJ, cette disposition permettra uniquement de compenser une perte... Nous n'aurons rien gagné.

GEND. L'amendement Berthelot doit permettre de compenser largement cette perte d'effectif. Par ailleurs, d'autres dispositions compensatrices ont été prises. Ainsi, ont été opérés des redéploiements depuis des postes fixes vers Maripa-Soula (7 gendarmes) et des unités telle que la brigade nautique de Matoury ont été réorientées au profit de la mission Harpie (7 gendarmes).

PAG-BB. Personnellement, je trouve dommage, alors qu'on pointait en février 2016 des mesures innovantes avec l'extension des compétences juridiques spécifiquement pour Harpie, d'être aujourd'hui réduit à de la compensation. L'effet bénéfique de cet amendement vient finalement compenser cette baisse de moyens.

En termes de lutte contre l'orpaillage illégal, quelles sont les pistes d'amélioration envisageables ?

FAG. Il faut continuer à faire ce que l'on fait et qui fonctionne bien. Les actions sur les axes logistiques, essentiellement fluviaux, gênent les flux. Quand on reste longtemps sur zone, que l'on tient le terrain, le phénomène a du mal à resurgir. Une autre piste consiste à faire venir des unités qui n'interviendraient habituellement pas en Guyane. Par exemple, des plongeurs de combat du génie sont intervenus lors des missions sur les barges. D'autres unités peuvent ainsi apporter leurs capacités en les adaptant au théâtre guyanais.

PAG-BB. Une table-ronde sur l'orpaillage illégal s'est déroulée en février 2016 à l'Assemblée nationale, dans le cadre de la commission développement durable et à l'initiative de la députée Berthelot. Deux volets ont été abordés : l'amélioration de l'existant et les dispositifs innovants. Les amendements visant à étendre les compétences des APJ et à renforcer les compétences des inspecteurs de l'environnement en zone d'adhésion sont des dispositifs inno-



vants. Une autre piste concerne évidemment le dialogue avec les pays frontaliers (...). Il ne faut pas oublier non plus que le Maroni n'est pas vécu comme une frontière ; il est nécessaire d'impliquer les habitants et les chefferies coutumières dans cette problématique car ils ont leur part de responsabilité. La lutte contre l'orpaillage illégal nécessite ainsi une approche multifactorielle.

GEND. Dans le volet répressif de la LCOI, on traite les flux logistiques, la main d'œuvre, les sites d'exploitation. Un aspect sur lequel il serait possible de développer un nouveau levier d'action réside dans le traitement du commerce illégal d'or natif. Il est permis d'affirmer que l'or de Guyane quitte la forêt en petites quantités et il est donc très difficile d'intercepter cette extraction d'or. Cependant, on sait qu'il converge à Paramaribo et Oiapoque, les deux points majeurs de recueil de l'or illégal. Développer des actions pour l'intercepter constitue un axe d'amélioration de la lutte contre l'orpaillage illégal. Il faudrait pouvoir s'attaquer également au commerce qui prospère via cette production illégale. Pour l'heure, nos moyens s'orientent prioritairement contre l'extraction aurifère clandestine. D'autre part, les autorités judiciaires françaises et brésiliennes ont noué un dialogue intéressant et très encourageant pour l'avenir.

PAG-BB. Ce dialogue est fondamental, mais il nous faut avancer concrètement sur, comme le rappelle la gendarmerie, le contrôle des flux d'or, mais aussi de carburants, de marchandises...

PAG-DL. Il me paraîtrait également intéressant de disposer de forces spécialisées dans la lutte contre l'orpaillage. Aujourd'hui, une grande partie des effectifs de LCOI au sein de la gendarmerie et des FAG sont tournants. Être présents dans la durée permettrait certainement d'obtenir un gain en efficacité. On voit dans les missions conjointes FAG-GEND-PAG, l'apport des agents du Parc, qui connaissent très bien le territoire et le sujet. Seule la pratique du terrain sur des périodes suffisamment longues permet d'obtenir de bons résultats.

GEND. Je peux comprendre le sentiment des agents du PAG qui voient tous les trois ou quatre mois des militaires qui redécouvrent le terrain, réapprennent les usages. Cela peut représenter une faiblesse. En revanche, réinjecter du sang neuf constitue également un moyen de régénérer les forces engagées en forêt. La fidélisation des forces Harpie est une piste qui mérite d'être réfléchie mais elle ne doit pas être exclusive : il faut un juste panachage entre des permanents, qui pourraient constituer la colonne vertébrale, et ceux qui resteraient sur des séquences plus courtes mais beaucoup plus éprouvantes physiquement.

Les trois amendements portés par la députée Chantal Berthelot visant à améliorer la lutte contre l'orpaillage illégal ont été adoptés. L'un d'eux prévoit d'élargir les compétences de saisie/destruction aux agents de police judiciaire.

Comment percevez-vous cette mesure ?

GEND. C'est une bonne mesure, qui ne coûte rien et répond parfaitement aux besoins. De plus, les APJ sont parfaitement formés pour mettre en œuvre cette extension de leurs compétences. Elle

« Tous les acteurs de la LCOI voulaient ces amendements »

va permettre à des agents de police judiciaire de pouvoir accompagner les militaires des FAG et de procéder à la saisie et à la destruction de matériel abandonné par les garimpeiros lors de nos arrivées sur les sites.

Cette nouvelle possibilité devrait avoir une incidence sur le volume de nos actions. Le volume des forces armées dédié à la mission Harpie oscille entre 220 et 450. Les forces de gendarmerie représentent une centaine de militaires. En moyenne, deux tiers des gendarmes sont APJ et un tiers sont OPJ. Le fait qu'ils puissent tous procéder à des saisies/destructions nous permettra d'augmenter de manière significative le nombre de missions répressives en forêt.

PAG-DL. Le Parc est concerné par un autre amendement, qui habilite les inspecteurs de l'environnement sur les infractions au code minier en aire d'adhésion du Parc amazonien. Actuellement, notre compétence est réservée à la zone de cœur, dans le cadre du protocole signé avec le Parquet. Demain, quand nous aurons revu le protocole avec le procureur de la République, nous pourrions également intervenir en saisie/destruction en aire d'adhésion. C'est particulièrement intéressant lors des périodes de relèvement de la gendarmerie pour les seize agents du Parc amazonien qui interviennent sur ce type de mission.

GEND. Il existe effectivement un vrai moment de vulnérabilité au moment des relèves. Les garimpeiros en connaissent les signes. Sur l'Inini par exemple, pendant ces moments de vulnérabilité qui pouvaient durer 24 à 48 heures, on voyait passer jusqu'à 80 allers-retours de pirogues dans la journée. Il est donc essentiel que des agents permanents puissent concentrer leurs efforts pendant ces moments de vulnérabilité, afin que le front ne se fissure pas. Car les garimpeiros profitent systématiquement de ces brèches.

FAG. Pour nous, c'est une excellente nouvelle. Cela permet de démultiplier les compétences. Sur le volet général de cette affaire, cette décision politique est un signe très positif. Tous les acteurs de la LCOI voulaient ces amendements. Cela montre un vrai élan, une synergie de tous les acteurs. C'est un front uni, une réalité qui n'est peut-être pas toujours perçue au niveau central.

PAG-BB. Cette approche synergique locale est en effet particulièrement intéressante. Ces amendements sont le fruit d'une réflexion antérieure à février 2016 et ouvrent la voie à une nouvelle dynamique.

Après plusieurs années d'inertie, le Brésil a finalement signé l'accord de coopération dans le domaine de la lutte contre l'orpaillage illégal en 2013. Cet accord se traduit-il sur le terrain ?

FAG. Il existe des accords bilatéraux avec l'armée brésilienne. La coopération est effective. Après, les résultats correspondent à ce que chaque armée est en mesure de mettre en œuvre. Cette

coopération s'est traduite par neuf patrouilles communes sur l'Oyapock en 2016. Ces patrouilles, qui se sont avérées efficaces, se sont déroulées au premier semestre 2016. Malheureusement, aucune ne s'est déroulée au second semestre en raison de la diminution des capacités d'action des armées brésiliennes liée au contexte budgétaire. Nous entretenons néanmoins un dialogue permanent avec les armées brésiliennes via notre officier de liaison brésilien présent à l'État Major.

Les forces armées brésiliennes sont-elles intervenues sur les bases-arrières de l'orpaillage illégal, comme Ilha Bela et Vila Brasil ?

FAG. En 2016, l'armée brésilienne est intervenue à Ilha Bela et Vila Brasil. Nous regrettons de ne l'avoir appris qu'après l'opération. La coopération existe, mais elle est évidemment très perfectible.

GEND. La coopération franco-brésilienne a des signes visibles, tangibles et entraîne un réel impact sur les flux logistiques. Dès qu'une opération est mise en œuvre, il y a une gêne en termes de flux. Un autre élément à souligner est le centre de coopération policière de Saint-Georges, qui fait l'interface avec les autorités policières du Brésil. Il traite de tous les types d'affaires, et notamment celles en lien avec l'orpaillage illégal. Ce centre de coopération, qui devrait devenir à terme un Centre de coopération policière et douanier (CCPD), constitue un point d'appui pour développer de manière concrète la coopération avec le Brésil.

PAG-BB. Le vrai doute concerne l'existence légale d'Ilha Bela, qui théoriquement fait partie à la base du périmètre d'une aire protégée, le Parc national des Tumuc-Humac. Vila Brasil présidait avant la création de ce Parc. Mais Ilha Bela n'a rien à faire là, face à la Sikini. Par le passé, il a existé des dispositifs de contrôle des flux sur l'Oyapock de la part des Brésiliens, parce qu'il n'était pas normal qu'autant de marchandises montent chez les commerçants de Vila Brasil. Cette disposition a été levée en 2010. Il existe en outre une vraie problématique vis-à-vis des comptoirs d'or. La législation brésilienne prévoit des dispositions relatives à ces activités. Normalement, les comptoirs, s'ils ne peuvent justifier la provenance de l'or, n'ont pas lieu d'exister. Il y a donc des marges de manœuvre de la part de notre partenaire brésilien, notamment dans le cadre de l'accord franco-brésilien.

Y a-t-il une coopération effective avec les autorités surinamaises ?

FAG. Les forces armées surinamaises ont assez peu de moyens, mais nous patrouillons régulièrement avec elles : il y a eu 7 ou 8 patrouilles cette année. Depuis le deuxième semestre 2016, ces patrouilles ont tendance à agir davantage sur les barges. C'est un support d'avoir les Surinamais avec nous, qui peuvent nous dire si les barges sont du bon côté ou non du fleuve.

GEND. Nous travaillons régulièrement avec les forces armées et la police surinamaises. Mais cette coopération est plus informelle qu'avec le Brésil et s'illustre par des échanges de renseignements, notamment sur des personnes recherchées par la gendarmerie. Ainsi, des interpellations importantes ont pu être opérées ces derniers mois par les autorités surinamaises. Il existe des signes patents d'une collaboration, qui mériterait sans doute d'être plus formalisée et permettrait de gagner encore en efficacité. Toutefois et en dépit du bénéfice lié à cette coopération informelle, il ne peut être nié que le Suriname connaît de réelles fragilités qui constituent des freins à la mise en œuvre d'une coopération efficace.

PAG-BB. Dans le cas du Suriname, si des patrouilles militaires fluviales conjointes sont mises en œuvre sur le Maroni, seule la France a, à ce jour, ratifié les principaux accords pouvant influencer sur l'exploitation aurifère illégale (accord de coopération transfrontalière en matière policière, signé le 29 juin 2006, accord bilatéral de réadmission des personnes en situation irrégulière signé le 30 novembre 2004 visant à mieux maîtriser les mouvements



◀ Destruction de matériels récupérés sur un site d'orpaillage clandestin. Secteur de Tadeu, octobre 2016 © PAG



migratoires et les flux de marchandises diverses, licites ou non). L'implantation de bases logistiques côté surinamais (comme New Albina face à Maripa-Soula, qui ne cesse de se développer depuis 2006) qui permettent l'approvisionnement et la vie des sites situés au Suriname et en France, ne cesse de s'accroître. Ces bases sont, pour certaines, pleinement « reconnues » par les autorités ; je pense à la nomination d'un « capitaine » de New Albina par le gouvernement surinamais et à la présence d'interlocuteurs de la commune de Maripa-Soula sur les questions transfrontalières type déchets. En juin 2012, après l'attaque sur le site de Dorlin par la bande de Manuelzhino, causant la mort de deux militaires français, ces bases arrière avaient fait l'objet d'une réaction très forte du Suriname (contrôles et sanctions) à la demande de la France et la situation sur le terrain s'était considérablement améliorée, l'approvisionnement étant asphyxié. Cet exemple prouve que la coopération efficace est possible. Il est très dommage que celle-ci n'intervienne qu'en cas de crise majeure.

Le nombre de barges est en forte augmentation dans l'Ouest guyanais. Peut-on intervenir sur celles qui se trouvent sur le Maroni ?

GEND. Ces barges sur le Maroni sont de véritables usines flottantes. Notre intervention sur ces barges exigent de nombreuses précautions tant d'un point de vue opérationnel qu'en termes de traitement procédural.

PAG-BB. C'est extrêmement compliqué. Car les barges sont les parties émergées de l'iceberg, les tuyaux peuvent être longs, leurs points d'ancrage peuvent être plus loin...

GEND. À noter que si nous pouvons détruire les petites barges artisanales, c'est plus délicat avec ces barges usines que nous saisissons, qui doivent littéralement être déconstruites. Celles qui ont été saisies à ce jour sont pour partie encore stationnées devant les brigades territoriales et exigent une surveillance très coûteuse en personnel. Cependant et depuis moins d'un an, nous sommes parvenus avec le procureur de la République à obtenir des condamnations pécuniaires et d'emprisonnement. Très récemment, deux condamnations et de fortes amendes viennent ainsi d'être infligées par le tribunal correctionnel de Cayenne.

Les rivières Tampok et Waki subissent également la présence de nombreuses barges. Une opération conjointe FAG/GEND/PAG en décembre a permis d'en détruire 13. A quoi, selon vous, est due la recrudescence des barges dans cette zone ?

FAG. L'augmentation des barges s'explique par plusieurs facteurs. Il faut moins de monde pour les mettre en œuvre. Elles sont construites sur place, par de menuisiers particulièrement adroits. Elles ont un système de sabordage, elles sont plus mobiles et peuvent être dissimulées sous la canopée quand elles ne travaillent pas au milieu de la rivière. Les garimpeiros n'ont plus besoin d'arroser la montagne avec les lances-monitor, ils n'ont plus qu'à aspirer directement le sable et le balancer sur la table de levée. Mais les garimpeiros ne s'attendaient certainement pas

« C'est très important d'empêcher la prolifération des barges » »

à ce que les forces armées aient la capacité de travailler sous l'eau pour les détruire (les barges, qui avaient été coulées par les garimpeiros pour les dissimuler, ont été détruites à l'explosif, ndlr).

Depuis novembre, nous avons détruits quatre barges supplémentaires. Elles semblaient relativement récentes et moins élaborées.

GEND. Ce qui est intéressant à souligner, c'est qu'immédiatement après le survol du PAG qui a détecté la présence de ces barges, nous avons monté une mission Harpie afin de procéder à leur destruction.

PAG-DL. Cette opération a par ailleurs confirmé la présence importante de logistique autour des barges. Une grande quantité de matériel a pu être détruite.

PAG-BB. Cette recrudescence des barges sur le Haut-Maroni s'explique aussi par le fait que les opérations de lutte n'avaient pas été concentrées dans ce secteur-là les mois précédents.

PAG-DL. C'est très important d'empêcher la prolifération des barges et de les détruire le plus rapidement possible, car pour la population, c'est la goutte d'eau qui fait déborder le vase.

Une réunion avec les autorités coutumières s'est déroulée à Maripa-Soula en janvier 2017 sur le thème de la pollution des fleuves. Dans quelle mesure les capitaines et chefs coutumiers peuvent-ils prendre part à la lutte contre l'orpillage illégal ?

FAG. Les autorités coutumières sont les plus légitimes pour sensibiliser la population, les jeunes en particulier, qui serait tentée de soutenir ou de se livrer elle-même à des activités liées à l'orpillage illégal. Les chefs coutumiers pourraient également peut-être inciter la population à nous renseigner sur ce qui se passe. Car il existe certainement une forme d'omerta.

GEND. L'effet corrompeur de l'or est une réalité. Tout le monde peut se sentir tenu par un secret dans les villages. Les autorités coutumières ont certes un rôle à tenir, mais il faut les conseiller, les accompagner.

PAG-BB. Le dialogue est plus ouvert sur ce sujet depuis quelque temps au sein de différents espaces, notamment au conseil d'administration du Parc amazonien. Il y a une prise de conscience collective au sein des autorités coutumières du Haut-Maroni et de la gravité de la situation et du rôle qu'elles peuvent jouer. Mais chacun doit bien évidemment rester dans son périmètre d'action.

PAG-DL. Le travail avec le Suriname n'est pas simple. Or les populations aluku et amérindienne vivent sur un bassin de vie qui s'étend sur les deux rives du Maroni, avec des représentants coutumiers dans les deux pays. Travailler à l'échelle de ce bassin de vie est essentiel ; les chefs coutumiers surinamais peuvent également être de bons relais.

PAG-BB. Un vrai dialogue doit se mettre en place entre les autorités coutumières, et il est important de respecter cet espace coutumier. En tout cas, cette volonté de faire connaître leur positionnement est un bon signe.



Destruction de carbeta sur un site d'orpillage clandestin. Secteur de Tadeu, octobre 2016 © PAG

AIRES PROTÉGÉES SUD-AMÉRICAINES
UNE ALLIANCE RÉGIONALE..... 60

VISITE OFFICIELLE
DE BARBARA POMPILI..... 62

ENTRETIEN AVEC GILLES KLEITZ,
PRÉSIDENT DU COLLÈGE
DES DIRECTEURS..... 63

Caique Maipuri - *Pionites melanocephalus*



7

UN PARC NATIONAL FRANÇAIS SUD AMÉRICAIN

REGIONAL CO-OPERATION AND PROTECTED AREAS NETWORKS

Located in South America, the French Guiana Amazonian Park seeks to develop opportunities for dialogue and cooperation with protected nature areas in the Amazon region and more broadly, throughout the continent. The Amazonian Park is also actively integrated in the network of ten French national parks and is helping ensure that overseas specificities are taken into account in French policy on protected areas.

In 2016, it participated actively in the official visit to French Guiana of State Secretary for Biodiversity, Barbara Pompili.

Ancré en Amérique du Sud, Le Parc amazonien de Guyane développe des espaces de dialogue et des axes de coopération avec les espaces naturels protégés de la région amazonienne et plus largement du continent. Le Parc amazonien est également activement intégré au réseau des dix parcs nationaux et contribue à la prise en compte des spécificités ultramarines dans la politique française des espaces protégés.

En 2016, il a d'ailleurs pleinement participé à la visite officielle en Guyane de la secrétaire d'État chargée de la Biodiversité, Barbara Pompili.



À l'initiative du WWF et du Parc amazonien de Guyane, un atelier de travail a réuni à Maripa-Soula des représentants de collectivités, gouvernements, gestionnaires d'aires protégées, ONG et populations autochtones du Suriname, du Guyana, du Brésil et de la Guyane française © PAG

[7.1] AIRES PROTÉGÉES SUD-AMÉRICAINES UNE ALLIANCE RÉGIONALE

Le dialogue entre gestionnaires des aires protégées du plateau des Guyanes et plus largement du continent sud-américain s'intensifie. Le Parc amazonien participe aux réseaux régionaux (IAPA, REDPARQUES) et a co-organisé fin mars un atelier de travail régional à Maripa-Soula.

Atelier de travail des gestionnaires d'aires protégées de l'Amapá, de la Guyane, du Suriname et du Guyana à Maripa-Soula

L'élan lancé en 2015 à l'occasion de la COP 21 par une alliance pour la conservation du plateau des Guyanes et du nord-est de l'Amazonie (GANECA), initiée par le Parc amazonien de Guyane, a permis de nourrir un dialogue entre les gestionnaires d'aires protégées de l'Amapá, du Suriname, du Guyana et de la Guyane française. Intégrant également des organisations autochtones comme IEPE (Brésil) et des ONG comme le WWF, CI (Conservation international) et ACT (Amazon Conservation Team), ces échanges ont abouti à une première expression concrète de la volonté de travailler ensemble.

Un atelier régional, organisé en partenariat entre le WWF Guyanas et le Parc amazonien les 31 mars et 1^{er} avril 2016, a ainsi rassemblé 25 participants de la région, avec également la Collectivité territoriale de Guyane (CTG), le Parc naturel régional de la Guyane (PNRG), la mairie de Maripa-Soula, le Conseil consultatif des Populations autochtones et bushinengué, et quelques représentants d'organisations internationales. L'objectif de cette réunion était de rassembler les analyses et les besoins des gestionnaires d'espaces protégés des « quatre Guyanes », dans l'intérêt collectif de mieux sauvegarder l'intégrité d'une des dernières vastes et relativement intactes régions forestières tropicales au monde ainsi que ses cultures et modes de vie associés.

Chaque partenaire a pu partager ses actions et des problématiques comparables ont très vite émergé. Finalement, une déclaration commune ainsi que trois axes stratégiques et six thématiques d'action ont été élaborés par les participants, conduisant à une proposition d'un premier programme d'action régional sur 24 mois, avec en particulier un atelier régional annuel.

Les trois axes stratégiques de travail portaient sur le repositionnement du travail de conservation de la forêt guyanaise au cœur des besoins des habitants, la pleine reconnaissance des peuples et communautés autochtones dans la gouvernance des terres, des écosystèmes et des aires protégées, et la mise en place de réelles opportunités pour la conservation des écosystèmes et des modes

de vie associés à l'échelle régionale.

Les thématiques de coopération identifiées sont le renforcement de modèles de conservation qui soient compatibles avec le développement local et rural, les schémas territoriaux écologiques intégrant mieux les espaces naturels, l'articulation entre les problématiques minières et les espaces protégés, les modalités d'appui technique et financier aux initiatives innovantes en termes de conservation des écosystèmes et des cultures associées.

Les participants ont tous insisté sur l'importance de créer une communauté régionale des gestionnaires d'espaces naturels et de souder des alliances fortes avec les organisations autochtones. Par ailleurs, la visibilité de la région sur la carte mondiale des enjeux de biodiversité et du changement climatique doit être renforcée.

Une réunion pourrait être reconduite sous ce format en 2017 si les participants en trouvent les moyens. Dans cet objectif, le Parc amazonien a initié et déposé un dossier de demande de fonds européens pour contribuer à la mise en œuvre de ces actions régionales, dossier qui pourrait aboutir en 2017.



Contribution aux réseaux d'aires protégées d'Amérique du Sud

Le Parc amazonien approfondit son intégration régionale en participant à des travaux stratégiques ainsi qu'au principal réseau de gestionnaires d'aires protégées du continent : le réseau REDPARQUES, qui réunit 37 pays d'Amérique centrale, du Sud et de la Caraïbe. L'Établissement a été invité à participer aux évènements, échanges et programmes suivants :

- La responsable scientifique du Parc amazonien a participé en septembre à la réunion de REDPARQUES à Bogota, en Colombie. Durant cette rencontre, le rapport sur la vulnérabilité du biome amazonien a été rendu. Ce rapport est le fruit de la collaboration des aires protégées du biome. Le groupe a travaillé à la finalisation du rapport 2011-2015 pour la région du biome amazonien du programme « Aires protégées » de la Convention sur la Diversité biologique (CDB) et proposé des actions à mettre en œuvre de 2016 à 2019. Il a également été proposé que REDPARQUES organise un side-event à la COP 13 de la CDB en décembre 2016.



- Des contributions importantes ont été faites par le Parc amazonien au groupe gouvernance du réseau REDPARQUES, particulièrement intéressé par la composition et le fonctionnement du Conseil d'administration, du Conseil scientifique et du Comité de vie locale de l'Établissement.

- Le Parc amazonien a également contribué activement au programme UICN-UE d'intégration des aires protégées de l'Amazonie. Une synthèse sur le rôle des aires protégées dans la résilience du bassin amazonien face au changement climatique a en particulier été produite, intégrant l'ensemble des données forestières, hydriques et anthropiques du sud de la Guyane.

- En vue d'établir des échanges avec le Parque Nacional das Montanhas do Tumucumaque, le Parc amazonien a été invité par le WWF au Brésil à un atelier sur les modalités de coopération transfrontalière entre les aires protégées. Ce séminaire a permis d'identifier notamment des pistes pour la mise en place d'actions de coordination autour de Villa Brasil-Camopi (dialogue frontalier wayäpi, éco-tourisme, surveillance orpaillage, échanges entre associations locales).

- Le Parc amazonien a préparé avec REDPARQUES une déclaration importante faite à Cancun (COP 13 de la CBD, décembre 2016), en partie reprise de celle de la COP 21 de Paris, soulignant le rôle crucial des espaces protégés, terrestres et marins comme solution aux changements climatiques. Une motion similaire a été adoptée au Congrès mondial de la nature (UCIN), réuni du 1^{er} au 10 septembre 2016 à Hawaï.



- En novembre 2016, le Parc amazonien a été invité à une conférence du projet BIOMAP à Macapá, au Brésil. Ce projet réunit l'IRD et des partenaires brésiliens pour cartographier les types de forêt en Amapá et Guyane, en utilisant un logiciel d'analyse texturale « FOTO » sur des images optiques à très haute résolution spatiale. Pauline Perbet, géomaticienne, s'est rendue à cet événement pour prendre en compte l'avancée du projet et partager les résultats de la cartographie des formations végétales particulières obtenues sur le territoire du Parc amazonien (*lire également en page 46*). Accueilli par l'EMBRAPA (Organisme de recherche public brésilien), les différents échanges et rencontres ont été riches et constructifs.

Il faut naturellement rappeler que le Parc amazonien de Guyane, malgré son éloignement géographique, est activement intégré au réseau des dix parcs nationaux français et dorénavant rattaché à l'Agence française pour la Biodiversité. Il y contribue de manière unique du fait de son positionnement (cultures et langues autochtones, développement local en milieu amazonien, données scientifiques notamment). Il contribue ainsi à la pleine prise en compte des spécificités amazoniennes et ultramarines dans la politique française des espaces protégés.

[7.2] VISITE OFFICIELLE DE BARBARA POMPILI SECRÉTAIRE D'ÉTAT CHARGÉE DE LA BIODIVERSITÉ

La secrétaire d'État chargée de la Biodiversité, Barbara Pompili a axé sa visite en Guyane (octobre 2016) sur le thème de la contribution de la biodiversité et des espaces naturels au développement de la région, une thématique chère au Parc amazonien.



Accompagnée de la députée Chantal Berthelot, du directeur et du président du Parc amazonien, Barbara Pompili s'est rendue sur le Haut-Maroni, où elle a été reçue par le maire de Maripa-Soula et les autorités coutumières wayana
© SB / PAG

La secrétaire d'État chargée de la Biodiversité s'est rendue lundi 10 octobre à Maripa-Soula et Taluen, sur le Haut-Maroni, afin d'échanger avec les élus et les autorités coutumières amérindiennes wayana, notamment le Gran Man Amaipoti.

En présence du maire Serge Anelli et de la députée Chantal Berthelot, Barbara Pompili a engagé un dialogue riche sur les questions de développement local, d'éducation à la nature et de lutte contre l'orpaillage illégal. Les approches pour renforcer encore l'action publique dans ces domaines ont également fait l'objet de discussions importantes.

La secrétaire d'État et son équipe sont repartis avec des propositions concrètes à mettre en œuvre, qu'il s'agisse par exemple d'une exploration des potentiels économiques concrets de la biodiversité guyanaise pour le développement du territoire, ou des moyens juridiques pour démultiplier les moyens humains disponibles pour la lutte contre l'orpaillage illégal. Les premières semaines de 2017 démontrent déjà que ces idées ont fait leur chemin, grâce à une action collective, vers une mise en œuvre active.

VISITE DE TERRAIN D'AGNÈS DUTEIL

Dans le cadre de l'exercice de la tutelle, la sous-direction des Espaces naturels (Direction de l'Eau et de la Biodiversité, Direction générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature, ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer) a diligenté une mission technique au Parc amazonien en juillet 2016 d'Agnès Duteil, chef du bureau des parcs nationaux et des réserves naturelles.

Agnès Duteil s'est rendue sur le terrain auprès de la délégation du Maroni (jusqu'à Taluen et Antecume Pata), ainsi qu'à Saül, auprès de la délégation du Centre. Agnès Duteil a également passé quelques jours au siège de l'Établissement et a pu échanger avec certains des principaux partenaires du Parc amazonien.

La représentante du ministère de tutelle a pu ainsi approfondir sa connaissance de l'établissement, de son contexte, ainsi que du caractère et des besoins uniques du parc national.

3 QUESTIONS À BARBARA POMPILI

Lors de votre visite en Guyane, vous avez pu percevoir la crainte d'une partie de la population de voir leur territoire « mis sous cloche ». Que vous inspire ce sentiment ?

Tout au long de ma visite, on m'a beaucoup parlé d'une supposée « mise sous cloche » du territoire en raison de son extraordinaire biodiversité. Cela n'a aucun sens. Il est absolument hors de question de mettre la Guyane sous cloche, d'en faire en quelque sorte un musée de la nature... Au contraire, j'ai tenu à faire passer le message que la préservation de la nature et des patrimoines peut constituer un levier de développement économique. On voit d'ailleurs, notamment à travers le travail du Parc amazonien, qu'une aire protégée peut être un outil de développement pour les populations.

Quels sont les potentiels de la Guyane dans ces domaines ?

La Guyane abrite à elle seule la moitié de la biodiversité française. Je suis convaincue du potentiel de développement autour des questions liées à l'environnement, mais aussi au tourisme, à l'artisanat, à la gestion des déchets, aux énergies renouvelables ou à la gestion des espaces protégés. Il existe de réelles perspectives. Cette filière est naissante en Guyane, elle peut encore largement se développer. Dans d'autres régions françaises et dans d'autres pays, la préservation et l'utilisation de la biodiversité vont de pair avec des secteurs économiques qui créent de l'emploi durable, notamment pour les jeunes.

Lors de votre visite à Taluen, sur le Haut-Maroni, les chefs coutumiers vous ont également interpellée sur l'orpaillage illégal et ses impacts sur le quotidien des habitants...

L'orpaillage illégal est un fléau pour les populations et les territoires. En allant à Taluen, nous avons vu les bancs de sable causés par les barges qui travaillent sur le fleuve Maroni. Nous avons longé en pirogue les « supermarchés de l'orpaillage » en face de Maripa-Soula. Au-delà de la lutte contre l'orpaillage clandestin sur le terrain, il est absolument nécessaire d'accentuer la coopération avec les pays voisins.

[7.3] ENTRETIEN AVEC GILLES KLEITZ PRÉSIDENT DU COLLÈGE DES DIRECTEURS

Le directeur du Parc amazonien de Guyane a été élu président du collège des directeurs des parcs nationaux en avril 2016.

Le collège des directeurs réunit les dix parcs nationaux français ainsi que le GIP du futur Parc national des forêts de Champagne et Bourgogne. Quels ont été ses principaux axes de travail en 2016 ?

En 2016, le collège des directeurs s'est focalisé notamment sur les contributions des parcs nationaux à la future Agence française pour la Biodiversité (AFB), créée le 1^{er} janvier 2017. Il s'agissait d'exposer nos spécificités, nos modes de gouvernance, de financements, nos équipes, notre ancrage territorial... Mais aussi de défendre nos moyens, outils et approches.

Nos missions, définies par la loi de 2006, sont très larges, autant en matière de conservation de grands territoires sauvages, que de développement durable ou d'animation du sujet biodiversité avec les élus locaux. La spécificité des Parcs nationaux réside dans leurs zones de cœur, immenses. Il faut leur donner un sens auprès des collectivités, en faire des outils de développement. Pour l'AFB, les parcs nationaux sont des déclinaisons concrètes, sur le terrain et à grande échelle, des objectifs de conservation de la biodiversité.

Les missions de développement durable qui incombent aux parcs nationaux sont-elles également prises en compte par l'AFB ?

Ces dimensions des parcs nationaux doivent être bien servies, reconnues et valorisées. Ce n'est pas forcément le premier réflexe des gestionnaires de la biodiversité de mettre en œuvre des partenariats avec les collectivités pour la jeunesse, l'économie locale, le développement durable... Ce travail est pourtant bien une déclinaison du principe de solidarité écologique.

Les territoires naturels des parcs nationaux sont en osmose avec des territoires vivants, habités, qui portent en eux des dimensions économiques et sociales, mais aussi culturelles et patrimoniales. Les projets de développement qui se construisent sur ces territoires, en particulier en zone d'adhésion, doivent se réaliser en cohérence et en dialogue avec ce qui se fait dans les zones de cœur. Les parcs nationaux sont des terrains de dialogue solidaire entre des territoires de développement durable et local et des territoires plus sauvages, consacrés prioritairement à la biodiversité.

Le collège des directeurs défend-il pour autant les spécificités de chaque parc national ?

Le collège a conscience de la diversité des situations et en fait sa richesse d'expérience et de métiers. Vous avez la grande famille des parcs montagnards, alpins et pyrénéen, avec ses paysages extraordinaires, la haute montagne, les glaciers, le pastoralisme, la vie rurale et le tourisme.

Vous avez les parcs méditerranéens, côtiers, qui s'insèrent dans des zones de fortes pressions d'aménagement. Ils apportent le marin, la gestion littorale, la gestion de flux touristiques très importants, le périurbain.

Les parcs insulaires ultra-marins, à savoir à la Réunion et en Guadeloupe, constituent eux des instruments de préservation et de développement majeurs puisqu'ils occupent plus de la moitié de la surface de ces îles. Les équilibres à trouver sont cruciaux.

Le Parc des Cévennes est lui typique des paysages naturels que l'homme a façonnés depuis des millénaires, les transformant en sites uniques, encore d'avantage entre nature et culture.

Le futur Parc national de Champagne et Bourgogne et sa grande forêt de chênes, rejoint lui le patrimoine symbolique français, auquel les parcs nationaux sont extrêmement attentifs. Il pose des questions passionnantes de gestion, de conservation forestière et de la grande faune notamment, ainsi que de promotion d'un territoire.



« Exposer les spécificités des Parcs nationaux » »

Et, évidemment, le Parc amazonien de Guyane, un espace unique au sein de la famille des parcs nationaux, avec une superficie de la zone de cœur dix fois supérieure à celle de l'ensemble des neuf autres parcs. Le Parc amazonien contient une dimension culturelle très particulière, une biodiversité extrêmement riche, un contexte régional sud-américain passionnant et plein de potentiels d'échange et de rayonnement pour l'action française en faveur de l'environnement. Il subit aussi la pression de l'orpaillage illégal, un fléau auquel il faut consacrer des moyens de lutte spécifiques très importants, qui dépassent largement le parc lui-même.

Les parcs nationaux représentent 5% du territoire national. Ce sont des espaces emblématiques pour de nombreux Français...

Oui, absolument. Les parcs nationaux portent une magnifique mission citoyenne. Il est nécessaire de donner à tous les moyens de s'approprier ces espaces extraordinaires, ces espaces de ressourcement, de beauté, d'inspiration... qui donnent à voir un visage de la France emblématique, merveilleux et, je pense, enchanté. Il existe, dans les pays anglo-saxons, la notion de « monuments naturels », de monuments de nature. Ce terme a un sens patrimonial, culturel et historique important. Les grands espaces naturels tels que les parcs nationaux français portent ainsi des identités très fortes, auxquels sont liées les personnes qui y vivent et les personnes qui y viennent. Nous faisons vivre cela avec passion et méthode, en espérant contribuer au bien-être et au bonheur national.

L'AFB a donc été créée le 1^{er} janvier 2017.

Que va-t-elle apporter aux gestionnaires d'aires protégées ?

L'AFB va nous permettre de mieux travailler entre familles d'aires protégées : les réserves naturelles, les parcs naturels régionaux, le Conservatoire du littoral, et avec le gestionnaire qui est l'Office national de la chasse et de la faune sauvage. C'est important de renforcer notre dialogue. Elle va également donner une plus grande force aux acteurs de l'eau et de la biodiversité dans les territoires, au niveau national, et dans l'économie, de la même manière que l'ADEME l'a accompli pour l'énergie. Elle pourra mettre à disposition des collectivités ou des entreprises son expertise. Enfin, j'espère qu'elle va nous permettre d'avancer vite vers de grands horizons : je pense par exemple au suivi de l'état de la biodiversité en France, à la meilleure compréhension par tous du rôle des écosystèmes, et à la juste rémunération des services rendus à tous par les espaces naturels.



Puma - *Felis concolor*

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.....65

RENOUVELLEMENT DU COMITÉ
DE VIE LOCALE.....67

CONSEIL SCIENTIFIQUE, DES GROUPES
DE TRAVAIL THÉMATIQUES.....68

PARTENARIATS
SIGNÉS EN 2016.....68

8

GOVERNANCE

Integrated in French Guiana's institutional landscape, the Amazonian Park strengthens its ties to local and customary authorities by working with them in close collaboration, in particular to bring the charter alive. The board of directors, which is the decision-making body, and park management draw on the expertise of the Scientific Council to deal with research topics, issues linked to study results and questions relating to access to genetic resources and associated traditional knowledge. They are also supported by the Local Life Committee, which allows the territories' inhabitants to express their concerns within the National Park's governing bodies. In 2016, the Local Life Committee was renewed: 41 people were locally designated to ensure that the inhabitants' voices are heard clearly within the Amazonian Park.

GOVERNANCE

Intégré dans le paysage institutionnel guyanais, le Parc amazonien de Guyane renforce ses relations avec les collectivités locales et les autorités coutumières, par un travail de proximité pour notamment faire vivre la charte. Le conseil d'administration, organe décisionnel, et la direction s'appuient sur le conseil scientifique pour traiter des sujets de recherches, des enjeux de connaissances et des questions d'accès aux ressources génétiques et savoirs traditionnels associés. Ils s'appuient également sur le comité de vie locale qui permet l'expression des usagers des territoires au sein des instances du Parc national. En 2016, le Comité de vie locale a été renouvelé : 41 personnes ont été désignées localement pour faire entendre la voix des habitants au sein du Parc amazonien.

[8.1] LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration du Parc amazonien de Guyane s'est réuni à deux reprises en 2016 : le 25 février et le 10 novembre. Parmi les sujets abordés, notamment les questions relatives à l'orpaillage illégal, au budget ou à l'appel à propositions, nous avons extrait quelques phrases clés issues des heures de débat.

Paroles d'administrateurs

Concernant le budget initial de l'exercice 2017



CA du 10 novembre
Claude Suzanon
Président du conseil d'administration

« En plus des missions dévolues à un parc national lambda, le Parc amazonien doit également assurer d'autres missions qui grèvent son budget (manque d'infrastructures routières qui génèrent des trajets très longs, lutte contre l'orpaillage illégal...). »



CA du 10 novembre
Gauthier Horth
Conseiller territorial

« Le ratio fait entre la surface du Parc amazonien et le budget alloué est dérisoire. Étant donné qu'il y a très peu de chance que le budget soit proportionnel à la surface du Parc, je propose de prendre une motion pour demander la réduction de la surface du Parc de mille fois de manière à ce que l'Établissement puisse réellement répondre à ses missions (avec des moyens qui correspondent à la surface du territoire). »

Concernant la stratégie Leader 2 / GAL du Sud



CA du 10 novembre
Jules Deie
Maire de Papaïchton

« Le Parc amazonien de Guyane, à travers le programme LEADER, a fait un travail remarquable. (...) Je serai content de poursuivre le travail de partenariat avec le Parc en faveur du développement local.



CA du 10 novembre
Tristan Bellardie
2^e vice-président du Parc

« Le programme LEADER 2014-2020 a pris du retard et je demande à la CTG de faire avancer les choses de manière à ce que les petits porteurs de projets ne soient pas lésés car il y a une grande attente du territoire.



CA du 10 novembre
Hervé Robineau
Conseiller territorial

« La difficulté du programme LEADER est que les porteurs de projets doivent avancer les fonds pour financer leurs projets. Pour les petits porteurs de projets, cela est très compliqué. »



CA du 10 novembre
Bérengère Blin

Directrice adjointe du Parc amazonien
« Le problème de préfinancement est une difficulté inter-GAL. Il serait intéressant de réunir les cinq GAL de Guyane pour en débattre, partager et trouver des amorces de solutions. »

Concernant l'appel à propositions lancé par le Parc amazonien à destination des associations, établissements scolaires et bibliothèques



CA du 25 février 2016
Antoine Messager
Chargé de mission charte au Parc

« Le but plus large du Parc amazonien est de permettre aux associations de répondre aux appels à projets en général et non spécifiquement à celui du Parc. »



CA du 25 février 2016
Arnaud Anselin

Chef du service Milieux naturels, biodiversité, sites et paysages à la DEAL Guyane
« Je propose que pour l'année prochaine, la date d'ouverture des appels à candidature soit avancée afin de permettre aux associations de savoir au plus tôt le budget dont elles disposeront pour l'année. »

Concernant l'orpaillage illégal



CA du 25 février 2016

Joseph Chanel

Maire de Camopi

« De gros efforts sont faits par les forces de l'ordre françaises concernant la lutte contre l'orpaillage mais malheureusement cela ne suffit pas. La présence des garimpeiros est un véritable fléau pour les habitants de Camopi qui ne se sentent pas en sécurité. Les « Brésiliens » n'hésitent pas à tirer à coup de fusil de chasse sur la population. Je crains que la population se révolte contre les « Brésiliens » et que cela s'achève dans un « bain de sang ». »



CA du 25 février 2016

Laurent Kelle

Directeur du WWF Guyane

« Je propose qu'une motion soit prise à ce CA à destination du ministre de l'Environnement en vue de la prochaine mission parlementaire suite à la table ronde à l'Assemblée nationale. Il faudrait y rappeler l'implication forte des forces de l'ordre, l'efficacité de la coordination préfectorale mais particulièrement le fait que 50 % des chantiers actifs sont sur le territoire du Parc amazonien, plus grand parc national européen. »

CA du 25 février 2016

Laurent Lenoble

Directeur de cabinet du préfet de Guyane

« La préfecture travaille bien avec les autorités brésiliennes, mais c'est par contre plus difficile avec le Suriname. (...) Lorsqu'une grosse opération est menée sur les rives françaises, les garimpeiros se réfugient pour un temps côté surinamais. De plus, beaucoup d'orpailleurs illégaux travaillent la journée sur la rive française et retournent sur la rive surinamaïse tous les soirs. »



CA du 10 novembre 2016

Tristan Bellardie

Président de l'association Kayak club Maripa-Soula-Lawa

« Durant les mois de juillet et août, la population a vu arriver une quantité impressionnante de pirogues remplies à ras-bord de vivres et autres matériels. La population des garimpeiros sur la rive surinamaïse a doublé, voire triplé, avec une activité permanente, même la nuit. La population a vraiment le sentiment que la lutte a peu, voire aucun, impact sur l'activité illégale. »



CA du 25 février 2016

Chimili Boussoussa

Représentant de l'autorité coutumière aluku

« Il n'y a pas encore de véritable coopération internationale ou alors cela ne se passe pas dans de bonnes conditions. Je pense que si les autorités brésiliennes laissent passer leurs ressortissants sur le territoire français aussi facilement, c'est qu'ils ne souhaitent pas réellement coopérer. Le gouvernement surinamais légalise tous les orpailleurs clandestins qui sont sur son territoire mais ces derniers viennent également sur la rive française. »

Concernant le rattachement à l'Agence française pour la biodiversité (AFB)



CA du 10 novembre 2016

Gilles Kleitz

Directeur du Parc amazonien

« Un des dispositifs innovants de l'AFB est sa déclinaison territoriale, afin de favoriser l'émergence dans les régions et collectivités d'agences régionales de la biodiversité. C'est un statut particulier qui permet de monter des agences locales sur la biodiversité et l'eau. Il est également prévu la création de quatre comités d'orientation : un dédié à l'Outremer, un à l'eau, un à la mer et le dernier aux espaces naturels. »



CA du 10 novembre 2016

Gauthier Horth

Conseiller territorial

« La Guyane n'a pas une juste représentation dans cet organisme alors qu'elle représente 50 % de la biodiversité française. La CTG devrait avoir le courage de remettre en cause la présence et la représentation de l'agence pour la biodiversité en Guyane. »

Représentants des habitants



Martial MATA
Titulaire
Habitants de Camopi bourg



Eugène JEAN-BAPTISTE
Suppléant
Habitants de Camopi bourg



Michel CHAUMIER
Titulaire
Habitants de la Camopi



Éric PETIT-PIED
Suppléant
Habitants de la Camopi



Euridice SAMUEL
1^{ère} vice-présidente



Akama OPOYA
Président



Sandra SUITMAN
2^e vice-présidente



Jocelyn THÉRÈSE
Président du CCPAB

Représentants des usagers, organismes, associations et personnalités



Sandra SUITMAN
Titulaire
Habitants de Saint-Soi



Daniel PANAPUY
Suppléant
Habitants de Saint-Soi



Jean-Marc ZIDOC
Titulaire
Habitants de Trois-Sauts



Marius ZIDOC
Suppléant
Habitants de Trois-Sauts



Akama OPOYA
Titulaire
Habitants de Twenké/Taluen



Véronique MALICOUMANE
Suppléante
Habitants de Twenké/Taluen



Renaud SAKÉU
Titulaire
Artisans



Carlos ADAOUDÉ
Suppléant
Artisans



Éric TANI
Titulaire
Commerçants



Pascal ABLANC
Suppléant
Commerçants



Étienne JOACHIM
Titulaire
Agriculteurs



Cindy ALLINCKX
Suppléant
Agriculteurs



Denkel ILIPI
Titulaire
Habitants de Cayodé/Lahé



ND
Suppléant
Habitants de Cayodé/Lahé



Waïtu KULIYAMAN
Titulaire
Habitants d'Antecume-Pata Pidima



Kalapisale YAKULALE
Suppléant
Habitants d'Antecume-Pata Pidima



Samagan DJO
Titulaire
Habitants de Maripasoula bourg



Denes BENDAI
Suppléant
Habitants de Maripasoula bourg



Demoi DJANI
Titulaire
Usagers



Pascal YAMALOU
Suppléant
Usagers



Justin RAYMOND
Titulaire
Opérateurs touristiques



Colline N'GUYEN
Suppléant
Opérateurs touristiques



Florance FRANCOIS
Titulaire
Enseignants



Paul BEAUSOLEIL
Suppléant
Enseignants



Mirtho COUNAMBO
Titulaire
Habitants du bourg de Papaïchton



ND
Suppléant
Habitants du bourg de Papaïchton



Théo BALLA
Titulaire
Habitants de Loka et ses écarts



ND
Suppléant
Habitants de Loka et ses écarts



Euridice SAMUEL
Titulaire
Habitants du bourg de Saül



Cécile CHARLES
Suppléante
Habitants du bourg de Saül



C^{te} Serge VIVES
Titulaire
Gendarmerie de Guyane



C^{te} Patrick SCHEVENEMONT
Suppléant
Gendarmerie de Guyane



Olivier FESQUET
Titulaire
Autres services publics



Yann BRIOIS
Suppléant
Autres services publics



Paul BROUSSE
Titulaire
Personnels de santé



ND
Suppléant
Personnels de santé

▲ Trombinoscope du CVL installé en juin 2016

[8.2] RENOUVELLEMENT DU COMITÉ DE VIE LOCALE

Après une période de vacance du Comité de vie locale, le Parc amazonien s'est investi dans la réactivation de l'instance consultative représentant les habitants, usagers, organismes, associations et personnalités des territoires.

Des temps d'échanges, animés par le service Développement durable de l'Établissement, se sont déroulés courant janvier 2016 dans les villages des quatre communes concernées par le Parc amazonien avec les représentants de l'ancien Comité de vie locale. Le principe du lancement d'un nouveau comité de vie locale a été adopté lors de la réunion du CVL de transition du 11 février. Le conseil d'administration a validé le 25 février le programme de réinstallation d'un Comité de vie locale courant 2016.

Une tournée a alors été effectuée par les agents du Parc amazonien afin de mobiliser les habitants en vue du renouvellement ou de la désignation de nouveaux membres du CVL. Les conseils d'habitants, en avril et mai, ont permis aux équipes de rappeler les rôles, attributions et fonctionnement des instances du Parc amazonien, et où chacun a pu s'exprimer sur les projets mis en œuvre par l'Établissement ainsi que sur les situations particulières vécues par les communautés.

Le Comité de vie locale est composé de deux collèges : celui des habitants, qui réunit 11 membres, et celui des usagers, organismes, associations et personnalités qui participent à l'activité économique sociale et culturelle ou concourent à la vie locale sur la zone du parc, qui réunit 10 membre. Avec les suppléants, 41 personnes ont ainsi été désignées localement pour siéger au CVL. La première réunion du nouveau CVL, le 28 juin, avait pour objectif d'informer les membres sur les points essentiels caractérisant le Parc amazonien de Guyane ainsi que les rôles, attributions et principes de fonctionnement du CVL. Le comité a ensuite élu un bureau puis adopté le règlement intérieur.

Akama Opoya (de Taluen, sur le bassin du Maroni), élu président,

a précisé la nécessité d'agir pour le développement local, notamment des services publics. Euridice Samuel (Saül), première vice-présidente, a montré son intérêt pour la protection de l'environnement et le développement durable, tandis que Sandra Suitman (Camopi), deuxième vice-présidente et ancienne représentante du CVL, a exprimé sa volonté d'apporter au bureau son expérience tout en défendant l'intérêt général.

Les membres du CVL sont régulièrement consultés lors des missions de terrain pour avis sur des points organisationnels, techniques ou faisant référence aux pouvoirs traditionnels. Plusieurs événements ont conduit certains membres à solliciter le Parc pour la mise en œuvre de projets ou pour résoudre des problèmes de service public. La mise en place d'un réseau de communications inter et intra-membres est complexe en vue d'animer le CVL de manière continue. En 2017, des réunions du bureau et deux séances plénières du comité de vie locale sont prévues.



◀ Séance d'installation du Comité de vie locale. Le 28 juin 2016 © SB / PAG



►
Séance plénière du Conseil scientifique, les 19, 20 et 21 avril 2016
© SB / PAG

[8.3] CONSEIL SCIENTIFIQUE DES GROUPES DE TRAVAIL THÉMATIQUES

Le Conseil scientifique mène avec les équipes du Parc amazonien un ensemble de travaux visant à accompagner l'Établissement dans le choix de ses orientations et programmation, ainsi que dans le suivi et l'évaluation des actions et des résultats.

Le Conseil scientifique du Parc amazonien, placé sous la présidence de Marie Fleury, ethnobotaniste et représentante du Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) en Guyane, s'est réuni en séance plénière au cours du mois d'avril. Parmi les sujets à l'ordre du jour examinés et discutés, on peut noter en particulier la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, la programmation des activités scientifiques 2016, la mission Itoupé, les programmes sur les ressources halieutiques et les petites masses d'eau, la cartographie des formations végétales et un panorama des activités du Parc amazonien dans le domaine du développement local et durable.

Cette séance plénière a également l'occasion de constituer des groupes de travail thématiques - représentativité légitime, enjeux de conservation en zone cœur de parc, tourisme, artisanat, agriculture et forêt, préservation des patrimoines culturels - et de mettre en place une première session de débats au sein de chaque groupe, restitués ensuite à l'ensemble du Conseil en plénière. Deux de ces groupes de travail se sont également réunis en fin d'année autour de deux sujets, l'un portant sur les modes de participation des populations locales dans les programmes scientifiques et la gouvernance du parc, l'autre sur la hiérarchisation des espèces en termes d'enjeux de conservation, de connaissance et de gestion.

[8.4] PARTENARIATS SIGNÉS EN 2016

L'Établissement public conduit ses actions en partenariat avec l'ensemble des acteurs engagés dans les territoires du sud de la Guyane. Une centaine de conventions de partenariat avec des associations, collectivités et autres organismes ont ainsi été signées par le Parc amazonien en 2016, les plus importantes étant citées ci-dessous.

Conventions-cadre

APROSEP

- Soutien aux associations locales et œuvrant sur les territoires concernés par le Parc amazonien de Guyane

ARS (Agence régionale de Santé)

- Appui aux actions de terrain dans les sites isolés, faciliter les actions de prévention et d'éducation sanitaire

ASP (Agence de Services et de Paiement)

- Accompagnement et installation agricole sur les territoires du Sud

AUDEG (Agence d'urbanisme et de développement de la Guyane)

- Développement de GéoGuyane, plate-

forme mutualisée pour le partage de l'information géographique en Guyane

CCEG

- Mise en synergie des interventions des parties pour l'amélioration du cadre de vie des populations du territoire sur leurs communes d'intervention

CCOG

- Assurer une cohérence d'intervention et une mutualisation des moyens au profit du développement des communes de Papaïchton, Maripa-Soula et Saül, membres de la CCOG et signataires de la charte du Parc amazonien de Guyane

CNRS

- Soutien de l'étude « Communications acoustiques humaines en contexte cyné-gétique »

DIECCTE GUYANE, CTG, MAIRIES DE MARIPA-SOULA ET PAPAÏCHTON, OPCALIA

- Accord cadre relatif aux engagements des partenaires en faveur du développement des filières par l'activité et l'emploi pour un développement durable du Haut-Maroni (Maripa-Soula, Papaïchton)

GADEPAM

- Sauvegarde et valorisation de l'artisanat traditionnel sur les territoires concernés par le Parc amazonien de Guyane



KUMAKA

- Appui à la confection et au transport d'objets liés à la pratique culturelle teko
Appui aux déplacements du groupe de danseurs Teko Makan pour sa participation à des événements culturels

LA POSTE

- Favoriser la compréhension des activités

du service public, de gestion budgétaire et de monétarisation

PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC (PEP) DE GUYANE

- Mise en œuvre du programme Amazonie pour tous sur les territoires du Sud Guyane.

Autres conventions

(en complément des partenariats avec les associations, lire en page 25)

CEMEA

- Formation des associations maripa-souliennes

CENTRE DE RESSOURCES POLITIQUES DE LA VILLE (CRPV) DE GUYANE

- Mise en œuvre de la Démarche jeunesse

COMITE DU TOURISME DE LA GUYANE

- Participation à l'Observatoire du tourisme

DEAL

- Subvention pour le dispositif Leader et le programme Sud Guyane Entreprendre
- Mise en œuvre de l'Observatoire photographique des paysages sur les territoires du Parc amazonien de Guyane

DGFIP

- Relations de contrôle entre les deux établissements

EPLFPA

- Formations abattage et sciage
- Mise à disposition de matériel
- Soutien au dispositif de professionnalisation des agriculteurs du Haut-Maroni
- Semaine agricole 2016 à Camopi

GMF

- Développement de la randonnée pour déficients visuels (Saül)

IRD

- Projet DIPOLLOP

MAIRIE DE PAPAÏCHTON

- Réhabilitation du patrimoine bâti de Loka et Boniville

MAIRIE DE MARIPA-SOULA

- Études de préqualification et géotechniques à Kayodé et Taluen
- Marché artisanal du Maroni
- Schéma directeur d'aménagement agricole

ONF

- Soutien logistique et participation à la mission Bellevue Inini 2017 (protocole Habitat)
- Mise à disposition de véhicules du PAG à Camopi

ONCFS

- Formation au tir

PLUME VERTE

- Distribution de l'ouvrage *Aroumans, Ressource et Usages des Amérindiens du Sud de la Guyane*, publié par le Parc amazonien de Guyane

PNF

- Campagne de communication du déploiement collectif de la parque des Parcs nationaux de France, « Esprit parc national »

SEAG

- Soutien logistique et financier pour l'inventaire entomologique de la montagne Pelée (Saül)

AURELIEN BRUSINI

- Reportages photos et vidéos

RECTORAT DE LA GUYANE

- Convention éducative : mise à disposition d'un professeur relais (3 heures de décharge par semaine) pour les actions d'EEDD

RSMA & MAIRIE DE MARIPA-SOULA

- Construction de huit carbet de dépôt de déchets ménagers et assimilés à Taluen

UMIH FORMATION

- Mise en œuvre d'une formation Permis d'exploitation destinée à des porteurs de projet (restauration et débit de boisson) du Sud Guyane
- Mise en œuvre d'une formation HACCP (hygiène alimentaire) destinée à des porteurs de projet du Sud Guyane

UNIVERSITÉ DE GUYANE

- Soutien à l'étude des grands chants wayäpi à Trois Sauts

UNIVERSITÉ PARIS OUEST

- Soutien d'une thèse de doctorat portant sur l'étude de la musique et des chants teko et appui à des ateliers de transmission du patrimoine culturel immatériel teko.

LES RESSOURCES HUMAINES.....	71
PLAN DE FORMATION.....	73
DU CÔTÉ DU PERSONNEL.....	74
ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES.....	75
ACHATS & LOGISTIQUE.....	76
COMMUNICATION	77



Atele - Ateles paniscus

9

LA VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

LIFE OF THE INSTITUTION

In 2016, the public establishment continued building infrastructure and facilities within its three ranger districts to provide personnel with favorable working conditions. In addition, the three-year employee training program (2014-2016) enabled staff members to upgrade their skills.

Moreover, the Amazonian Park published several works to familiarize the general public with its missions and actions, added to its filmography and strengthened its relationships with local media.

L'Établissement public a poursuivi, en 2016, l'installation des infrastructures et des équipements au sein des trois délégations territoriales afin de donner aux personnels les moyens de travailler dans de bonnes conditions. Le Plan de formation triennal (2014-2016), a en outre permis une montée en compétence des agents.

Le Parc amazonien a par ailleurs sorti plusieurs publications destinées à faire connaître ses missions et actions au grand public, tout comme il a étoffé son offre filmographique et conforté ses relations avec les médias locaux.

[9.1]

LES RESSOURCES HUMAINES

90 AGENTS PERMANENTS AU SERVICE DES TERRITOIRES

Recrutement de six volontaires de service civique (VSC)

Le Parc amazonien de Guyane a recruté six volontaires de service civique (VSC) en 2016, pour une durée de huit mois (*lire également en page 31*). Ces jeunes de 20 ans à 25 ans sont affectés à Camopi, Saül, Maripa-Soula et Papaïchton.

Essentiellement centrées sur l'environnement et la culture, leurs missions ont été construites d'après des obligations et des conseils issus des documents de l'Agence du service civique ainsi que d'après des fiches de mission.

Les volontaires sont amenés à mener des missions d'intérêt général sur des territoires prioritaires et enclavés, parfois seulement accessibles en pirogue. Ces missions consistent à renforcer l'impact d'actions de sensibilisation et de médiation de proximité

existantes en touchant davantage de bénéficiaires d'une population très jeune (plus de la moitié à moins de 30 ans), à améliorer la qualité de ces actions en contribuant à la réalisation d'outils pédagogiques, et à développer ou expérimenter de nouveaux projets (ex. parcelle expérimentale d'Éducation à l'environnement dans le jardin botanique de Saül), en lien avec leur tuteur et tutrice.

Issus des territoires du sud de la Guyane, les six agents recrutés se sont portés volontaires pour acquérir une expérience professionnelle structurante, encadrée par les agents du Parc amazonien. À ce titre, ils ont suivi une semaine de formation du **29 août au 2 septembre 2016**.

Formations des volontaires de service civique menées par des agents du Parc

Découverte du Parc amazonien et des parcs nationaux	2h	29/08/16	Gilles Kleitz & Antoine Messenger	Faire découvrir les parcs nationaux et le Parc amazonien de Guyane
Sensibilisation à la réglementation environnementale et l'impact de l'orpaillage illégal	2h	29/08/16	Denis Lenganey & Bérengère Blin	Sensibiliser aux enjeux et à la réglementation environnementale du Parc. Faire mieux comprendre l'orpaillage illégal et son impact
Formation citoyenne – partie théorique Formation citoyenne – partie théorique	1/2j	29/08/16	A.Messenger & Gaëlle Cornaton	Sensibiliser aux enjeux de la citoyenneté sur différentes thématiques
Formations et métiers de l'environnement	2h	29/08/16	Marie-Claude Rilos & agents PAG	Faire découvrir les métiers et formations de l'environnement
Sortie nature	3h	29/08/16	A.Messenger & Gaëlle Cornaton	Faire découvrir un sentier pédestre et faire se connaître les volontaires
Formation citoyenne – formation PSC1	1j	30/08/16	FNASPP	Apprendre les gestes de sécurité et de premiers secours
Projet d'avenir : atelier écriture de CV et projet professionnel	1/2j	31/08/16	A.Messenger	Apprendre à écrire un CV, à mobiliser les ressources d'orientation en ligne, à mobiliser des outils de mise à plat du projet professionnel
Projet d'avenir : entretien professionnel	30 min.	31/08/16	Marie-Claude Rilos	Conseiller et orienter sur le projet professionnel et les formations en Guyane
Formation EEDD	2j	1-2/09/16	G. Cornaton	Faire découvrir les principes de l'EEDD. Initier à la construction d'un projet pédagogique. Présenter devant un public.

Agence française pour la Biodiversité (AFB) et quasi-statut

Après l'adoption de la Loi sur la Biodiversité à l'été 2016, le calendrier de mise en place de l'Agence française pour la Biodiversité (AFB) a été maintenu au 1^{er} janvier 2017. Le Parc amazonien est directement concerné et a contribué en 2016 à l'élaboration de la feuille de route pour sa mise en œuvre, dans l'ensemble des domaines concernés : mutualisation des moyens, recherche, etc. L'enjeu est double : contribuer à donner les moyens de ses ambitions à l'AFB et permettre au Parc amazonien de trouver sa place

pleine et entière dans cet ensemble.

Dans l'esprit de faciliter les échanges de pratique entre établissements et de sécuriser les parcours des nombreux agents contractuels, un quasi-statut est effectif depuis le 1^{er} janvier 2017.

Créé par voie de décret et d'arrêtés, il prévoit notamment une harmonisation des procédures de recrutement, de gestion, de rémunération et de mobilité des agents contractuels à l'échelle de l'AFB.

Contrats à durée indéterminée (CDI)

Les contrats des agents concernés par le processus de CDIisation ont tous été transformés en CDI (6 années d'ancienneté). La loi Déontologie va amener en 2017 le Parc amazonien à transformer en CDI les contrats des agents dérogatoires (au sens du décret-liste 84-38). Elle a d'ores et déjà permis de CDIser un agent relevant de l'article 4.1 et un agent de l'article 3.2 de la Loi 84-16 du 11 janvier 1984. Six contrats CDI ont été visés au titre de l'année 2016, dont deux emplois dérogatoires et un relevant de la portabilité du CDI. Soit au total un contrat de catégorie A, trois contrats de catégorie B et deux contrats de catégorie C.

Contrat à durée déterminée (CDD)

Le Parc amazonien a procédé au recrutement en contrat à durée déterminée pour remplacement d'agents partis ou pour des missions spécifiques (contrats sous financement extérieur).

18 agents ont été recrutés en 2016, sur des CDD conventionnels :

- Contrats courts (- de 6 mois) : 4 contrats réalisés,
- Contrats moyens (1 à 2 ans) : 2 contrats réalisés,
- Contrats longs (3 ans) : 12 contrats.

Par ailleurs, sept agents en contrat répondant à un besoin temporaire de très courte durée ont été recrutés en 2016, en renfort au sein des délégations et de certains services du Siège durant la période d'août à décembre 2016.

Loi Déontologie 2016 : prorogation de la loi Sauvadet

Le dispositif de déprécarisation par concours réservé, initié par la Loi dite « Sauvadet » de 2012, devait trouver son terme en mars 2016. Il a d'ores et déjà permis l'accès titulaire à la fonction publique de l'État à huit agents du Parc amazonien.

En 2016, un agent en catégorie A s'est inscrit aux concours de déprécarisation organisés par le MEEM qui s'est déroulé durant l'année (ITPE). Cet agent de catégorie A a été reçu dans le corps des Ingénieurs des Travaux Publics de l'État (ITPE).

Suite à la publication de la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016, ce dispositif est un peu assoupli dans ses critères et prolongé jusqu'en 2018. Neuf nouveaux agents pourraient en bénéficier au titre de l'année 2017.

Santé et sécurité au travail

Le Parc amazonien de Guyane a fait évoluer ses registres de sécurité pour une meilleure utilisation. Il n'y a plus qu'un seul registre, appelé « registre de santé et sécurité », dans chaque Maison du parc.

Pour les antennes et les agents en itinérance, un registre électronique a été également mis en place.

Cette application en ligne correspond à une dématérialisation du registre de santé et sécurité au travail.

Elle permet de signaler toutes les observations et toutes les suggestions que les agents jugent opportun de formuler dans le domaine de la prévention des risques professionnels et de l'amélioration des conditions de travail, par exemple :

- un risque éventuel observé ou encouru,
- un accident ou incident vu ou vécu,
- un dysfonctionnement d'une installation ou d'un dispositif de sécurité.

Les signalements sont examinés afin de déterminer les mesures de prévention adéquates à mettre en place (directeur et assistant de prévention de l'unité, CHSCT).

Par ailleurs, l'assistant social de l'Établissement joue un rôle important auprès des agents par l'écoute et l'aide concrète qu'il leur apporte. Il est présent un mercredi par mois au siège de l'établissement et a pu se rendre dans les délégations territoriales. L'assistant social a rencontré 32 agents en 2016, réalisé 89 entretiens et travaillé sur 38 démarches.

Les effectifs au 31/12/16

Effectifs physiques (nbre de postes budgétaires)	90
Effectifs équivalent temps plein (ETP) présents	85
Effectifs équivalent temps plein travaillés (ETPT) présents	85,72

Nombre de postes au 31/12/16 (hors CAE/CUI, VCAT, Leader)

Catégorie	Titulaires	Contractuels	TOTAL
A	5	20	25
B	5	22	27
C	10	28	38
Total	20	70	90

Répartition par site (postes budgétaires) au 31/12/16

Catégorie	Titulaires	Contractuels	TOTAL
Siège	9	27	36
Maroni	7	23	30
Oyapock	1	15	16
Centre	2	6	8
Total	19	71	90

Résidence d'origine des agents

Guyane	Communes de l'intérieur	42
	Littoral	29
Autres	Hexagone	15
	Autres DOM / Étranger	4
Total		90

Le réseau des conseillers de prévention

Le conseiller de prévention a participé à une réunion des conseillers de prévention des parcs nationaux. Cette réunion a été suivie d'une formation intitulée « Animation de réseau : conseillers de prévention ».

En Guyane, une première réunion organisée par la PFRH a eu lieu en présence de certains assistants et conseillers de prévention des Établissements public de l'État. Un réseau a été créé.

[9.2]

PLAN DE FORMATION FAVORISER LA MONTÉE EN COMPÉTENCES

76 agents formés en 2016

Le Plan de formation triennal (2014-2016), adossé à un marché à bons de commande, touche à sa fin. Il a permis de mettre en place en 2016 de nombreuses formations adaptées, sous format interne, intra et externe. L'Établissement pu réadapter le plan aux besoins des services, ce qui a à nouveau permis de répondre à des priorités qui ne pouvaient être inscrites au plan initial.

Le montant initialement alloué au budget formation a été de **30 000 €**, uniquement pour les coûts pédagogiques. Consécutivement aux adaptations qualitatives et quantitatives, il s'est finalement porté au total en décembre à **30 371,01 €**. Le budget total, incluant les coûts connexes (transports, frais de mission) s'élève à **57 796,71 €**.



COÛTS PÉDAGOGIQUES

30 371,01€

COÛTS ANNEXES

27 425,70 €

Nbre d'agents formés par catégorie

A	B	C
20	17	39

Nbre moyen de jours de formation par agent

8,3

◀ 76 agents ont bénéficié d'une formation en 2016
© SB/ PAG



Optimisation

Une recherche systématique d'optimisation des coûts et contenus des formations est mise en place notamment :

- en cherchant prioritairement des prestataires présents en Guyane ; à défaut, en faisant venir les prestataires sur place et en générant des groupes significatifs d'agents à former ;
- en déployant au mieux la formation interne : le travail interne d'identification d'agents ayant une compétence pointue et transférable dans un domaine précis, eux-mêmes formés à la fonction de formateur continue ;
- en optimisant les trajectoires de formation : la GPEC est poursuivie, les outils de définition des besoins en formation et évaluation des actions formatives se renforcent.
- en évitant une logique « catalogue », lui préférant quand cela est possible une commande précise correspondant le plus exactement possible aux besoins identifiés.

Thématiques

Les thématiques principales de formation ont été :

- **Administration, gestion, management** : formation de formateur, diagnostiquer les compétences au sein de son service pour en assurer la transférabilité, fondamentaux du management, formation GPCB : compétence approfondie, régisseur.
- **Aménagement, développement durable** : formation EEDD, concertation et méthodes participatives, formation « Observatoire Photographique Paysager », comment construire un projet en éducation pour la santé, concevoir et mettre en œuvre un processus de diagnostic territorial participatif sensible au genre dans le contexte du Parc amazonien.
- **Formation contre l'illettrisme, apprentissage de la langue française** : savoirs de base, optimiser son efficacité personnelle et professionnelle.
- **Gestion des milieux et des espèces** : formation STOC.
- **Communication, accueil du public et éducation** : gestion des situations difficiles à l'accueil.
- **Santé-Sécurité au Travail** : tronçonnage d'arbres en toute sécurité, formation envenimation, permis fluvial, permis B, formation des piroguiers.
- **Technologie de l'information et de la communication** : formation au métier du journalisme, QGIS.

[9.3] DU CÔTÉ DU PERSONNEL

Amicale du personnel

Le bureau de l'amicale Tukusipan a été renouvelé début février 2016. Francine Tran Tu Yen a été élue présidente, Marie-Claude Rilos vice-présidente, Céline Talagrand secrétaire, Jean-Baptiste Latreille de Lavarde secrétaire adjoint, Maïlys Le Noc trésorière, Line-Rose Erepmoc trésorière adjointe. Des groupes de travail ont également été créés : « Voyages & découvertes », « Arts & culture », « Sports », manifestations pour la DTM et pour la DTC. Tout au long de l'année, l'amicale a proposé aux agents adhérents des sorties en Guyane – à la journée ou sur deux jours – ainsi que des tarifs préférentiels pour des manifestations locales (Lindors 2016, tickets de cinéma). Elle a également organisé début décembre une marche de 12 km à Rémire-Montjoly avec des agents d'autres collectivités locales.

L'amicale Tukusipan organise en outre, une fois par mois, un barbecue dans les jardins du Siège du Parc amazonien de Guyane. En fin d'année, elle a également proposé un repas de fin d'année dans un restaurant de Cayenne pour les agents du Siège et un arbre de Noël pour les enfants.



▲ Petite collation bien méritée après la marche de 12 km organisée par l'Amicale Tukusipan à Rémire-Montjoly © PAG

« Valoriser les richesses du Parc pour travailler dans un environnement harmonieux »

En 2016, une vingtaine d'agents ont participé à une formation à la concertation par des méthodes participatives. Et si on appliquait cette démarche pour améliorer le fonctionnement interne de l'établissement ? C'est ce qu'ont initié deux agentes, Raphaëlle Rinaldo et Gaëlle Cornaton. Elles expliquent le sens de cette démarche.

En quoi consistait la formation à la concertation par des méthodes participatives ?

Elle est née du constat qu'on nous demandait souvent, dans le cadre de notre travail, de faire de la médiation. Mais peu d'agents y étaient réellement formés. Cette formation a permis de définir le rôle du médiateur, sa posture, la manière de mener un processus de concertation, les valeurs que l'on partage, etc. Nous avons travaillé sur trois cas concrets que nous avons développés : la mise en place d'une stratégie pour des ateliers de transmission, la mise en place de mesures de gestion de la chasse et la réorganisation du Parc par la concertation. Cette semaine de formation nous a en outre permis de beaucoup échanger entre nous – nous étions 25 agents en formation - de faire le bilan des méthodes qui avaient fonctionné mais aussi de celles qui avaient moins fonctionné par le passé.

Vous avez donc voulu vous servir de cette démarche pour améliorer le fonctionnement interne de l'établissement ?

Le Parc amazonien a dix ans en 2017, c'est l'occasion de faire un bilan : voir ce qui a fonctionné ou pas au sein des équipes, de manière participative et concertée et en lien avec la direction et les responsables de service. Il s'agit également de dégager des pistes qui permettent de mieux travailler ensemble, d'avoir plus de cohérence entre nous. Si on a plus de cohérence en interne, on en aura plus vis-à-vis de nos partenaires. Tous les agents sont en réalité en attente de plus de partage et de plus de communication en interne. L'origine multiculturelle des agents est un richissime levier, notre objectif est d'y parvenir...



Comment avez-vous lancé ce travail ?

Dans un premier temps, il s'agissait de faire un état des lieux. Nous nous sommes penchées sur les valeurs partagées par les collègues, mais aussi sur les pistes que l'on pourrait améliorer. Les agents ont ainsi répondu à un questionnaire ouvert, comprenant trois questions : « Pourquoi je travaille au Parc amazonien, et pas ailleurs ? Qu'est-ce que j'apporte au Parc ? Qu'est-ce qui pourrait être amélioré ? » Plus de la moitié des agents ont répondu. Toutes les délégations et les corps de métiers étaient représentés. C'est très positif. L'objectif, c'est de dégager les valeurs autour desquelles les agents du Parc se rejoignent, puis de dégager des pistes d'amélioration pour servir ces valeurs.

Nous présenterons ces résultats au cours du prochain séminaire réunissant l'ensemble des agents, puis nous les amèneront à se positionner dans la démarche.

À terme, quel est le but de cette démarche ?

Créer un environnement de travail harmonieux. Certains collègues ne se sentent pas à leur place, ou pas assez valorisés. Il faut créer une atmosphère de travail agréable pour tout le monde, que chacun se sente reconnu dans son travail. D'autres collègues, comme les piroguiers, aimeraient plus d'échanges avec leurs homologues d'autres délégations territoriales. Nous essayerons de proposer des solutions et des actions concrètes. L'idée, c'est que les conditions de travail soient améliorées pour tous et par tous.



[9.4] ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES

▲ La Maison des services publics de Taluen, qui accueille les bureaux de l'annexe mairie et du Parc amazonien, a été inaugurée début février 2016 © JMM / PAG

Délégation territoriale du Maroni

Maripa-Soula

La construction de la Maison du Parc a démarré au second semestre. Ces locaux sont très attendus tant par les équipes que par les usagers et les élus de la commune.

La Maison du Parc est prévue pour être divisée en trois espaces : l'accueil du public, les bureaux tertiaires et l'espace atelier-logistique pour le fonctionnement. Pour adapter au budget disponible, le phasage des travaux (pour une surface utile totale de 1 060 m²) est le suivant :

- Phase 1 : bureaux tertiaires / salle de réunion : 496.54 m²
- Phase 2 : Atelier logistique : 397.44 m²
- Phase 3 : Accueil du public : 166.64 m²

Les phases 1 et 3 sont prévues dans un même bâtiment à étage (en rez-de-chaussée accueil du public et en R+1 les bureaux).

La consultation a été publiée pour la phase 1 le 19 février 2016.

Les travaux ont débuté en août 2016.

La livraison du bâtiment est prévue pour le dernier trimestre 2017.

Papaïchton

La première phase du chantier de réhabilitation d'un bâtiment du Parc amazonien a été achevée à 90 % en 2016. Le bâtiment à une vocation première de logement pour les agents de passage (trois chambres) mais une grande pièce permet d'y réaliser des réunions ou de petites formations. Les dernières finitions seront réalisées en 2017.

Taluen

La construction de deux bungalows à usage de logement a démarré au second semestre. Ces bâtiments sont destinés à recevoir des agents de passage. Chaque bâtiment sera constitué d'un rez-de-chaussée ouvert permettant de stocker un quad, de positionner une table et un foyer/cuisinière, de tendre quelques hamacs et d'un étage sous toiture comportant une terrasse/cuisine, une chambre, une salle d'eau, un WC.

Autonomes en eau et en électricité, leur achèvement est prévu au premier semestre 2017. Ils permettront une plus grande fluidité pour les déplacements tant des chargés de mission du Siège que des équipes de la délégation territoriale du Maroni.

Délégation territoriale du Centre

Saül

La Maison du Parc a été déménagée dans les nouveaux locaux réhabilités en 2015 et réceptionnés en février 2016.

Complétés d'une installation solaire autonome et d'une zone atelier/ logistique, les locaux permettent aux agents en place de réaliser leurs missions et d'accueillir du public dans un cadre plus visible.



▲ La Maison du Parc amazonien à Saül © EA / PAG

Délégation territoriale de l'Oyapock

Camopi

À la demande de la Collectivité territoriale de Guyane (CTG) de sécuriser une zone autour de la piste d'atterrissage de l'aéroport de Camopi, le Parc amazonien a modifié le tracé du chemin d'accès au site de ses logements et espaces logistiques. Le chemin est plus court mais une passerelle a dû être construite.

Côté fleuve, une descente de mise à l'eau a été aménagée et l'accès au site par la berge a été élargi.

Le marché public pour la construction de la maison du Parc de Camopi a été lancé le 22 août 2016, ce dernier sera notifié début 2017. La construction devrait démarrer dans le courant du premier semestre 2017.

[9.5] ACHATS ET LOGISTIQUE

Le Parc amazonien de Guyane continue sa démarche de rationalisation des dépenses afin de générer des économies tout en maintenant un service rendu optimum. La gestion des stocks et le contrôle de gestion permettent de circonscrire les besoins à leur stricte nécessité. Le maintien du recours à des marchés à bons de commande permet de limiter le nombre d'actes administratifs et de déployer les forces vives sur d'autres domaines de gestion de l'Établissement.

Marchés publics

En 2016, quatre marchés à bons de commande notifiés en 2015 ont été reconduits.

Marchés (publiés et attribués) :

Marché de fournitures : Marché d'effets d'habillement (5 lots) ;
Marché de travaux : Construction Maison du Parc amazonien de Maripa-Soula (9 lots) ;

Marché de travaux : Construction de 2 carbets à Taluen (3 lots) ;
Marché de prestation de service : Ordonnancement, de pilotage et de coordination du chantier construction maison du Parc amazonien de Maripa-Soula ;

Marché à bons de commande : Impression des supports d'information et de communication du Parc amazonien.

Publiés en 2016 mais non encore attribués :

Marché de travaux : Construction de la maison du Parc amazonien de Camopi ;

Marché de prestation de service : Étude prospective pour le développement durable sur le territoire ouest du Parc amazonien.

Achats

1 150 bons de commande ont été émis en 2016 :

825 concernaient des achats hors transports aériens et hébergement, dont 92 % auprès de prestataires locaux.

Répartition par type de marché public

Type de marchés	Nbre de marchés publiés	Montant total	Dont prestataires locaux
Fournitures	1	11 447,00 €	86%
Service, prestations intellectuelles	1	33 700,00 €	100%
Services, prestations intellectuelles à bons de commande	1	17 682,00 €	39%
Travaux	6	1 716 150,00 €	100%
TOTAL	9	1 778 979,00 €	

Logistique

En association étroite avec la cellule « achats », la cellule « logistique » de l'Établissement est fréquemment sollicitée pour gérer ou faciliter l'acheminement de matériels vers les délégations territoriales ou mettre en place les équipements nécessaires au bon fonctionnement général.

La logistique s'opère avec les moyens du Parc amazonien, de prestataires mais aussi avec ceux des partenaires (Forces armées, centre hospitalier, etc.). Les moyens de l'Établissement sont bien entendu également mutualisés avec ces mêmes partenaires.

Terrestre, aérienne et fluviale, la logistique se doit d'être réactive, adaptée et particulièrement efficace pour que les aspects matériels ne soient pas un frein à la bonne conduite des actions du Parc amazonien.

En 2016, les contributions de la cellule ont notamment porté sur :

- la constitution du vestiaire des agents assermentés, police environnement ;
- la mise en place d'un système d'assainissement de la Maison des techniciens de Saül ;
- l'aménagement de l'espace logistique de Camopi : réceptionnés en décembre 2015, les espaces logistiques (220 m²) et les deux logements (120 m² chacun) ont fait l'objet d'aménagements divers, visant à les rendre le plus opérationnel possible. Ils offrent des conditions de travail et de capacité d'accueil en phase avec les besoins des équipes ;
- la rénovation de la maison de passage de Papaïchton.

[9.6] COMMUNICATION

VALORISER LES TERRITOIRES ET LES PROJETS

Le service communication du Parc amazonien intervient en soutien aux délégations territoriales et aux autres services de l'Établissement en produisant des supports de communication adaptés à leurs besoins. Il cherche également à augmenter la visibilité du parc national au niveau local, national et international en utilisant différents canaux de diffusion.

Publications / brochures

Le Rendez-vous du Parc national - Actu Développement durable



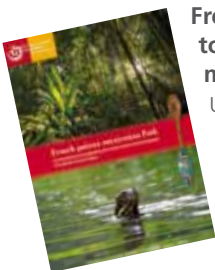
En complément du Rendez-vous du parc national consacré aux activités scientifiques de l'Établissement, le service communication a publié en juin, à l'occasion de la semaine du développement durable, un Rendez-vous du parc spécial Développement durable. Cette brochure de 8 pages a présenté les dernières activités de l'Établissement dans le domaine du tourisme, de l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD), de l'appui aux filières forêt-bois et agriculture, du soutien au développement économique et de l'amélioration du cadre de vie. Une page a également exposé les projets de développement contenus dans les conventions d'application de la charte élaborés avec les communes. Édité à 1500 exemplaires, il a été distribué aux administrateurs du Parc et mis à disposition du public au Siège et dans les délégations territoriales.

Cartes et toponymes des territoires teko et wayäpi



Afin de fournir aux habitants de Camopi et de Trois Sauts un support aux cartes toponymiques et historiques réalisées par le service SIG du Parc amazonien de Guyane en coopération avec l'OHM Oyapock (*lire également en page 35*), le service communication a édité une brochure de 16 pages « Cartes et toponymes des territoires teko et wayäpi ». Écrite par Pierre Grenand (IRD), Pierre Joubert (PAG), Françoise Grenand (CNRS) et Damien Davy (CNRS), celle-ci présente la démarche de collecte des toponymes et ses enjeux. Les significations d'une trentaine de toponymes emblématiques sont également détaillées. Résultat d'une démarche participative, ce carnet peut également constituer un appui pédagogique pour les enseignants et pour toutes personnes concernées par le patrimoine de la Guyane et en tout premier lieu les habitants du Haut-Oyapock.

French Guiana Amazonian Park, an innovative tool supporting the conservation and development of Southern French Guiana



Une brochure multilingue (français, anglais, espagnol et portugais) de 16 pages présentant les territoires et les missions du Parc amazonien de Guyane a été conçue. Elle est notamment distribuée lors des rencontres associant les gestionnaires d'aires protégées sud-américaines.

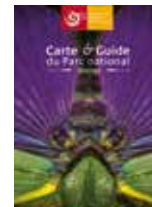
Entre fleuve et forêt, le sud Guyane. Des hommes et des ressources pour un développement endogène

Afin de présenter les axes stratégiques de la programmation Leader 2014-2020 pour le territoire du GAL du Sud, une brochure de 8 pages a été éditée et distribuée aux partenaires de l'Établissement, notamment lors du séminaire de la CCOG, fin septembre à Papaïchton. Des banderoles ont également été spécialement réalisées.



Cartes des territoires et des sentiers de randonnée

Les cartes guides « Territoire », « Maroni » et « Saül » ont été mises à jour en 2016 et de nouveau imprimées. Ces cartes sont mises à disposition du public au siège du Parc amazonien et dans les délégations territoriales, mais aussi dans les offices de tourisme. Elles sont également largement diffusées lors des manifestations locales, sur le littoral comme en commune.



En 2016, le service communication, en partenariat avec le service développement durable, le service SIG et l'Office de tourisme de Maripa-Soula, a également réalisé la carte des sentiers de randonnée de Maripa-Soula.

Conférences / ateliers

Café des sciences

Aroumans, Ressources et usages des Amérindiens du sud de la Guyane, écrit par Damien Davy en



coopération avec des porteurs de savoirs du territoire, est le premier ouvrage publié par la collection Guianensis, créée par le Parc amazonien fin 2015. En avril 2016, l'Établissement a organisé à Cayenne un « Café des sciences », en partenariat avec l'association La Canopée des sciences, sur le thème : « Aroumans, plantes utiles, plantes mythiques ». Des porteurs de savoir de Camopi (Jammes Panapuy, du PAG, André Suitman et François Miso) ont participé à cette conférence-débat qui a réuni deux cents personnes. Après une présentation de l'usage de cette plante dans la vannerie amérindienne, le public a pu échanger avec les intervenants. Le lendemain, des ateliers d'initiation à la vannerie ont été proposés dans une librairie du littoral.

Samedi solidaire

En décembre 2016, le Parc amazonien a également organisé, avec l'association GADEPAM, un « samedi solidaire » dédié à l'arouman. Des ateliers d'initiation à la vannerie se sont déroulés dans la boutique de l'association, située dans le centre-ville de Cayenne. Ces ateliers ont été dispensés par des artisans amérindiens du littoral. L'ouvrage *Aroumans* a fait l'objet d'une présentation.



Événementiel

Salons et manifestations locales

Le Parc amazonien de Guyane présente ses actions et missions et échange avec le public à l'occasion de nombreuses manifestations locales, sur le littoral et dans les communes du sud de la Guyane. Citons en particulier le Salon du tourisme et des Loisirs (avril, Matoury), les Journées des peuples autochtones (août, Cayenne), le marché artisanal de Cayenne (août), le Salon Handi Valide (novembre, Matoury).

Journée portes ouvertes à Camopi



La délégation territoriale de l'Oyapock a par ailleurs organisé, en avril, une journée portes ouvertes à Camopi. De nombreux scolaires et habitants de la commune se sont déplacés pour entendre les présentations faites par les agents.

Jeudis de l'Encre

Dans le cadre des Jeudis de l'Encre, à l'initiative de la Collectivité territoriale de Guyane et de l'Alliance française de Cayenne, le film documentaire *Amérindiens Wayana, un peuple entre deux mondes*, de Barcha Bauer et Didier Berghounoux, a été présenté en avant-première à l'auditorium Edmond Antoine-Edouard. Ce film suit les traces de l'archéologue Gérard Migeon et de l'historien Tristan Bellardie à la découverte des mythes et de la réalité de vie des Amérindiens wayana du Haut-Maroni. Un documentaire dont le Parc amazonien était l'un des partenaires financiers et conseillers techniques. Il a ensuite été diffusé sur les chaînes 1^{ères} de France Télévision.

Vœux, calendrier et posters



Pour les vœux de l'Établissement, le service communication a réalisé une vidéo inspirée de la série *Orange is the New Black* : un enchaînement de photos des yeux et des bouches des agents du Parc. Elle a été vue plus de 20 200 fois sur la chaîne Web TV du Parc amazonien et 1 200 fois sur la chaîne YouTube. Un calendrier 2016 et des

posters (faune et paysage) ont également été édités et diffusés largement dans les communes du sud et sur le littoral guyanais, notamment à l'occasion des événements auxquels participait le Parc amazonien.

Support aux délégations territoriales et aux autres services de l'Établissement

Tout au long de l'année, le service communication fournit des supports de communication aux services et délégations territoriales. Il a notamment réalisé les affiches du Trail de Saül (*lire en page 22*), des réunions de concertation Leader, de l'appel à propositions, etc. Le service communication a également conçu

des tee-shirts Arbre de l'année, pour célébrer le fromager de Saül qui a remporté ce prix en 2015. Mis en vente au public au prix de 12 euros, ce tee-shirt a par ailleurs été offert aux partenaires du Parc amazonien à Saül. Le Parc amazonien a aussi réalisé des tee-shirt pour les exposants de la Journée de la gastronomie (Gaan nia niang) à Papaïchton et des banderoles présentant le travail des exposants au Marché artisanal du Maroni, à Maripa-Soula.



Photothèque et mise à disposition d'images

La photothèque du Parc amazonien de Guyane, mise à jour tout au long de l'année, compte à l'heure actuelle plus de 7 800 photos. L'Établissement met régulièrement à disposition des photos pour ses partenaires, notamment dans le cadre d'exposition. C'est ainsi que des photos du Parc amazonien ont été exposées à l'occasion de la Foire de Savoie.

On retrouve également des photos des territoires sur les sites internet des médias nationaux (RFI, AFP) et des organismes de recherche, ainsi que dans les supports de communication des partenaires (collectivités, services déconcentrés de l'État, offices de tourisme, forces armées en Guyane, organismes de recherche, réseau des aires protégées sud-américaines, etc.). Vingt-cinq contrats de mise à disposition d'images (généralement pour un an) ont été signés en 2016.

Communication numérique

Site web : www.parc-amazonien-guyane.fr

Actualités, annonces (recrutements, marchés publics et AMI), publications diverses et mises à jour alimentent le site web du Parc amazonien toute l'année. On observe cependant une diminution de l'audience par rapport aux années précédentes, et paradoxalement une augmentation du nombre de nouveaux utilisateurs (de 12 069 à 38 437 personnes nouvelles). Le nombre d'abonnés à la newsletter a ainsi également progressé, tout comme le nombre d'abonnés à la page Facebook.



Le passage du site web actuel à la version mutualisée se fera dans le courant du premier semestre 2017 et permettra la plus grande intégration du Parc amazonien à la famille des parcs nationaux, augmentant sa visibilité sur le plan national et international.



Web TV vers YouTube

La chaîne vidéo du Parc amazonien vit ses derniers instants sur internet. Créée en 2012 sous l'impulsion de Michel Huet, auteur-producteur-réalisateur au Parc amazonien, cette vitrine des territoires a permis de consolider les missions de valorisation des patrimoines naturels et culturels du sud de la Guyane. La trentaine de vidéos existantes seront intégrées dans le courant de l'année 2017 sur la chaîne YouTube (Parc amazonien de Guyane - Officiel - Parc national).

Facebook

Faire connaître et augmenter la visibilité des territoires et des communes du parc national ; valoriser les habitants, leurs savoirs et leurs savoir-faire, la faune, la flore et les paysages : tels sont les objectifs de communication de la page Facebook du Parc amazonien qui a vu sa communauté augmenter en 2016 de 95 %. Une communauté engagée qui comptait, au 31 décembre 2016, 4 600 fans.

La ligne éditoriale de la page Facebook est en grande partie visuelle. Les photos de la faune guyanaise sont très appréciées, certaines ayant recueilli plus de 250 réactions et 403 partages.



Newsletter

Une newsletter est envoyée aux abonnés tous les trimestres. Elle reprend les actualités parues sur le site web et se fait le relai des évènements culturels organisés sur les territoires.

En 2016, quatre numéros de la Lettre d'information du Parc amazonien ont été diffusés, le 5 juin, le 13 juillet, le 20 octobre et le 16 décembre.

Filmographie

Exister sur la toile et revendiquer une immersion dans les contrées du sud de la Guyane à travers une chaîne You tube supposent la mise en place de supports vidéo. Un style de communication « décontracté », grand public, est primordial pour inciter au partage de l'information des actions et des missions du parc national. Plusieurs vidéos ont ainsi été réalisées en 2016 :

- **Marché artisanal du Maroni, 8^e édition** raconte l'ambiance d'une journée fédératrice, festive, créative, artistique et gastronomique à Maripa-Soula.
- **Journée de l'abattis, 1^{ère} édition.** Elle s'est déroulée le 7 juin à Camopi, avec l'envie, à l'unanimité, de réitérer la manifestation.
- **Ce que les jeunes de Camopi veulent.** La parole est distribuée et donnée aux jeunes. Certains dénoncent les difficultés liées à l'enclavement ou à l'orpaillage illégal. D'autres témoignent des perspectives d'avenir pour et dans la commune.



- **Les jeunes de l'APADAG au cœur de l'Amazonie.** Rencontre avec les jeunes de l'Association des parents et amis des déficients auditifs de Guyane, venus tester la destination Saül Amazonie pour tous.
- **Remise du prix Arbre de l'année 2015.** Temps fort pour la commune de Saül, le trophée du prix de l'Arbre de l'année 2015 rentre à Saül. Une occasion pour célébrer cette victoire guyanaise avec les habitants et les enfants de l'école qui ont reçu un tee-shirt, symbole d'engagement et de fierté pour le village.

- **Le périscolaire à Saül.** Moniteur-forestier et référent pour le périscolaire à Saül, Emeric Auffret partage sa passion pour la biodiversité et son engagement pour la transmission, sous l'œil bienveillant des habitants du village.
- **Ofaïni Topo Louis.** Qui était Papa Topo ? Sa disparition brutale, en juillet dernier, a suscité la volonté de recueillir les témoignages de toute une communauté qui le considérait comme un sage, fervent défenseur de la culture, de la tradition et des coutumes aluku. Deux films, l'un de 4 minutes et l'autre de 12 minutes, ont été réalisés.
- **Gaan Nia Niang.** À l'occasion de la Semaine du goût et des saveurs, un reportage au cœur d'un concours culinaire met en scène quatre équipes issues de différents villages de la commune de Papaïchton (Assissi, Loka, Bonville, Papaïchton bourg), ainsi qu'une équipe hors concours représentant la communauté dominicaine vivant sur place.
- **Amazonie pour tous.** Encadrée par Loïc Massué, chargé de mission tourisme, et les habitants de Saül, cette nouvelle phase de l'opération « Amazonie pour tous » à Saül, du 24 au 28 octobre 2016, teste l'accueil et l'accessibilité des déficients auditifs.

Tous ces films de format court (en moyenne 4'30 min) ont intégré la chaîne You Tube afin de promouvoir et expliquer l'engagement du Parc amazonien de Guyane.

Ils permettent également de donner la parole aux habitants, aux élus ainsi qu'aux acteurs du territoire et aux partenaires.

Partenariats

Une Saison en Guyane

Le Parc amazonien poursuit sa collaboration avec le magazine *Une Saison en Guyane*, dont la ligne éditoriale correspond aux valeurs portées par l'Établissement. Édité par l'atelier Aymara, ce beau magazine semestriel, diffusé en Guyane, dans l'Hexagone et dans des pays étrangers, met en avant la nature et les hommes du plateau des Guyanes.

En 2016, un article de 8 pages a été réalisé sur la mission Itoupé. Une mission menée du 6 au 17 janvier 2016, en saison des pluies, avec la collaboration d'une dizaine de scientifiques. L'article a été rédigé par le service communication sous le titre : *Itoupé, le grand inventaire*, il a été publié dans le n°17 du magazine (août 2016).

Itoupé, Le grand inventaire

Un sommet tabulaire isolé au cœur de la Guyane, culminant à 850 mètres d'altitude et plongé en permanence dans la brume... Le grand Itoupé est un site exceptionnel à plus d'un titre. En 2016, la quarantaine de scientifiques qui l'ont exploré ont recensé près de 850 espèces animales et végétales. Une nouvelle mission a été organisée en novembre 2016, pour en janvier 2016, pour compléter notre connaissance de ce massif et de ses habitants. Et en ce début d'année, malgré une météo particulièrement décevante, ses objectifs ont été pour la plupart remplis.

Un petit coin de planète en été à Saül. C'est là que se déroule depuis 2016 la mission Itoupé, un grand inventaire de la biodiversité guyanaise. Cette fois-ci, c'est une quarantaine de scientifiques qui ont exploré ce massif isolé au cœur de la Guyane. Ils ont recensé près de 850 espèces animales et végétales. Une nouvelle mission a été organisée en novembre 2016, pour en janvier 2016, pour compléter notre connaissance de ce massif et de ses habitants. Et en ce début d'année, malgré une météo particulièrement décevante, ses objectifs ont été pour la plupart remplis.

Un petit coin de planète en été à Saül. C'est là que se déroule depuis 2016 la mission Itoupé, un grand inventaire de la biodiversité guyanaise. Cette fois-ci, c'est une quarantaine de scientifiques qui ont exploré ce massif isolé au cœur de la Guyane. Ils ont recensé près de 850 espèces animales et végétales. Une nouvelle mission a été organisée en novembre 2016, pour en janvier 2016, pour compléter notre connaissance de ce massif et de ses habitants. Et en ce début d'année, malgré une météo particulièrement décevante, ses objectifs ont été pour la plupart remplis.

Le Bon Air

Le Parc amazonien a noué un partenariat avec *Le Bon Air*, le magazine de bord des compagnies aériennes régionales Air Guyane et Air Antilles. Publié tous les deux mois, ce magazine propose des articles présentant les points forts de la Caraïbe et de la Guyane au travers quatre rubriques : environnement, culture, économie et tourisme. Le Parc amazonien propose des articles au moins deux à trois fois par an.

www.guyaweb.com

Le Parc amazonien de Guyane a établi un partenariat avec le site web privé d'information généraliste Guyaweb. Il s'agit d'assurer la présence mensuelle d'articles relayant les actions et missions de l'Établissement public. Le site Guyaweb permet aussi au parc national d'avoir des espaces dédiés pour ses annonces publicitaires et événementielles (bandeaux, bannières numériques etc.). Pour le Parc amazonien, ce partenariat représente l'assurance d'avoir une visibilité permanente et d'accroître sa notoriété sur l'un des trois sites d'informations guyanais les plus visités dans le département et en France hexagonale.

Terre Sauvage

Agenda. Le partenariat entre le magazine *Terre Sauvage*, PNF et les parcs nationaux se traduit par la publication de l'agenda 2016. Il est diffusé en Guyane à 400 exemplaires par le parc national.

Relations avec les médias locaux

Le Parc amazonien de Guyane entretient des relations avec la presse écrite, web et audiovisuelle locale tout au long de l'année.

Presse écrite, numérique et audiovisuelle

Les chaînes de télévision Guyane 1^{ère}, ATG puis ATV Guyane et les radios Guyane 1^{ère}, Radio Péyi, Outremer Radio et Radio Saint-Gabriel, le quotidien *France-Guyane* et les sites d'infos Guyaweb, LeKotidien et Blada ont consacré dans leurs articles, journaux télévisés ou émissions grand public différents reportages liés aux actualités du parc national et des territoires concernés.

On peut citer les reportages liés à la mission Itoupé 2, à l'inauguration de la Maison des services publics de Taluen, au conseil d'administration, au Café des sciences, à Mayonka et au Marché artisanal du Maroni 2016, aux opérations Amazonie pour tous, aux signatures de convention de la charte avec Maripa-Soula, Papaïchton et Camopi, à l'orpaillage illégal, au Salon Handi-valide, aux conventions avec La Poste, Pôle Emploi, Aproxep, PEP Guyane, à la mise en place du CVL, aux carnets du Parc amazonien, aux mayouri nettoyage sur l'Oyapock, à la Journée de l'abattis à Camopi, aux troussees « Ne plus Jeter », au décès du fiscal Louis Topo, à la visite de Barbara Pompili, à la police nature...

À noter, des événements médiatiques particulièrement repris en 2016 :

- *La sortie du carnet du Parc amazonien, Guianensis, sur les aroumans.* Cet événement a été largement médiatisé avec la collaboration du chercheur Damien Davy et des artisans porteurs de savoir, André Suitman et Michel Miso. Ils ont participé aux émissions matinales de Guyane 1^{ère}, au Grand Forum sur Radio Péyi, au Café des sciences à Cayenne, à des séances de signature et d'initiation aux pratiques de vannerie à partir de l'arouman à la librairie Cas' à Bulles-Lettres d'Amazonie.

- *La marraine du Marché artisanal 2016.* Marie-Claire Aténi, styliste et détentrice de la marque Mayonka a largement contribué au succès du Marché artisanal de Maripa-Soula. En partenariat avec le Parc amazonien, la créatrice a participé à la médiatisa-

Les plus belles terres sauvages de France, 30 lieux de nature à découvrir.



Dans le cadre du numéro anniversaire des 30 ans du magazine *Terre Sauvage* et des 40 ans de la loi relative à la protection de la nature, le Parc amazonien a été sélectionné pour faire partie d'une galerie photo des 30 trésors de nature français. Le site guyanais choisi est celui des Abattis Cottica sur la commune de Papaïchton, avec des photos de Guillaume Feuillet, ancien chargé de communication au Parc amazonien.

tion de la manifestation sur les journaux d'ATV et Guyane 1^{ère}, les émissions radio « Grand Forum » sur radio Péyi et « Nou la ké zôt » sur Guyane 1^{ère} sur l'émission « TNT Acces » sur la télévision Guyane 1^{ère} et dans les journaux et magazines *France-Guyane*, *Yana Glam* et sur le site Guyaweb.

- *Les chiffres en hausse de l'orpaillage illégal sur le Parc amazonien, suite à un rapport au conseil d'administration.* Largement diffusé par l'organisation mondiale de protection de la nature WWF, aussi bien sur le plan local que national, les chiffres alarmants de l'augmentation du nombre de sites d'orpaillage illégal sur les territoires concernés par le Parc amazonien ont été abondamment relayés par la presse locale (Guyaweb, *France-Guyane*, Guyane 1^{ère}) et nationale avec des dépêches de l'AFP repris par les principaux quotidiens et magazines de presse.

- *La visite de Barbara Pompili.* La visite de la secrétaire d'État chargée de la Biodiversité au siège du Parc amazonien et sur le territoire de Maripa-Soula a été suivie par la presse locale et nationale.

Conférences de presse

Le Parc amazonien de Guyane a organisé six conférences et rendez-vous presse dans l'année :

- Inauguration de la Maison des services publics et signature de la convention d'application de la Charte avec la mairie de Maripa-soula le 4 février 2016 à Taluen ;
- Signature de la convention entre La Poste et le Parc amazonien le 17 mai 2016 ;
- Signature de la convention entre Pôle Emploi et le Parc amazonien le 9 juin 2016 ;
- Mise en place du nouveau bureau du Comité de vie locale du Parc amazonien de Guyane le 28 juin 2016 ;
- Signature de convention entre l'APROSEP et le Parc amazonien le 28 juin 2016 ;
- Signature de la convention d'application de la Charte avec la mairie de Papaïchton le 10 novembre 2016 au siège du Parc amazonien.

Relations avec les médias nationaux

Télévision :

Portrait

En janvier 2016, un réalisateur indépendant, Bertrand Romefort, a tourné un portrait de l'agent Antonio Lopez lors d'une mission de surveillance police avec les gendarmes à Saül. Le tournage a nécessité l'autorisation de nos partenaires de la gendarmerie nationale. Ce film documentaire sera susceptible d'être diffusé dans des festivals nationaux ou internationaux et sur des chaînes de télévision durant l'année 2017.

Des Racines et des Ailes

Une équipe de tournage emmenée par la journaliste Maha Kharat de la société 3^e Œil production s'est rendue en Guyane au mois d'août 2016. Elle a réalisé un reportage sur le Parc amazonien et ses agents à Saül sur la thématique des sentiers de randonnée. Ce documentaire de 110 minutes rentre dans le cadre de la collection « Passion Patrimoine » pour le magazine de France Télévision *Des Racines et des Ailes*.

Le film sera diffusé sur les antennes de France 3 dans le courant de l'année 2017.

Table ronde

Le film de la table ronde consacrée à l'orpaillage illégal à l'Assemblée nationale (*lire également en page 54*), organisée par la Commission développement durable, a été relayé par la presse locale, en l'occurrence ATV Guyane, Guyane 1^{ère} et la radio Radio Péyi.

Aux sources de la Guyane

Dans la case « Passion Outremer » de France Ô du groupe France-Télévisions, le magazine de 110 minutes *Aux sources de la Guyane* a été diffusé en janvier en France hexagonale et en février 2016 en Guyane. Ce documentaire de Daniel Rihl consacre deux reportages au Parc amazonien. L'un tourné à Saül avec les agents du Parc, Bertrand Goguillon, Pauline Perbet et Guillaume Feuillet, et l'autre tourné sur le Haut-Maroni avec une partie de l'équipe du Parc de la délégation territoriale du Maroni.



Toutes les âmes de Guyane

Toujours dans la case « Passion Outremer » de France Ô par le même réalisateur Daniel Rihl, le magazine télévisé *Toutes les âmes de Guyane* a été diffusé en avril 2016 sur les antennes de France Ô et des 1^{ères} du groupe France Télévisions. Dans ce documentaire de 52 minutes, un reportage sur l'héritage culturel aluku donne la parole à François Bagadi, agent de la délégation territoriale du Maroni du Parc amazonien de Guyane.

Transversales

Le magazine radiophonique de radio Ô du groupe France-Télévisions Outre-mer a consacré le 14 avril 2016, son magazine *Transversales sur les sciences et l'environnement* aux arbres de l'Outre-mer. Parmi les invités en direct des studios de Guyane 1^{ère} et de Radio Ô à Paris, le directeur du Parc amazonien, Gilles Kleitz, pour évoquer les arbres remarquables de Guyane.

Pour tout l'or de Maripa-Soula

Sur le site de RFI, un webdocumentaire réalisé par le journaliste Arnaud Jouve sur la problématique de l'orpaillage illégal sur le territoire de Maripa-Soula a été publié en septembre 2016.

Durant son séjour, le journaliste-reporter a pu rencontrer et interviewer le directeur du Parc amazonien, Gilles Kleitz, ainsi que des agents de la délégation territoriale du Maroni. L'émission « Grand reportage », sur le même thème, a été diffusée sur les ondes de RFI avant la visite du ministre de l'Intérieur en Guyane, Bernard Cazeneuve, en octobre 2016.

Investigations

Un documentaire sur la problématique de l'orpaillage illégal a également été diffusé sur la chaîne nationale France Ô, dans la case « Investigations ». Il a été réalisé par le journaliste Grégoire Deniaud sur les territoires concernés par le Parc amazonien de Guyane, dont Camopi. Bérengère Blin, directrice adjointe, témoigne notamment sur ce sujet. Ce documentaire a été diffusé le 21 septembre 2016 sur France Ô.

Presse magazine :

Terre Sauvage : Peuples et Nature

Dans le numéro de novembre du magazine naturaliste *Terre Sauvage*, 8 pages de reportage dans la rubrique Peuples et Nature ont été consacrés à la Guyane et plus particulièrement à Camopi.

Ces articles sont signés d'Aurélien Brusini, photoreporter, sous le titre « Wayäpi et Teko : l'Amazonie dans l'âme ». Ce reportage a été réalisé avec la collaboration du Parc amazonien de Guyane.

Ça m'intéresse

Le magazine *Ça m'intéresse* a consacré un article sur la mission Itoupé II dans son numéro d'avril 2016 : « Guyane, à la recherche des espèces inconnues ». Les photos sont signés par Aurélien Brusini, le photoreporter embarqué dans la mission Itoupé de janvier 2016.

Géo Ado

Le magazine pour les adolescents *Géo Ado*, de juin 2016, a lui aussi ouvert ses colonnes à un reportage sur la mission Itoupé II menée en début d'année 2016. C'est le photoreporter Aurélien Brusini qui là aussi signe l'article « Guyane, la forêt aux 1000 trésors » et l'illustre avec ses photos.

Publireportages et visuels publicitaires

Le Parc amazonien communique également par le biais de publireportages et publicités, essentiellement dans des publications locales.

• *Yana Glam*, magazine féminin à destination du grand public de Guyane ;

• *Le Petit Futé* 2016. L'un des guides touristiques sur la Guyane ;

• *Outremer n°10*. Le magazine de la compagnie Air France sur la desserte régionale Antilles/Guyane/Floride sur le 1^{er} trimestre 2016 ;

• *TV Mag*. Le magazine des programmes de télévision du quotidien *France-Guyane* ;

• *Le Magazine du Développement durable*.

Comme chaque année, le quotidien *France-Guyane* a sorti un supplément consacré à la Semaine du Développement durable auquel a pris part le Parc amazonien ;

• *Tourisme en Guyane*. Le supplément vacances du quotidien *France-Guyane* sur l'actualité touristique ;

• *Carnet d'Art et Zen*. Un magazine illustré pour enfants à caractère pédagogique et centré sur la nature, édité par Carambole et Sapotille.



BUDGET.....83

CONTRAT D'OBJECTIFS
ENTRE L'ÉTAT ET LE PARC AMAZONIEN
BILAN 2015-2016.....85

Ocelot - *Leopardus pardalis*



10

BUDGET ET RÉSULTATS

BUDGET AND RESULTS

At the end of each year of activity, an evaluation is carried out to determine whether the objectives included in the Amazonian Park's Contract of Agreed Objectives (COB) have been met. In 2016, as in 2015, the objectives were broadly achieved in all areas, with a few variations due to having to adapt projects to local context.

À l'issue de chaque année d'activité, un bilan de la réalisation des objectifs contenus dans le Contrat d'objectifs (COB) du Parc amazonien est réalisé. En 2016, comme en 2015, les objectifs ont été largement tenus sur l'ensemble des axes, avec quelques variations dues à l'adaptation des projets aux spécificités territoriales.

[10.1] LES GRANDES LIGNES DU BUDGET 2016

L'enjeu de l'année 2016 pour l'Établissement public du Parc amazonien de Guyane, tout en tenant compte des contraintes budgétaires, a été de renforcer la démonstration de la valeur ajoutée du PAG sur les territoires le concernant. La mise en place des conventions d'application avec les communes implique de déployer des moyens humains et financiers pour rendre effectifs les décisions et engagements pris auprès des communes et au travers de la programmation de réalisation de ces actions.

Conformément aux orientations et objectifs fixés par le COB 2015-2017 et à la feuille de route Priorités, le PAG a continué d'orienter ses efforts en faveur des trois grands axes que sont : la charte, le développement adapté des territoires et la connaissance, la protection & la valorisation des patrimoines naturels et culturels.

Dans le cadre de la signature des conventions, le travail de priorisation des réalisations auprès des partenaires du PAG continue. Cette démarche est nécessaire à l'optimisation de la conduite des projets validés.

Les actions phares auront été notamment :

- La contribution à la professionnalisation des acteurs locaux (soutien au dispositif mis en place à Maripa-Soula par l'EPLEFPA, formations dans le cadre du programme Microprojets...);
- La contribution à l'amélioration de l'offre touristique du territoire (tourisme handicap à Saül, formations pour les porteurs de projets touristiques, aménagement du sentier de Gobaya Soula...);
- La contribution à l'amélioration du cadre de vie des habitants (soutien à l'accès à l'électricité, gestion et réduction des déchets...).
- La contribution à la connaissance (Mission Itoupé, programme halieutique - restitution de la phase d'enquêtes, complément d'échantillons, inventaire toponymique, cahiers scientifiques...)

Au final, en comptabilité général, les réalisations budgétaires en dépenses de l'exercice se sont établies à 8.791.120,89 € et se sont décomposées de la façon suivante :

RÉALISATION DU COMPTE FINANCIER

Charges de fonctionnement	1 987 458, 49 €
Charges de personnel	5 070 623, 05 €
Charges d'intervention	240 495, 69 €
Dotations aux amortissements et aux provisions	599 419, 21 €
Dotation aux amortissements	344 183, 63 €
Dotation aux provisions (interventions, allocations chômage, passifs sociaux)	255 235, 58 €
Emplois (investissement)	893 124, 45 €
Construction (<i>immobilisations en cours</i>)	723 374, 94 €
Logiciels, matériel de transport, de bureau, informatique et divers	166 949, 51 €
Cautionnement	2 800, 00 €
TOTAL DÉPENSES	8 791 120, 89 €
Produits (fonctionnement)	7 492 221, 63 €
Ressources (investissement)	600 000, 00 €
TOTAL RECETTES	8 092 221, 63 €

L'exécution budgétaire de l'année fait apparaître :

Résultat de l'exercice 2015 (déficit)	- 405 774, 81 €
Capacité d'autofinancement	56 178, 43 €
Variation du fonds de roulement pendant l'exercice 2016	- 236 946, 02 €
Fonds de roulement cumulé à la fin de l'exercice 2016	2 751 700, 20 €
Trésorerie au 31 décembre 2016	1 392 432, 72 €
Variation de la trésorerie pendant l'exercice 2016	255 775, 44 €

Le fonds de roulement brut de l'établissement constaté au 31/12/16 est de 2.751.700, 20 €.

Il est déjà fléché sur le fonds de roulement de l'établissement la construction de la 1^{ère} tranche de la Maison du Parc de Maripa-Soula (chantier démarré en 2016), ainsi que la construction de la Maison du Parc de Camopi (chantier à démarrer en 2017).

Il est à noter que le fonds de roulement brut tient compte d'une part des recettes notifiées mais dont les encaissements ne sont pas effectifs et d'autre part du report de crédits en investissement sur les opérations déjà engagées en cours.

BILAN FINANCIER - EXERCICE 2016

Au final, les réalisations budgétaires de l'exercice en dépense se sont établies à 8.947.994,28 euros et se sont décomposées de la façon suivante :

- charges de personnel = 5.024.337,05 € dont 308 639 € de charges de pensions civiles et 135 760 € en impôts et taxes.
- charges de fonctionnement = 2.586.877,69 € (dont dotations aux amortissements et aux provisions = 599.419,21 € et annulation produits exercices antérieurs = 302.395,56 € ;
- charges d'intervention = 240.495,69 €.
- emplois = 893.124,45 €

Les réalisations budgétaires de l'exercice (fonctionnement et investissement) se sont traduites par des recettes globales d'un montant de 8.092.221,63 € soit un taux d'exécution de 99 %, et des dépenses globales d'un montant de 8.791.120,89 €, soit un taux d'exécution de 93 % (réalisation en fonctionnement = 97 %, en intervention = 91 % et en investissement = 71 %)

Recettes

Les produits de l'Etablissement sont en augmentation par rapport aux dernières années. La subvention pour charges de services publics a été maintenu dans son intégralité.

Il a été alloué à l'Etablissement des crédits en investissement pour la construction de la Maison du Parc de Camopi (600.000 €)

Dépenses

Fonctionnement

Les charges de personnel représentent 64 % du budget de fonctionnement de l'Etablissement.

Du fait de la comptabilisation de la provision rattachée à l'allocation chômage (237.885 €) et l'annulation de titre de recettes d'exercices antérieurs (302.090 €), les charges de fonctionnement représentent 33 % du budget de fonctionnement de l'Etablissement.

Les charges d'intervention représente 3% du budget de fonctionnement.

Investissement

L'investissement d'un montant de 893.124,45 € comprend notamment l'acquisition :

- de matériels de transport (pirogues, moteurs, véhicules, embases...) pour 28.294,25 €.
- du mobiliers pour 17.570,76 € (aménagement des délégations).
- du matériel de bureau et informatique pour 24.492,50 €
- des travaux d'installation et d'aménagement divers (aménagement et réhabilitation de bureaux...) pour 28.702,50 €.
- d'outillage et de matériels techniques (tronceuse, débroussaileuse, tondeuse,...) pour 10.252,32 €.
- de matériels divers (matériel photo, matériel télécommunication, panneaux solaires, station météo, matériel sécurité DTO...) pour 57.637,18 €.

Mais aussi la réalisation d'infrastructures :

- construction de la tranche 1 de la Maison du Parc de Maripa-Soula (OPC et MOE inclus) pour 513.747,08 €
- constructions sur la délégation territoriale de l'Oyapock (dont MOE Maison du Parc de Camopi, dégrad, logement de passage) pour 30.443,92 €
- réhabilitation d'un bâtiment dédié à la Maison du Parc de Saül pour 52.561,80 €
- réhabilitation d'un bâtiment dédié à une maison de passage à Papaïchton pour 24.806 €
- construction de bungalows de passage à Taluen pour 101.816,14 €
- cautionnement pour 2.800 € (nouveaux logements de fonction)

Financements apportés par le Parc amazonien de Guyane en 2016

Pour des actions d'études, des manifestations culturelles et sportives, des interventions sur le patrimoine et pour le soutien au développement local (hors coût de personnel, charges de structure et autres financements)

Actions d'acquisition de connaissance160 999,99 €

Actions de développement.....197 093,04 €

dont :

Éducation et coopération culturelle	51 672 €	26,22%
Patrimoine	22 166 €	11,25%
Développement économique local	103 511 €	52,52%
Evènement culturel	19 744 €	10,02%

TOTAL.....358 093,03 €

[10.2] CONTRAT D'OBJECTIFS ENTRE L'ÉTAT ET LE PARC AMAZONIEN

BILAN 2015-2016

La politique des parcs nationaux français fait l'objet d'un pilotage stratégique, budgétaire et technique par le ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer (Direction de l'Eau et de la Biodiversité).

À ce titre, chacun des dix parcs nationaux met en œuvre un contrat d'objectif (COB) et poursuit des objectifs chiffrés spécifiques. À l'issue de chaque année d'activité, un bilan de la réalisation de ces objectifs est dressé à l'aide d'indicateurs communs à tous les parcs nationaux. Dans ce cadre, le bilan de réalisation du COB pour l'année 2016 est présenté ici. Les indicateurs de l'année 2015 sont indiqués à titre de comparaison.

Synthèse

Les éléments de contexte, défis et orientations établis en 2014/2015 lors de la rédaction du COB n'ont pas varié à une exception près. Le sud de la Guyane connaît depuis deux ans une dégradation forte au plan environnemental, social et sécuritaire liée à l'expansion de l'orpaillage illégal. Solidité du cours de l'or, politiques économiques des pays frontaliers (Suriname et Brésil) couplée à la réduction des moyens humains et techniques dédiés à la lutte Harpie sur le terrain ont conduit à cette situation extrêmement préoccupante qui relève d'une approche interministérielle. Localement, des villageois - parfois en groupe ou en famille - ont clairement basculé dans la participation au trafic, rendant plus difficile et dangereux le travail des agents du Parc amazonien.

Les objectifs 2015 et 2016 ont malgré tout été largement tenus, sur l'ensemble des axes, avec quelques variations positives ou négatives (équilibre global constaté) dues à l'adaptation des projets aux contraintes territoriales. En effet, la fin d'année 2015 a vu la création de la Collectivité territoriale de Guyane, fusion du Département et de la Région, assortie de la prise de compétences techniques importantes, avec notamment la gestion des fonds européens. En conséquence, 2015 a été pour la grande collectivité, partenaire essentiel du Parc amazonien, une année de bouclage de la précédente programmation et d'élections, tandis que 2016 a vu se mettre en place une nouvelle réorganisation politique et technique engendrant certains retards, notamment pour la mise en place de la période de programmation européenne 2014-2020. À ce jour, la situation n'est pas encore totalement stabilisée.

Plus localement, l'Établissement public du Parc amazonien s'est consacré à la finalisation, la signature et la mise en œuvre des conventions d'application de la charte, avec une méthodologie adaptée à chaque commune, tant les disparités territoriales sont singulières, couplées à une action concrète de terrain auprès des communes et acteurs locaux.

Ont ainsi émergé, ou se sont renforcés, des projets structurants : électrification du Haut-Maroni, événementiel et valorisation touristique de Maripa-Soula et Saül, développement d'actions pour la jeunesse en particulier l'EEDD sur tout le territoire, montée en compétences des acteurs locaux associatifs, renforcement accru des partenariats par conventionnement, montage du GAL Sud Guyane 2014-2020 porté par le PAG.

Enfin, le Parc amazonien s'est fortement impliqué dans des missions plus générales mais à fort enjeu pour son action : dialogue avec la Collectivité territoriale de Guyane et les intercommunalités, processus de rattachement à l'Agence française pour la Biodiversité, coopération régionale, recherche active de cofinancements et effet levier, y compris mécénat, et lutte contre l'orpaillage illégal.

DOMAINES COB	% masse salariale (BR 2)	Nombre d'ETP
1 - connaître et diffuser les connaissances		
2015	10,10%	8
2016	9,89%	8
2 - Sauvegarder le patrimoine naturel, culturel et paysager		
2015	11,10%	11
2016	11,96%	13
3 - Accompagner les acteurs du territoire dans une logique de développement durable		
2015	30,82%	27
2016	27,80%	25
4 - Faire connaître le patrimoine et accueillir les visiteurs		
2015	11,41%	16
2016	12,01%	14
5 - Piloter la politique des parcs nationaux		
2015	2,67%	3
2016	3,06%	2
6 - Gérer l'établissement public		
2015	33,90%	20
2016	35,28%	23
Somme 2015	100,00%	85
Somme 2016	100,00%	85

Les variations de la masse salariale peuvent ne pas apparaître en cohérence avec le nombre d'ETP par année. Cela s'explique, selon les domaines d'activité (6 en particulier), par l'augmentation mécanique des salaires qui est propre à chaque agent, par l'évolution des frais de mission, le versement ou non d'IPSI, des ARE et d'autres variables (médecine préventive, congés payés...).

Par ailleurs, les bases de calcul entre 2015 et 2016 pour l'axe 6 ont légèrement changé, en prenant mieux en compte certaines fonctions transversales portées en dehors du Secrétariat général. L'augmentation de 3 ETP est donc un effet de calcul, et non un redéploiement de poste.

La réalisation des infrastructures vitales à l'accomplissement des missions avance nettement, malgré les grandes difficultés inhérentes aux constructions dans les territoires de l'intérieur (faiblesse du nombre et de la fiabilité des entreprises).

Sur le plan budgétaire et comptable, le Parc amazonien a régulièrement engagé et consommé en 2015 et 2016. Pour 2016, l'enveloppe globale de fonctionnement a été engagée à 98 % (95 % en CP), dont 100 % en AE (90 % en CP) de son enveloppe de fonctionnement pur, 100 % en AE (85 % en CP) de son enveloppe d'intervention et 97 % en AE/CP de son enveloppe de masse salariale.

L'atteinte de 100 % est quasiment impossible à atteindre, en raison de motifs frictionnels (masse salariale incluant les provisions pour paiements possibles mais non certains des ARE, et en CP intervention, remontées de dépenses de conventions parfois

tardives). Ces différences ne constituent pas de la trésorerie libre d'emploi, puisque les besoins (charges à payer notamment) se retrouvent l'année suivante.

La qualité de gestion (BI, BR, outils de rapportage) a été régulièrement soulignée par le Contrôleur budgétaire régional et les membres du conseil d'administration.

S'agissant de l'emploi des ETP/T, le PAG a atteint ses plafonds en 2015 et 2016 d'ETP (-1,2 ETP), ce qui est normal compte-tenu des besoins, de l'étendue du territoire et de ses missions, qui justifierait une allocation supplémentaire de 8 à 10 ETP (missions connaissance, développement, surveillance). Par ailleurs, la spécificité de la plupart des postes et le faible nombre de candidatures de fonctionnaires nécessitent en pratique le recours à des agents

contractuels (75%), dont 41 % relèvent du statut dérogatoire (décret liste 84-38).

Besoins particuliers : En raison du besoin en accompagnement et formation des agents issus des territoires (46%), des contraintes logistiques évidentes des déplacements fleuves/forêt et des missions spécifiques du PAG (28% des effectifs directs, 4 logisticiens Siège et Délégations, 11 piroguiers, 14 agents de développement.), la cohérence entre les objectifs et les moyens du PAG requière une fonction de soutien très forte et en proximité. Le besoin en accompagnement logistique, technique et financier des partenaires (associations, communes...) mobilise aussi les efforts des équipes.

La ventilation des effectifs (et masses salariales afférentes) par domaine d'activité a été respectée sur la période.

1. Produire et diffuser les connaissances sur le patrimoine des territoires classés en parc national

1.1. Acquisition de connaissances : 81 % en 2015 et 102 % en 2016

Indicateur 1-1	Cibles/Réalisé			
	Prévu 2015	Réalisé 2015 : 81%	Prévu 2016	Réalisé 2016 : 102%
1-1a Nombre de protocoles d'acquisition des connaissances, d'études et de programmes de recherche impliquant le parc national (dont 3 programmes qui portent en tout ou partie, sur les changements climatiques, la transition énergétique et la conservation de la biodiversité)	21 (27 Initial)	17	17 (22 Initial)	18

A noter : le total prévu dans le COB initial tient compte des cellules grisées (ci-dessous), cumulées. Aussi les objectifs 2015 et 2016 ont-ils été remis à jour.

Détail : thématiques	sur le patrimoine naturel		sur le patrimoine culturel		sur le patrimoine paysager		dont liés aux changements climatiques		dont liés à la transition énergétique / décarbonisation de l'économie	
	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016
	14/10	13/12	6/6	4/5	1/1	7/7	5/5	5/5	1/1	-

LES DIFFERENCES CONSTATÉES SONT DUES AU REPORT EN 2016 ET 2017 DU PROTOCOLE DE SUIVI D'ESPÈCES INDICATRICES DE L'INTÉGRITÉ DU MILIEU (LOUTRES ET TAPIR) ET DE L'ÉTUDE PALINOLOGIQUE DU LAC DES MONTS HOCCO.

1.2. Administration et diffusion des connaissances : plus de 100%

Indicateur 1-2	Cibles/Réalisé			
	Prévu 2015	Réalisé 2015	Prévu 2016	Réalisé 2016
1-2a Nombre de données transférées annuellement au SINP	5000	24744 494 %	6000	3270 54 %
1-2b Mise en place d'une cartographie dynamique pour l'accès aux données patrimoniales mises à la disposition du public (si pas disponible sur SINP-MNH)	Structuration interface base de donnée et SIG	En attente de la mise en œuvre opérationnelle de la plateforme régionale SINP/ Accès avec carto via Faune Guyane	Développement d'une application pilote	Réalisée via la conventionnement avec l'appli Faune Guyane
1-2c Taux de réponse aux demandes de portés à connaissance dans le cadre des projets, plans et programmes portés par l'Etat ou les collectivités	100 %	100%	100 %	100%

L'écart entre prévu et réalisé en 2015 est dû au versement au SINP des 24744 données finalisées du programme chasse (initialement prévu pour 2014). Pour 2016 l'écart est dû à la validation en cours et non achevée des données, par transcription avec le nouveau TAX REF qui n'a été reçu que début novembre 2016. Les données en retard seront versées au premier semestre 2017 au SINP.

1.3. Contribution à des programmes de recherche : Globalement atteint

Indicateurs communs 1-1 / 1-2 / 1-3	Cibles/Réalisé			
	Prévu 2015	Réalisé 2015	Prévu 2016	Réalisé 2016
1a : % des effectifs affectés sur le domaine d'activité*	5,5 %	5%	5,7 %	5,5%
1b : Coûts afférents hors masse salariale (tous protocoles, études et programmes confondus)**	200 000 €	137 200 €	250 000 €	272 823 €

* personnel directement concerné + part du personnel administratif – tous protocoles, études et programmes confondus par rapport aux effectifs totaux.

** par rapport aux charges totales de fonctionnement.

La différence en 2015 sur les coûts prévisionnel et réalisé est due à la révision à la baisse du solde du programme PME ainsi que le non-paiement sur cet exercice de la commande des stations météo reporté sur l'exercice 2016. Ce report en 2016 explique ainsi également la différence entre le prévisionnel et le réalisé de cet exercice budgétaire.

2. Protéger et restaurer un patrimoine naturel, culturel et paysager exceptionnel

2-1 – Surveillance du territoire et des usages : plus de 100 %

Indicateurs 2-1	Cibles/Réalisé			
	Prévu 2015	Réalisé 2015	Prévu 2016	Réalisé 2016
2-1a : % des effectifs affectés sur le domaine d'activité par rapport aux effectifs globaux*	6,10 %	7,8 %	6,20 %	7%
2-1b : % des coûts afférents hors masse salariale par rapport aux charges totales de fonctionnement (incluant la masse salariale)	1,3 %	1,3 %	1,4 %	1,97 %

*personnel directement concerné + part de personnel administratif

Précision indicateur 2.1a : il s'agit du nombre d'H/J total Police ramené au total H/J du PAG (85 ETP x 200).

Le prévisionnel est dépassé, tenant compte du temps du responsable Police (1 ETP temps plein).

De plus, il y a eu en 2015 davantage de missions longues avec de nombreux agents, entraînant nettement plus de récupérations (qui sont nécessairement totalisées).

2-2 – Actions de gestion et de restauration de population d'espèces et de milieux (patrimoine naturel) : 100 %

Indicateurs 2-2	Cibles/Réalisé			
	Prévu 2015	Réalisé 2015	Prévu 2016	Réalisé 2016
2-2a : % des effectifs affectés sur le domaine d'activité par rapport aux effectifs globaux*	0,20 %	0,2%	0,20 %	0,30%
2-2b : % des coûts afférents hors masse salariale par rapport aux charges totales de fonctionnement (incluant masse salariale)	0,04 %	0,04%	0,04 %	0,04%
2-2c : Taux de réalisation des actions du programme d'action pluriannuel de la charte en rapport avec cette activité	30 %	30%	60 %	30%

*personnel directement concerné + part de personnel administratif

POUR LE 2-2A : LÈGÈRE AUGMENTATION EN 2016 AVEC L'ARRIVÉE DU TECHNICIEN ECOLOGIE A LA DÉLÉGATION TERRITORIALE DU CENTRE MAIS SUR UN DOMAINE 2.2 QUI REPRÉSENTE UNE PART TRÈS FAIBLE DES ACTIVITÉS.

2-3 – Actions de gestion et de restauration du patrimoine culturel et paysager : Globalement atteint

Indicateurs 2-3	Cibles/Réalisé			
	Prévu 2015	Réalisé 2015	Prévu 2016	Réalisé 2016
2-3a : % des effectifs affectés sur le domaine d'activité par rapport aux effectifs globaux*	2,5 %	2,5%	2,6 %	2,5%
2-3b : % des coûts afférents hors masse salariale par rapport aux charges totales de fonctionnement	1 %	0,7 %	1,3 %	0,7 %
2-3c : Taux de réalisation des actions du programme d'action pluriannuel de la charte en rapport avec cette activité	30 %	20%	60 %	50%

*personnel directement concerné + part de personnel administratif

LES ECARTS POUR LE 2.3C SONT LIÉS AU RETARD DE VALIDATION DES CONVENTIONS D'APPLICATION SUR MARIPASOULA EN 2015, ET PAPAÏCHTON ET CAMOPI EN 2016, AVEC REPORT DE CERTAINES ACTIONS INITIALEMENT PRÉVUES (POLITIQUE D'ANIMATION CULTURELLE SUR PAPAÏCHTON PAR EXEMPLE).

3. Accompagner les acteurs du territoire dans une logique de développement durable

	Agriculture	Forêt	Tourisme	Chasse / pêche de loisirs	Aménagement/ urbanisme	Pêche professionnelle en mer	Patrimoines culturels	Ressource en eau	Transition énergétique/ climat	Autres
PAG	X	X	X	X	X		X		X	

Indicateurs globaux 3	Cibles/Réalisé			
	Prévu 2015	Réalisé 2015	Prévu 2016	Réalisé 2016
3a : % de mesures (objectifs / orientations), toutes thématiques confondues, ayant donné lieu à au moins un document de mise en œuvre au niveau du programme pluriannuel de la charte *	87 % (de 56 projets)	68 % (38 conventions)	87 % (de 56 projets)	68 % (38 conventions, différentes de 2015 : complémentaires ou avenants)
3b : Nombre de contrats de partenariats signés correspondant à la marque « parc national », tous domaines confondus (données cumulées)	0	0	8	Voir focus
3c : % des effectifs affectés sur le domaine d'activité (= personnel directement concerné + part du personnel administratif) par rapport aux effectifs totaux	16 %	20 %	16 %	21 %
3d : % des coûts afférents hors masse salariale par rapport aux charges totales de fonctionnement	19 %	12 %	19 %	15 %
3e : adoption d'une stratégie touristique	Voir focus	-	Élargissement partenaires	8

*Incluant les conventions d'application (en gestation en 2015 et signées en 2016), hors EEDD.

L'indicateur 3a est peu adapté : le programme pluriannuel de la charte se décompose en 1/ programme lié aux conventions d'application (stabilisées en partie 2^{ème} semestre 2016) et 2/ programme annuel PAG.

Le prochain bilan COB fera apparaître la comptabilisation des actions hors conventions d'application.

Aspects de conventionnement avec les acteurs locaux (reprise des éléments du domaine 3 et autres conventions non comptabilisées dans le domaine 3)

Cibles :

2015 : 47 conventionnements, incluant la signature de 2 conventions d'application de la charte (Maripasoula et Papaïchton) ;
2016 : 57 conventionnements, incluant la signature d'une convention d'application de la charte (Camopi) ;

Réalisé :

2015 : Il n'y a pas eu de signature de conventions d'application de la charte
2016 : Signatures de trois conventions d'application de la charte (Maripasoula- fev 2016, Papaïchton nov2016, Camopi- dec 2016) ;

Il s'agit d'indications cumulées, la plupart des conventions étant pluri-annuelles.
S'agissant d'objectifs chiffrés corrélés notamment aux moyens budgétaires dont disposeront tant le PAG que ses partenaires, il pourra être corrigé.

FOCUS

Stratégie touristique du Parc amazonien

La stratégie touristique est de favoriser le développement d'un tourisme responsable, de l'éco-tourisme, respectueux des modes de vie et des écosystèmes, moteur du développement économique et social, et de la conservation des patrimoines, sur les quatre communes du Parc. L'accessibilité pour tous, le développement de sentiers, l'appui aux professionnels sont des priorités.

Les actions menées sont essentiellement partenariales et mobilisent de nombreux acteurs :

- GMF,
- Contrats de destination à visibilité internationale, Contrats Maroni, Cœur de Guyane, Oyapock : CTG et guyane-amazonie.fr.,
- Association YVOIR,
- Compagnie des Guides de Guyane,
- Université de Guyane,
- Union des Métiers de l'Industrie de l'Hôtellerie (UMIH),
- Comité du tourisme de Guyane,
- Air Guyane,
- Collectivité territoriale de Guyane.

FOCUS

Esprit Parc national

Pour le PAG, les enjeux de la Marque sont étroitement liés au développement économique local et à la structuration de filières, et requiert une approche progressive, priorisant les activités touristiques et l'agro-transformation, sur un calendrier initial 2017-2018.

Les indicateurs prévus relèvent :

- De la participation aux travaux de mise en place de l'outil (travail transversal inter-parc) (nb de participations aux groupes de travail et réunions spécifiques)
- Des opérations mises en place sur le territoire pour le lancement de la marque

La progression de l'acquisition de la marque au PAG est très graduelle, notamment du fait :

- d'un positionnement souvent prudent des acteurs économiques vis-à-vis des labels et signes de qualité (inexistants en Guyane) ;
- d'un positionnement réticents des acteurs économiques vis-à-vis des instruments publics d'État, perçu comme trop hexagonaux ;
- d'un débat en CA divisé, sur la légitimité d'attribuer un avantage aux acteurs économiques au sein du périmètre du PAG, quand tous les acteurs sont en besoin fort de développement ;
- des réglementations d'usage catégoriel (RUCs) souvent peu adaptées au contexte particulier de l'outre-mer.

Cependant, le PAG participe à la démarche des EPN avec intérêt et agit prioritairement sur deux axes :

- la « mise à l'épreuve » de certaines réglementations d'usage catégoriel auprès d'acteurs économiques dans les domaines de l'hébergement, du guidage et de l'agro transformation, afin d'identifier la faisabilité, l'adaptabilité, et le facteur de progression nécessaire. Les indicateurs de travail portent sur l'adaptation des RUCs les plus proches du contexte local en vue d'une intégration sur quelques opérateurs tests.
- sur la base de ces travaux en cours, l'appropriation locale du principe même d'une marque faisant valoir les atouts locaux mais dont l'identité est à la fois territoriale (Sud Guyane) et nationale. Une concertation sera développée et intégrée à la bonne gouvernance avec les instances CA, CS et CVL, Elle est en cours dans le secteur du tourisme avec le Contrat de Destination à visibilité internationale Guyane-amazonie.fr. Les indicateurs de travail portent sur l'appropriation du principe d'acquisition de la marque au niveau de filières professionnelles encore peu structurées.

4. Faire connaître le patrimoine et accueillir les visiteurs

4-1 - Sensibilisation, animation, éducation aux enjeux de la préservation des patrimoines de ces territoires – public scolaire : Plus de 100 %

Indicateurs 4-1	Cibles/Réalisé			
	Prévu 2015	Réalisé 2015	Prévu 2016	Réalisé 2016
4-1a : % des effectifs affectés sur le domaine d'activité (= personnel directement concerné + part du personnel administratif) par rapport aux effectifs totaux	2,3	2,5	2,3	2,5
4-1b : % des coûts afférents hors masse salariale par rapport aux charges totales de fonctionnement	0,15 %	0,20%	0,15 %	0,22%

4-2 - Sensibilisation, animation, accueil, éducation aux enjeux de la préservation des patrimoines de ces territoires – tous publics hors milieu scolaire : 82 %

Indicateurs 4-2	Cibles/Réalisé			
	Prévu 2015	Réalisé 2015	Prévu 2016	Réalisé 2016
4-2a : % des effectifs affectés sur le domaine d'activité (= personnel directement concerné + part du personnel administratif) par rapport aux effectifs totaux	2,8 %	2,3%	2,8 %	2,3%
4-2b : % des coûts afférents hors masse salariale par rapport aux charges totales de fonctionnement	0,15 %	0,10%	0,15 %	0,08%

4-3 – Réalisation et gestion d'infrastructures d'accueil du public : 100 %

Indicateurs 4-3	Cibles/Réalisé			
	Prévu 2015	Réalisé 2015	Prévu 2016	Réalisé 2016
4-3a : % des effectifs affectés sur le domaine d'activité (= personnel directement concerné + part du personnel administratif) par rapport aux effectifs totaux	1,6 %	1,5 %	1,4 %	1,5 %
4-3b : % des coûts afférents hors masse salariale par rapport aux charges totales de fonctionnement	0,5 %	0,5 % (Sentier la Source, Gobaya Soula)	1,8 %	0,7 % (Sentier la Source, Gobaya Soula)

4-4 – Outils de communication de l'EPPN

Indicateurs 4-4	Cibles/Réalisé			
	Prévu 2015	Réalisé 2015	Prévu 2016	Réalisé 2016
4-4a : % des effectifs affectés sur le domaine d'activité (= personnel directement concerné + part du personnel administratif) par rapport aux effectifs totaux	4,5 %	4,4 %*	4,5 %	4,5 %
4-4b : % des coûts afférents hors masse salariale par rapport aux charges totales de fonctionnement	0,66 %	5,47 %**	0,73 %	5,14 %**

*Fin de contrat d'un agent et délai de recrutement de son remplaçant.

** L'estimation anormalement basse de départ provient de la prise en compte de la masse salariale dans les prévisions initiales. Ce qui était une erreur, corrigée dans le réalisé.

Actions de l'EPPN en faveur d'un public handicapé : plus de 100 %

Prévu initialement : Les indicateurs retenus pour mesurer ce domaine d'activité sont le nombre de projets réalisés et le nombre d'HJ total consacré par le PAG au développement de cette thématique.

Précision 2016 : les indicateurs portent sur l'accessibilité fonctionnelle et autonome, l'appropriation par les associations spécialisées, la fréquentation d'un public en situation de handicap comme de tous types de publics non aguerris à la marche en milieu amazonien.

Indicateurs Tourisme et handicap	Cibles/Réalisé			
	Prévu 2015	Réalisé 2015	Prévu 2016	Réalisé 2016
% des effectifs affectés sur le domaine d'activité	0,6 %	0,86 %	0,6 %	0,92 %
Nombre de projet visant le développement de l'accessibilité	4	4	4	8

5. Piloter la politique des parcs nationaux

5-1 – Animation et évaluation de la charte : 100 %

Indicateurs 5-1	Cibles/Réalisé			
	Prévu 2015	Réalisé 2015	Prévu 2016	Réalisé 2016
5-1a : % des effectifs affectés sur le domaine d'activité (= personnel directement concerné + part du personnel administratif) par rapport aux effectifs totaux (temps de négociation + mise en œuvre + suivi)	0,9 %*	1,2%	0,6 %*	0,9%
5-1b : mise en œuvre de l'évaluation des chartes (déploiement EVA et remplissage des données)	Formation Déploiement du logiciel	partiel	Alimentation du logiciel et démarrage du suivi	Formation totale, alimentation logiciel quasi-total, démarrage effectif

*Base de calcul :

30 HJ pour dispositif suivi-évaluation en 2015

30 HJ pour convention d'application en 2015 (20 HJ en cas de non adhésion de Comopi)

100 HJ pour EVA en 2015 puis 50 HJ en 2016 et 2017

Animation du suivi et de l'éval (en plus d'EVA = restitutions physiques aux communes, etc.) : 10 HJ / an en 2016 et 2017

5-2 - Contribution aux politiques régionales et nationales de développement durable et de protection des patrimoines

Considérant que tout projet fait nécessairement appel à un co-financement et à une implication du PAG (effet levier), les efforts de l'Établissement en ce sens n'ont pas faibli. Ne sont pas ici pris en compte les projets LEADER sur lesquels le PAG peut apporter un complément. Il s'agit à minima de projets « d'envergure » mobilisant ce type de financements.

L'estimation prévue concernait :

-2015 : BEST SOOPAG- Monts Galbao (tourisme scientifique sur Saül- cofinancements attendus : Europe, Région...).

-2016-2017 : selon opportunités. Le projet de la SCIC/CAE, validé par le CA du PAG, rentrera dans ce cadre à cette période (cofinancements CT, partenariat public/privé...).

Or 2015 et 2016 ont vu les appels à propositions adossés aux fonds européens se mettre en place. Dans un souci d'utilisation rationnelle des fonds publics, de mutualisation des moyens et de cohérence dans la mise en œuvre des projets, le PAG, avec le soutien marqué des communes, a activement intégré ces démarches au service notamment des projets des conventions d'application de la charte. Aujourd'hui, les dossiers de portage du GAL sud par le PAG, de gestion des ressources naturelles (AMI Biodiversité) ont été retenus. Ainsi que le soutien CPER aux projets agro-transformation à Maripa-Soula, mise en réseau des microprojets (CAE), carbets de dépôt à Taluen phase 2, aménagement du sentier Gobaya Soula à Maripa-Soula et GMF sur la destination « Amazonie pour Tous » (tourisme & handicap) et le suivi d'espèces emblématiques.

Par ailleurs, sur l'approche territoriale et désormais identifié comme un partenaire ressource sur les territoires qui le concernent, le PAG est systématiquement associé à l'élaboration des documents de planification territoriale ou stratégiques : SAR, schéma de développement économique intercommunaux, projets stratégiques des communes, documents d'urbanisme, démarche jeunesse régionale,... Il ne s'agit pas d'une implication financière mais réelle en termes de moyens humains : de l'ordre de 10HJ/an minimum (tous ETP confondus).

Enfin, l'extension du Programme d'Accompagnement du Parc Amazonien (PAPA) a souffert de l'absence de portage par les acteurs concernés et n'a pas connu de second souffle. Les besoins restent néanmoins prégnants mais le développement de divers projets, y compris dans les conventions d'application de la charte, contribue partiellement à répondre à ces besoins (électrification et déchets sur le Haut Maroni, gestion des déchets sur l'Oyapock...).

5-3 – Contribution aux politiques européennes et internationales

Le dialogue à l'international procède en Guyane essentiellement de la coopération décentralisée. Il concerne donc à la fois les rencontres politiques (Commission Mixte Transfrontalière, Conseil du Fleuve) et des échanges techniques, notamment via, pour le PAG, le réseau des aires protégées. Ce dialogue entre gestionnaires des aires protégées du Plateau des Guyanes s'est intensifié depuis 2015 avec une participation accrue du PAG aux réseaux (IAPA, RedParques), la co-organisation WWF-PAG d'un atelier régional GANECA (Brésil, Suriname, Guyana, Guyane Française, WWF, CI, IEPE) de coopération entre aires protégées à Maripa Soula en 2016 et la rédaction du projet de « Renforcement du dialogue entre aires protégées du Plateau des Guyanes » déposé au Programme de Coopération Interrégionale Amazonie.

Néanmoins, compte tenu de sa situation (retrait de la zone frontalière de l'Oyapock, faiblesse des moyens et remise en cause juridique et politique), le dialogue bilatéral avec le Parc national des Montagnes de Tumucumak (PNMT) reste malheureusement faible.

Indicateurs :

- Nombre de réunions avec le PNMT. 2016 : 2.
- Nombre de réseau régionaux auxquels le parc s'inscrit dans l'année. 2016 : 1.
- Nombre de réunion internationale ou régionale auquel le PAG participe. 2016 : 1.

Réalisé :

- Nombre de réunions avec le PNMT : 2015 : 2 ; 2016 : 2 (2 spécifique et générale) ; nombre de réseau régionaux auxquels le parc s'inscrit dans l'année : 2015 : 2 (IAPA Redparques) ; 2016 : 3 (idem+ GANECA) ;
- Nombre de réunion internationale ou régionale auquel le PAG participe. 2015 : 3 (CMT, IAPA, rencontres transfrontalières wayapi au Brésil) ; 2016 : 5 (Conseil Fleuve Oyapock, rencontre coopération régionale Guyane-Antilles, CMT, GANECA, RedParques)
- Intervention dans le cadre du séminaire franco-brésilien recherche et échange universitaire (Oiapoque, mars 2016).
- La mobilisation du PNMT reste très compliquée, compte tenu des disparités de moyens.

Indicateur optionnel	Cibles/Réalisé			
	Prévu 2015	Réalisé 2015	Prévu 2016	Réalisé 2016
Nombre de projets en cours à l'international Cf. composantes de l'indicateur ci-dessus	3	7	4	4

6 – Gérer l'Établissement public

6-1 – Management général : atteinte partielle

Indicateur optionnel	Indicateur	Cibles/Réalisé			
		Prévu 2015	Réalisé 2015	Prévu 2016	Réalisé 2016
Adaptation de la composition des CA et CVL	Adaptation du CA	Préparation	Modification suite mise en place CTG	Effective	Arrêtés selon changements. Adaptation (nouveaux participants) en cours
	Adaptation du CVL	Préparation	Fait : réunions de terrain	Effective	Février : CVL transitoire. Juin : installation

6-2 – Gestion financière : globalement atteint

Indicateurs 6-1 et 6-2	Cibles/Réalisé			
	Prévu 2015	Réalisé 2015	Prévu 2016	Réalisé 2016
6-1a : Taux de présence féminine dans le conseil d'administration de l'EP	17 %	16 % (7 femmes)	20 %	21 % (9 femmes)
6-2a : Nombre de projets structurants portés par l'EPPN ayant fait l'objet d'un cofinancement public : PO FEDER/FSE ; PDR FEADER, PO FEAMP, LIFE+, CPER, CT, EP locaux, services déconcentrés de l'Etat, chambres consulaires, ...	8*	2 (Structuration Leader et CPER Microprojets)	9*	4 (portage Leader, CPER matériel PAG, CPER agro translo)
6-2b : Nombre de projets structurants associant l'EPPN et ayant fait l'objet d'un cofinancement public : PO FEDER/FSE ; PDR FEADER, PO FEAMP, LIFE+, CPER, CT, EP locaux, services déconcentrés de l'Etat, chambres consulaires, ...	29	16 : 2 (1 Kuraka DAC 1 Patrimoine b66 DAC) 14 LEADER	24	18 : 5 (CPER : PEPs Am p tous, MPA Gobaya ; Pass Camopi, déchets Takuen, maison initiatives MPA) 13 LEADER
6-2c : : Nombre de projets structurants portés par l'EPPN ayant fait l'objet d'un cofinancement privé	2	5 (Scribec piles GMF APT, Prog. Alm, EDF maisons témoins, EDF assist. Elec)	2	1 (services civiques GMF)
6-2d : : Nombre de projets structurants associant l'EPPN et ayant fait l'objet d'un cofinancement privé	2	0	2	1 (La Poste étude éco)
6-2e : Part du financement des PN émanant de fonds privés, budgété sur les comptes de l'établissement avec détail par source de financement (source = compte financier)	1 %**	0 %	1 %**	0 %
6-2f : Mise en place d'une comptabilité analytique d'ici à 2017	Déjà mise en place depuis 2011. Affinement en cours pour l'adapter au nouveau COB			

* Ayant fait l'objet d'un cofinancement, excluant donc les actions financées à 100 % par le PAG.

** La part de financements privés dépend essentiellement des actions de mécénat collectif déployées par Parcs Nationaux de France et ultérieurement par l'Agence Française de la Biodiversité. L'établissement se hâte quant à lui à l'image de la Guyane, rendant difficile l'adhésion de partenaires potentiels situés en dehors du département. Les autres sources de financements privés seront activement recherchées. Une étude de faisabilité sera lancée en 2015 pour la mise en place à moyen terme d'une fondation dédiée au financement de la conservation, si possible avec une dimension transfrontière couvrant l'Est du plateau des Guyanes et intéressant ainsi les acteurs brésiliens voir surinamiens.

6-3 – Fonctionnement général de l'établissement : atteint

Indicateur 6-3	Cibles/Réalisé			
	Prévu 2015	Réalisé 2015	Prévu 2016	Réalisé 2016
6-3a : Part des crédits de fonctionnement consacrés aux charges de structure (sélection de comptes de classe 6 : 606, 613, 624, 625, 626, 628.	51 %	52 %*	50 %	54 %*

La légère baisse des crédits liés au fonctionnement est un objectif pertinent, dans la mesure où les charges incompressibles augmentent mécaniquement et que les ressources externes et outils de mutualisation ne génèrent directement que peu d'apports.

*L'indicateur impose la prise en compte du compte 606 dans sa globalité, ce qui pose le problème de la comptabilisation de sous comptes tels que le 606-3. Celui-ci alimente directement certains projets de construction en régie (achat de bois pour carquets...). L'indicateur ne reflète donc pas les frais de structure (fluides...). L'augmentation n'est qu'apparente et le retrait du 606-3 et assimilés conduirait à constater une baisse.

Indicateur complémentaire	Indicateur	Cibles/Réalisé			
		Prévu 2015	Réalisé 2015	Prévu 2016	Réalisé 2016
Finaliser la mise en place des infrastructures principales	Nombre de constructions abouties (ou de locaux achetés et opérationnels)	2*	2	1*	En cours

*2015 : pôle logistique et 2 maisons de fonction Camopi. Maison du parc de Saül.
2016 : maison du parc de Monposoula / Chantier lancé en 2016, avancé à 1/3 fin 2016.
2017 : maison du parc de Camopi.

Indicateur optionnel	Indicateur	Cibles/Réalisé			
		Prévu 2015	Réalisé 2015	Prévu 2016	Réalisé 2016
Mutualisation	Taux de recours à des services juridiques externes (PNF/AFB, DEAL,...) ; nbre de consultations d'un service juridique tiers / nbre de consultations total	10 %	10 % (PNF)	10 %	10 % (PNF)

6-4 - Gestion des ressources humaines : globalement atteint

Indicateur 6-4	Cibles/Réalisé			
	Prévu 2015	Réalisé 2015	Prévu 2016	Réalisé 2016
6-4a : Nombre d'ETP mutualisés (+ gain opéré en descriptif)	0,10*	Reporté par PNF	0,25**	AFB mise en place en 2017

*Transfert complet de la paye et des déclarations à PNF

**Autres transferts à l'AFB restant à définir concrètement

Indicateur complémentaire	Cibles/Réalisé			
	Prévu 2015	Réalisé 2015	Prévu 2016	Réalisé 2016
SST : nombre de réunions du groupe de travail	2	2	2	2

Indicateur complémentaire	Indicateur	Cibles/Réalisé			
		Prévu 2015	Réalisé 2015	Prévu 2016	Réalisé 2016
Mutualisation	Taux d'ouverture des formations du PAG à d'autres organismes publics ou privés (nbre de places offertes / nbre de places totales, sans distinction du nombre de formations) *	10 %	0 Places mobilisées par les agents PAG	10 %	0 Reporté 2017
	Taux de participation des agents du PAG à des formations ouvertes par d'autres organismes (ATEN, CNFPT, services déconcentrés de l'Etat en Guyane...)	10 %**	10 %	10 %**	13 % (5 formations pour 10 agents)

*L'ouverture se fera principalement par SAPHIR, la plateforme de la Préfecture. La mutualisation avec les autres Parcs nationaux Outre-mer n'est pas envisageable, en raison des coûts de transport grevant inévitablement les économies d'échelles en coûts pédagogiques. Par ailleurs le niveau de financement consacré à la formation va nécessairement décroître et limiter le taux d'ouverture à des partenaires.

**Ces taux estimés dépendent d'une part de la volonté des partenaires à ouvrir leurs propres formations et d'autre part de la capacité de l'établissement à engager des dépenses de déplacements en métropole pour l'ATEN. Dans ce cas précis, le gain est davantage qualitatif que quantitatif, les coûts connexes effaçant les gains en coûts pédagogiques.

LE PARC AMAZONIEN DE GUYANE REMERCIÉ SES PARTENAIRES



Et :
ACCA : Association des chefs coutumiers aluku - Kumaka - Fleuve Even's - Kamopi Wann - Lavi Danbwa